

Verbatim du Conseil d'Administration du 9 juillet 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Sébastien CHEVALIER (procuration à Madame DAUPHIN-BENOIST le matin, présent l'après-midi),
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente le matin, procuration à Monsieur David COUSSON l'après-midi),
Monsieur Philippe GARNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent le matin, procuration à Madame Peggy CÉNAC l'après-midi),
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ (présente le matin, suppléée par Madame Léana MC CARTHY l'après-midi),
Madame Gwladys BOUILLIN,
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES (procuration à Madame Louise BOUCHÉ le matin, à Madame Léana MC CARTHY l'après-midi),
Monsieur Arthur SABATIER (procuration à Madame Alexandra LAURENT),
Monsieur Alexandre TISSIER (suppléé par Monsieur Gauthier MAIMBOURG).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Patricia FAUQUE),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Sébastien CHEVALIER l'après-midi),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Madame Pascale PONSE-WILHELM (présente jusqu'à 16 h puis procuration à Monsieur Lionel CROGNIER).

Membre excusé

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles CHARTRAIRE, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,
Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué aux campus numériques et aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
Monsieur Laurent GAUTIER, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche (excusé),
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,

Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Alexis DE ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage (excusé),
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur des Ressources humaines
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Ameer Aïchi, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	2
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 12 mars et 10 avril 2020.....	23
III) Bilan et perspectives de la crise COVID-19	24
IV) Travaux du Comité Technique (CT) du 24 juin 2020.....	40
1. Bilan de l'action sociale 2019 et projet pour l'année 2020.....	42
2. Création du service « prospective et qualité RH » au sein du pôle RH	44
3. Modalités du télétravail à l'uB.....	46
V) Questions statutaires	57
1. Avis sur la nomination du Directeur du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA) conformément à ses statuts.....	57
2. Désignation de représentants au sein de différents conseils et commissions.....	58
- Conseil documentaire du Service commun de documentation (SCD).....	58
- Conseil des sports du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).....	60
- Conseil de gestion de l'Institut de Recherche En Mathématiques (IREM)	61
- Commission d'Appel d'Offres	62
- Commission des statuts	63
- Sous-commission budget et investissement.....	63
- Commission des moyens du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA)	64
- Commission "Europe et international".....	64
- Commission "Biodiversité et campus".....	65
- Commission de vie étudiante et de campus (CVEC).....	65
3. Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (article 35 des statuts de l'université)	67
VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).....	69
• Du 16 juin 2020	69
1. Modification de la fixation des bornes universitaires pour l'année 2019-2020	69
2. Préparation de la rentrée 2020 : restitution des travaux du groupe de travail dédié et validation de la note de cadrage de la rentrée	70
3. Offre de formation rentrée 2020	85
- Réforme des études de Santé : fiches filières PASS et L.AS.....	85
- Composantes : demandes de modifications des fiches filières.....	87
- UMDPC-Santé : demandes d'ouverture du DE IPA mention psychiatrie et santé mentale, demandes d'ouverture et de modifications de DU et DIU.....	88
5. Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021	89
4. Projets internationaux.....	90
• du 7 juillet 2020	92
1. Ouverture d'un département d'IUT "Informatique" à Nevers – rentrée 2021	92
2. Offre de formation rentrée 2020	97
- Réforme des études de Santé : fiches filières PASS.....	97
- Composantes : demandes de modifications des fiches filières.....	97
- UMDPC-Santé : demandes d'ouverture et de modifications de DU.....	98
4. Calendrier universitaire 2020-2021 : étude des propositions des composantes	99
5. Procédures comptables et critères applicables pour les demandes de remboursement et d'exonération au titre de l'année 2020-2021	99
3. Projets internationaux.....	100
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 juin 2020.....	101
1. Validation des demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2020	101
2. Demandes de subventions.....	103
VIII) Questions financières.....	104
1. Tarifs, subventions et dons	104
2. Sorties d'inventaire	105

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	105
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	105
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	107
X) Acceptation du legs de Madame LEVY	109
XI) Questions diverses.....	112
- Approbation d'une motion.....	112

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 9 JUILLET 2020)

*(La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce conseil d'administration, non plus en visio, enfin, mais en chair et en os, et je suis particulièrement heureux de vous retrouver, vous tous, administrateurs, en présentiel.

La dernière fois, c'était le 12 mars, donc cela fait quand même un certain temps. Cela fait quatre mois, facilement, que nous ne nous sommes pas réunis en présentiel. Donc j'en suis particulièrement heureux, bien entendu.

Alors, ce long conseil d'administration, le dernier de l'année, nous permet d'accueillir M. Chartraire qui est du Rectorat et qui donc représente Julien Marlot pour cette journée un peu marathon, voilà.

Avant de rentrer dans le vif du sujet et dans les premiers points de l'ordre du jour, je voudrais vraiment commencer par remercier, rendre hommage à l'ensemble des personnels de la communauté universitaire, quel que soit leur statut, leur fonction ou leur mission.

Leur engagement pendant le confinement, pendant le déconfinement, pendant toute cette période tout à fait exceptionnelle, extraordinaire, a été absolument remarquable et je pense que si la communauté dans son ensemble a pu faire face essentiellement, évidemment avec des imperfections mais il ne pouvait pas en être autrement, de manière néanmoins relativement satisfaisante, eh bien, c'est grâce à leur engagement total.

Donc merci beaucoup.

On y reviendra tout à l'heure. J'y reviendrai tout à l'heure dans quelques minutes avec une présentation des actions qui ont été menées et puis je sais que c'était à... c'est à la reprographie, mais en principe, on aura...

D'accord, cela arrive, on me dit.

C'est à la reprographie, mais un document papier qui sera beaucoup plus exhaustif que ce que je vous présenterai tout à l'heure. Il vous sera remis en tant qu'administrateurs, pour rendre compte de l'ensemble des actions qui ont été menées dans cette communauté. Vous allez voir que les 15 pages comportent des résumés de toutes les actions mais elles ne sont que la partie émergée de l'iceberg, du travail qui a été réalisé par l'ensemble de la communauté.

Nous allons rentrer dans l'ordre du jour sans plus attendre avec un peu de retard, j'en suis désolé. Il y a eu beaucoup de discussions lors du conseil d'administration restreint qui expliquent ce léger retard.

Et sans plus tarder, je rentre dans ce premier point de l'ordre du jour.

I) Informations du Président

Le Président.- Alors, au titre des informations.

D'abord, vous savez que dans l'ordre du jour justement, nous devons mettre en place plusieurs conseils et commissions et on a reçu, bien sûr, des candidatures. Une synthèse a été faite à la suite d'un tri. On va revenir tout à l'heure sur la procédure de vote et... qui nous sera présentée en temps utile.

Simplement pour vous dire que si une nouvelle candidature venait à être déposée au moment du scrutin, eh bien, elle doit être soumise évidemment au suffrage et donc mon directeur de cabinet, Cyril Gomet, qui est à ma droite, se tient à votre disposition au cours de la matinée à ce sujet.

Petite information aussi mais on reviendra dessus tout à l'heure : pour le COSNUM, la désignation aura lieu lors de la prochaine séance.

Je vais vous communiquer... enfin, nous vous avons communiqué une liste de chargés de mission. La distribution est en cours. Elle est faite ou... Non, pas encore.

Donc nous avons prévu de vous diffuser une liste.

M. Gomet.- On va l'envoyer par mail à tout le monde.

Le Président.- Ah, d'accord.

Donc non pas sur support papier, mais par mail, une liste des chargés de mission qui vont être nommés, pour information.

C'est une liste donc qui comprend un certain nombre de personnes qui vont servir l'université en fonction des besoins qu'on a identifiés d'ores et déjà, mais cette liste pourra évoluer au cours du mandat si nécessaire, bien sûr, et je signerai d'ici la fin de la semaine les lettres de mission que j'adresserai à chacune et chacun de ces chargés de mission.

Ces lettres seront bien évidemment publiées sur le site Internet de notre établissement, comme c'est la règle habituellement, voilà, et donc le...

Peut-être que je peux lire cette liste pour vous en informer puisque tout le monde n'a pas nécessairement accès à sa boîte mail.

Dans l'ordre alphabétique :

- Pierre Ancet, dont la charge de mission s'intitule « Office de coopération et d'information muséales » OCIM, qui sera rattaché auprès de moi, du Président ;
- ensuite, Emmanuelle Ashta, qui sera chargée de la mission « Science ouverte », rattachée auprès de Pascal Neige, Vice-président Recherche ;
- Amandine Borneck, mission « Campus citoyen, environnement, biodiversité », auprès de Philippe Perrot, Vice-président « Sites territoriaux »,
- Vanessa David et Walter Jean-Baptiste, c'est un duo, pour « Campus solidaire inclusif, handicap, action sociale », sous deux Vice-présidents, Édith Sales-Wuillemin, chargée de la qualité de vie au travail, et Stéphane Tizio, chargé des RH ;

- Joëlle Demougeot-Lebel, dont la mission est de travailler sur les stratégies pédagogiques, sous la vice-présidence de Sophie Morlaix, chargée des formations de licences et de masters ;
- Fabrice Gabarrot, pour « Égalité et diversité au travail », rattaché à Édith Sales-Wuillemin ;
- Stéphanie Grayot, « Médiation sociale », rattachée également sous la vice-présidence d'Édith Sales-Wuillemin ;
- Luis Le Moyne, pour la valorisation de la recherche, qui travaillera avec Laurent Gautier, Vice-président chargé de la valorisation de la recherche ;
- Arnaud Mazoyer, pour PIX - vous savez, la plate-forme « formation continue numérique » qui remplace le C2I -, sous la vice-présidence d'Alexandre Fournier, chargé du campus numérique et des sources ouvertes ;
- Cathy Perret, « Aide à la réussite et à l'orientation des étudiants en licence », auprès de Sophie Morlaix encore ;

et Christelle Serée-Chaussinand, chargée du programme « Summer uB », sous ma responsabilité.

Voilà.

Donc cette liste... Alors, un point peut-être : Stéphanie Grayot assurera sa charge gracieusement, donc elle n'a pas d'indemnités de mission.

Et lorsque... Le duo composé de Vanessa David et de Walter Jean-Baptiste, ils se partageront la mission puisque c'est une mission commune, mais au regard de son caractère, on va dire, assez large sur l'inclusion, le handicap et l'action sociale, il me semblait avoir besoin d'un binôme.

C'est donc, on va dire, une liste qui est susceptible d'évoluer par la suite, même si elle n'a pas vocation non plus...

Oui, Monsieur... Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, simplement, au sujet des chargés de mission. Là... Enfin, c'est la première fois que cela arrive parce que d'habitude, on a les lettres de mission en même temps, donc on voit à peu près quelles sont les... Comment ? Les orientations qui sont données dans les missions.

Là, vous nous annoncez des missions dont on ne sait pas du tout quel est le champ que cela recouvre, parce que quand on entend « médiation sociale ».

Je veux dire : normalement, on a un vice-président aux ressources humaines et c'est vraiment lui qui porte la politique des ressources humaines et avoir un chargé de mission à la médiation sociale... voilà.

En plus, je ne vais pas parler... Mais on a l'expérience de la chargée de mission, que vous avez nommée, en tant que vice-présidente et on a vu ce que cela a été quand elle était vice-présidente aux ressources humaines en termes de médiation sociale, donc...

Mais au-delà des noms, nous, on aurait aimé... j'aurais aimé avoir véritablement la liste, les missions que cela recouvre, quels étaient les attendus et... Parce que c'est important.

Et surtout, il me semble que les chargés de mission, c'est sur un point bien précis, spécifique, sur une durée. Là, en fait, vous avez nommé des vice-présidents « bis » ou, comme au gouvernement, des secrétaires d'État ou... Quelque part, c'est un...

Et j'aurais... je voudrais savoir, puisque je découvre la liste - donc je n'ai pas eu le temps de me pencher par rapport au passé : y a-t-il une augmentation du nombre de chargés de mission par rapport à la gouvernance précédente ?

Je vérifierai, ne vous inquiétez pas. Vous pouvez me mentir, ce n'est pas grave. Je vérifierai et je reviendrai au conseil suivant. Vous pouvez me faire confiance là-dessus. Mais vous pouvez me dire combien il y a de chargés de mission ? Parce que, derrière, c'est quand même des charges. Même si quelques-uns ou quelques-unes l'exercent gracieusement, c'est quand même des charges financières pour l'université.

Le Président.- Alors, deux points. Alors, le premier point : oui, vous n'avez pas encore les lettres de mission, c'est vrai. Les choses ont même pris beaucoup de retard parce qu'on n'aurait pas eu la crise sanitaire, finalement, tout... Enfin, cela aurait été réglé, il y a déjà plusieurs semaines.

Cette information vous sera communiquée au plus vite. Dès que les lettres de mission seront finalisées, elles seront publiées. Donc de ce point de vue-là, il n'y a pas... Vous serez informés, on pourra revenir dessus à votre convenance lors d'une prochaine séance du CA. Il n'y a aucune difficulté sur ce point.

La deuxième chose : y a-t-il plus de chargés de mission ? Non, il y en a moins. Il y en avait 16 lors de la dernière mandature et, là, il y en a 11, voilà.

Donc ensuite, oui, vous dites qu'on a des vice-présidents « bis », etc. En fait, la question qui se pose, c'est : qu'est-ce qu'un chargé de mission ? C'est quelqu'un qui va remplir une mission précisément, voilà, et effectivement, les... Enfin, on est une communauté de 35 000 étudiants, de 2 700 personnels, des relations sur notre territoire au plan local, au plan des régions, au plan national, enfin bref... Et nos missions sont multiples. Il ne s'agit plus seulement de faire de l'enseignement et de la recherche, même si cela demeure les deux piliers de notre activité, de notre mission et de notre raison d'être, et les missions de l'université aujourd'hui se sont considérablement diversifiées. Donc oui, il faut du monde... Il faut du monde.

Je crois que si on veut essayer de faire face à l'ensemble des missions qui nous sont demandées, finalement, par la société, y compris par l'État, oui, on nomme des gens dont les missions... Alors, bien sûr, il n'y a que des intitulés, mais vous pourrez apprécier l'étendue des missions très bientôt et dans le détail. Mais dont les missions sont importantes si, en fait... Handicap, action sociale, les stratégies pédagogiques, on l'a vu avec le COVID... enfin, qu'on a besoin de mettre en place des stratégies pédagogiques qui vont nous permettre de mieux toucher notre public, etc., etc.

Donc je ne vais pas les reprendre tous et toutes, mais en tout cas, ce sont des missions qui correspondent à une vraie volonté politique et je souligne ici qu'on a plusieurs chargés de mission rattachés à Édith Sales-Wuillemin qui est chargée de la qualité de vie au travail, et cela, oui, c'est vraiment un élément fort, je crois, de notre politique, de la politique de la gouvernance, pas seulement de la mienne, celle qui est souhaitée par l'équipe et cela se traduit par un certain nombre de chargés de mission rattachés à cette mission plus générale qui est celle de la qualité de vie au travail, voilà.

Donc c'est quelque chose que vraiment j'assume sans difficulté et je pense que ces chargés de missions vont pouvoir véritablement œuvrer au profit de l'ensemble de la communauté, voilà.

Ils n'ont pas pour objectif de contourner les instances de dialogue social qui existent dans notre université et qui ont totalement leur place dans notre université. Il n'est pas question pour ces chargés de mission de contourner ces instances, pas du tout. Ils ne sont pas « en remplacement de », ils s'ajoutent et ils doivent même participer à l'amélioration du dialogue social.

J'espère vous rassurer un petit peu, mais on pourra en reparler, bien sûr, lors de la prochaine séance.

Autre élément, je vous informe également donc que je vais nommer Dominique Delmas, que j'ai invité aujourd'hui à notre conseil d'administration, comme conseiller spécial pour des raisons qui sont très claires.

C'est une belle expérience professionnelle. Il a une expertise sur de très nombreux dossiers qui a été acquise lors de ses fonctions précédentes. Donc son éclairage, ses éclairages me sont d'ores et déjà très utiles. Ils me permettent d'attirer l'attention sur un certain nombre de choses qu'un jeune président dans la fonction, on va dire, ignore parfois ou, en tout cas, dont il n'a pas nécessairement conscience. Donc je voulais également en informer les membres du conseil d'administration.

Autre information qui concerne la vie institutionnelle de l'établissement. La commission de la recherche s'est réunie lundi matin et a pu élire son VP, le VP de la commission de la recherche. C'est donc Pascal Neige, ici présent également qui, vous le savez, fait fonction de VP délégué à la recherche d'ores et déjà et qui a été désigné comme tel par vous-mêmes le 12 mars dernier.

Je rappelle alors que cette double vice-présidence ne donne pas lieu à un cumul de coûts. C'est important de le souligner.

En revanche, il permet de nous garantir, on va dire, une politique cohérente à la fois à la CR et puis dans l'action générale de la gouvernance.

Donc je voudrais lui adresser mes félicitations pour son élection.

Un point encore d'information. J'ai reçu hier, je crois, une motion qui a été soumise par Peggy Cénac qui est relative à la LPPR, à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, qui, vous le savez, suscite une certaine émotion dans nos communautés universitaires.

Je vous propose... Alors, je pense que cela...

Est-ce qu'elle a été communiquée ? Elle est en cours de communication.

M. Gomet.- On va la distribuer.

Le Président.- D'accord. Donc là, il y a un exemplaire papier, très bien.

Donc elle va vous être distribuée.

Simplement, nous l'examinerons en fin de conseil au titre des questions diverses.

Ces formulations peuvent appeler, je crois, des ajustements et donc nous en discuterons en fin de journée.

Désolé, mais vu l'ordre du jour déjà très fourni... voilà.

Nous pourrons... nous pourrons en discuter tout à fait ouvertement.

Autre information, un petit retour sur les appels à projets lancés par l'ANR, SFRI et IDEES. Donc on a eu une réponse...

Pardon... Pardon, excusez-moi. Allez-y, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Non, simplement, par expérience, c'est que quand on voit les motions ou les questions diverses en fin conseil, on n'est plus qu'une petite dizaine autour de la table. Enfin, bon, j'espère que ce ne sera pas cela, on verra bien le conseil, mais souvent c'est... L'expérience, c'est souvent cela. C'est qu'on se retrouve à une petite dizaine.

Or, il me semble que c'est un sujet important, la LPPR, et qu'on aurait pu au moins en débattre soit, une fois qu'elle a été communiquée, peut-être en tout début

de séance, au début de l'après-midi, au moment de la reprise, plutôt qu'en toute fin de séance.

Comme cela, les administrateurs auront eu le temps de la regarder et de voir quelles sont les modifications ou s'il y a des ajouts, plutôt que de débattre d'une question importante en fin de séance où une partie des administrateurs sont partis, voilà.

Le Président.- Oui, j'entends bien, mais bon, on a... Enfin, on a reçu le texte hier. Modifier et bouleverser l'ordre du jour, c'était un petit peu compliqué. On a échangé avant le début du CA avec Peggy Cénac qui a convenu d'en discuter en questions diverses, donc voilà.

Alors, maintenant, je lance un appel aux administrateurs : de grâce, effectivement, en raison de la question et de l'importance du sujet, merci de rester, surtout pour participer à la discussion sur la forme et sur le fond, bien sûr.

Alors, donc, je reviens à mes informations.

Retour de l'ANR...

Donc sur les résultats des appels à projets IDEES et SFRI, donc dans le cadre du projet qui a été soumis par la COMUE, nous avons été retenus pour un montant global de 16,4 millions d'euros sur dix ans.

Ce projet est piloté par Maxime Jacquot et donc il comprend tout un programme de formations en master, de formations doctorales, des champs doctoraux, qu'on appelle des « *Graduate Schools* », et donc qui va permettre à au moins trois laboratoires de notre université...

M. Dereux.- Ce n'est pas « trois laboratoires », c'est « trois *Graduate Schools* » qui sont... Oui, peut-être que je le dirai dans ma contribution tout à l'heure.

Le Président.- D'accord, très bien.

Donc les précisions seront apportées par Alain Dereux tout à l'heure.

En tout cas, une chose est sûre, c'est que c'est un succès pour la COMUE, dont on sait qu'institutionnellement elle est affaiblie, bien sûr, et que son évolution institutionnelle est en cours de discussion. C'est ce que dira Alain Dereux également tout à l'heure.

En tout cas, c'est un succès et cela montre que finalement, l'ANR croit encore au maintien de la COMUE et au maintien de l'ISITE puisqu'en principe, ces appels à projets sont attribués uniquement aux établissements qui disposent d'un ISITE ou d'un IDEX. Donc c'est plutôt un signe encourageant qui montre qu'il y a encore beaucoup d'espoir.

Justement, en ce qui concerne l'espoir, vous savez que là encore, il a été lancé un appel à projets dit « Hybridation » pour la rentrée. Cet appel à projets concerne des projets dont les montants sont compris entre 1 et 5 millions d'euros pour accompagner et faciliter l'hybridation des enseignements à la rentrée.

Donc l'université de Bourgogne a fait un travail remarquable pour participer, avec les autres établissements de la COMUE, au montage du dossier et donc qui a été coordonné par RITM-BFC.

Donc je tiens à remercier tout particulièrement les acteurs dijonnais et donc la Vice-présidente chargée de la formation, Sophie Morlaix, et le CIPE, qui ont travaillé d'arrache-pied et dans un temps extrêmement réduit pour porter finalement les demandes de l'établissement dans le cadre de ce projet coordonné avec tous nos partenaires d'UBFC.

Et donc chaque établissement d'UBFC a fait aussi sa part de travail et cela a permis de déposer le dossier dans un temps record.

Donc merci à la fois à nos partenaires et puis à tous ceux qui ont travaillé sur ce projet.

Autre point d'information et dernier point d'information sur, justement, les évolutions de la COMUE, mais plus généralement sur le bilan de l'ISITE-BFC qui est en cours de finalisation, bilan qui sera soumis au conseil d'administration d'UBFC le 16 juillet prochain.

J'ai demandé à Alain Dereux, qui est porteur de l'ISITE et auteur du bilan, de venir vous le présenter à titre d'information. Il n'y aura pas de vote sur ce point parce que, d'abord, on ne va pas voter sur un texte qui concerne UBFC avant tout et qui doit être justement soumis au vote du conseil d'administration d'UBFC, mais en tout cas, vous en informer pour que vous connaissiez, on va dire, à la fois le contenu et les trajectoires proposées par le conseil des membres de la COMUE.

Alain.

M. Dereux. - Bonjour à tous.

Donc je vais vous présenter le rapport qui va être soumis pour la phase d'évaluation du projet donc ISITE-BFC.

Donc le calendrier, et peut-être, je vais vous donner un petit peu les éléments de ce qui nous attend.

Donc il faut remettre un dossier pour le 30 juillet. Ce sont des éléments qui vont vous être présentés aujourd'hui.

À cela, il y a un rapport financier qui est en cours d'élaboration et que je ne vous présenterai pas... Enfin, je vous présenterai les grandes lignes, mais pas les détails qui sont encore en cours de rédaction.

Cette phase-là, sera suivie par une visite d'une délégation du jury international IDEX/ISITE qui viendra sur site. Il y aura environ sept à huit membres qui se déplaceront.

Et donc cette période, cette phase d'évaluation sur site est prévue au mois de septembre et on n'a pas de date plus précise actuellement. Probablement à cause de la crise sanitaire. C'est difficile d'être calé.

Et puis il y aura une phase d'audition finale donc durant la première semaine de novembre, du 2 au 6 novembre - on n'a pas plus de précisions -, donc une délégation du site, qui n'est pas encore établie à ce jour, voilà.

Donc les gens dans le jury. Le président du jury, cela reste le même, c'est Jean-Marc Rapp qui est un ancien président d'université de Lausanne et fondateur de l'Association européenne des universités. Et donc il y a *grosso modo* quasiment les mêmes personnes dans le jury que ceux qui ont auditionné le dossier en 2015-2016.

Donc là-dedans, on aura des vice-présidents de Cambridge et des présidents et vice-présidents de grandes universités nord-américaines, un ancien secrétaire d'État allemand.

C'est le niveau de gouvernance qui va être regardé de près.

Donc voilà pour le calendrier et la constitution du jury.

Alors, donc le Président vient de vous annoncer qu'effectivement, on a enregistré un succès aux appels à projets IDEES et SFRI qui ont été publiés le 1^{er} juillet 2020.

Ce sont deux appels à projets qui étaient réservés aux sites labellisés IDEX ou ISITE. Donc il n'y a que ceux-là qui pouvaient candidater.

Et la nuance sur IDEES, c'est que les fonds ne seront octroyés que si l'ISITE passe avec succès la phase d'évaluation.

En ce qui concerne SFRI, comme il embarque des projets de types Labex et EUR - donc cela va intégrer des Labex... le Labex LipSTIC pour une partie et puis une partie de l'EUR EIPhi -, eh bien, comme ces projets font l'objet de contrats distincts, qui sont des avenants, en fait, à l'ISITE, si l'ISITE ne passe pas la phase d'évaluation, ils seront mis en œuvre pour une période de neuf ans pour SFRI.

Donc la partie... IDEES, c'est surtout... L'acronyme, c'est « intégration des IDEX et des ISITE », c'est-à-dire qu'il fallait identifier un certain nombre de trous dans la raquette qu'on avait après quatre ans de mise en œuvre du projet.

Et pour la partie SFRI, il s'agissait d'avoir une politique globale de *Graduate Schools*, donc d'écoles universitaires de recherche, et donc ce qui a été proposé, je reviendrai plus en détail tout à l'heure, c'est d'avoir au moins, au moins trois écoles universitaires de recherche, donc là, trois *Graduate Schools*, qui seront alignées suivant les thématiques des axes ISITE que je vais vous rappeler dans un moment. Mais ceci n'interdit pas de penser à d'autres *Graduate Schools* par la suite.

Alors, au niveau financier, il s'agit de 12 millions pour SFRI et de 4,4 millions sur IDEES. Je vous donnerai des détails tout à l'heure là-dessus, si vous le souhaitez.

Donc cela nous amène à un total de 16,4 millions.

Je pense qu'effectivement, si on n'avait pas les difficultés institutionnelles qu'on connaît à la COMUE - par exemple, on était au même niveau, comme vous le voyez dans le tableau, que la Lorraine qui est notre concurrent, là, pour la phase d'évaluation qui vient - on aurait sans doute pu espérer plus.

Néanmoins, il y a des bonnes nouvelles puisque vous voyez qu'il y a des... On est en vert clair. Cela veut dire qu'on a simplement reçu des commentaires dont on nous demande de tenir compte. On ne doit pas reformuler le document. Ce n'est pas le cas des universités en orange.

Et vous voyez que, en tout cas dans IDEES, on fait mieux que Strasbourg. Ce n'est pas souvent. On fait mieux que Côte d'Azur qui est un de nos concurrents.

Voilà pour donc ces deux choses-là.

Alors j'accélère.

Le consortium ISITE - ce sont des rappels -, donc c'est les membres de la COMUE plus les hôpitaux sur site et plus les organismes nationaux de recherche qui sont donc des partenaires naturels du projet. Donc cela fait 67 000 étudiants, 51 laboratoires, 8 800 personnels dont 2 200 enseignants-chercheurs et 450 chercheurs des grands organismes.

Pour le projet ISITE, on a pu compter aussi sur des partenariats d'entreprise, donc sur une trentaine d'entreprises dont 21 en Bourgogne Franche-Comté, qui ont été impliquées dans divers projets de recherche et de développement, qui ont été initiés à partir des appels à projets internes au consortium ISITE.

Alors, ceci, c'est pour vous rappeler donc qu'ISITE est articulé sur trois axes transversaux :

- l'Axe 1 : Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents,
- l'Axe 2 : Territoires, Environnement, Aliments,
- l'Axe 3 : Soins individualisés et intégrés.

Et donc le but c'est de faire émerger l'université cible UBFC comme université fédérale, donc sur le modèle « *Collegiate University Model* » comme à Cambridge.

Alors j'en viens aux réalisations.

D'abord, la première réalisation, c'est qu'il y a eu une forte mobilisation des personnels lors des trois appels à projets internes au consortium.

Vous voyez qu'ici, au total, il y a eu 285 projets soumis par la communauté. Cela représente, à chaque appel à projets, environ 1 000 personnes impliquées à chaque fois si on fait le décompte des personnels qui sont affichés dans les tableaux des personnels impliqués dans les différents projets.

Alors, ce qui s'est passé au niveau articulation d'UBFC, c'est la mise en place des pôles thématiques. Je crois que cela a été long mais on y est quand même arrivé.

Donc ceci vous illustre bien que les axes de l'ISITE, ce ne sont pas des facultés. Ce ne sont pas des pôles thématiques. Les pôles thématiques, vous les voyez, ils sont représentés ici en bleu foncé.

C'est, si vous voulez, une sorte de super faculté.

Et puis les axes ISITE, ce sont des enjeux sociétaux qui servent à identifier ce qu'on appelle des « domaines de focalisation » sur lesquels on définit des projets, de préférence interdisciplinaires, aux diverses intersections entre pôles thématiques et ces enjeux sociétaux.

Cela été mis en place en 2018.

Alors, du point de vue de la mise en œuvre de l'université cible UBFC.

Donc il faut rappeler qu'un projet ISITE, c'est essentiellement un projet de gouvernance et que donc il y avait un certain nombre d'engagements qui avaient été pris par les établissements membres de la COMUE, cette fois, au sujet des compétences qui sont octroyées... enfin, qui sont transférées à UBFC via la SATT, qui sont coordonnées et qui restent distribuées dans les établissements.

Et donc le bilan, je ne sais pas si j'ai le temps de le faire dans le détail ici, mais je crois que je l'ai déjà fait lors du précédent CA, eh bien, c'est que les établissements ont tous respecté les engagements. En tout cas en ce qui concernait les transferts de compétences, ils ont tous respecté ce qui avait été convenu en 2015.

Donc là-dedans, on voit, par exemple, le transfert des écoles doctorales, le fait que les budgets des laboratoires, les budgets récurrents sont arbitrés au niveau d'UBFC... Ce genre de choses.

Ensuite, il y avait un certain nombre d'engagements opérationnels qui ont été pris en 2015 et donc le rapport détaille ceux qui ont été réalisés avec leur taux d'achèvement.

Donc le premier, c'était la définition de l'université cible, et donc là, on va en parler dans un moment, il y a une reconfiguration qui est nécessaire, qui va être proposée dans le cadre du document de l'évaluation. J'y reviendrai plus en détail par la suite. Et donc ce qui est prévu, c'est un changement de statuts. On va détailler cela dans un moment.

Ensuite, il y a un certain nombre de cibles qui ont été remplies complètement. Donc les divisions... enfin, les pôles thématiques, je viens d'en parler.

La signature scientifique, cela été partiellement atteint puisqu'on a bien un respect de la signature scientifique dans le champ « adresse », c'est-à-dire ce qui est de la responsabilité des auteurs. Dans le champ « adresse » de la bibliométrie.

Mais pour être enregistré dans *Web of Science*, il y a une démarche qui doit être faite par les établissements pour rattacher tous leurs... toutes les publications qui lui sont... qui dépendent d'elle via un champ bibliométrique qui s'appelle « *Enhanced Organization Name* » et donc là-dessus, ce travail n'a pas été accompli jusqu'au bout. Donc on est à 50 % de taux de réalisation.

Ensuite, il y avait un engagement de déploiement des postes vacants vers les thématiques et enjeux sociétaux ISITE et donc là, on est au-delà de la cible puisque sur l'ensemble de la COMUE, on atteint plus de 50 %, alors qu'on avait annoncé 10 %.

Ensuite, là où on a dépassé la cible aussi, c'est que tous les profils recherche des enseignants-chercheurs vont être établis au niveau fédéral UBFC via une procédure qui a déjà été présentée dans cette Assemblée, qui a été établie et menée par Pascal Neige. Donc cette procédure montre qu'on a une stratégie d'émission des profils de poste à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté.

Ensuite, le fait que les comités de sélection sont bien définis au niveau UBFC, cela c'est déjà opérationnel depuis 2017, et le fait aussi qu'on redistribue les budgets récurrents de recherche - là, on en a déjà parlé tout à l'heure.

Ensuite, il y a un élément qui est à 99 %, c'est les contrats de site avec les organismes nationaux de recherche. On est toujours en attente de signature de ces contrats de site avec le CNRS et l'INSERM. Et donc là, l'objectif est atteint puisque c'est UBFC qui apparaît comme interlocuteur principal vis-à-vis des organismes nationaux de recherche.

Ensuite, un point où on n'a pas pu avancer, c'est d'avoir une procédure d'inscription des étudiants qui soit centralisée avec une procédure de double inscription des étudiants via un portail unique UBFC et, après, renvoi vers un des établissements. Donc là, c'est quelque chose qui n'est pas accompli.

Alors, le transfert des doctorats, cela a été... cela, ça a été fait. C'était commencé depuis 2015, donc c'est achevé.

Porter le sceau qui mentionne UBFC sur tous les diplômes, cela va être appliqué à partir de 2020. Cela, c'est admis normalement.

Et puis le déploiement de masters en langue anglaise. On avait prévu d'en avoir neuf en 2020, on en a seize, donc on est bien au-delà de la cible.

Ensuite, le fait qu'il n'y a pas de problème, si vous voulez, de définition des services pour intervenir dans ces masters. Cela, ça a été respecté aussi.

Après, ce sont des cibles, des engagements plus opérationnels, mais normalement, il fallait avoir des ressources qui sont mises à disposition par les établissements pour faire fonctionner la machine fédérale et là-dessus, c'est là-dessus qu'il y a eu des divergences au niveau de la gouvernance d'UBFC à partir de 2017 et donc il y a eu des plans d'actions qui ont été édités en 2019, mais le gros de ce plan n'a pas encore été déployé.

Après, il y a la mise en œuvre du contrôle qualité du doctorat. Cela, ça a été réalisé. Pour les masters, c'est en cours.

Au niveau de l'interopérabilité des systèmes informatiques, on n'est pas beaucoup avancé. Ce qui a été fait, c'est un schéma directeur du numérique qui chiffre à 27 millions les investissements nécessaires et les coûts d'une telle opération et, pour l'instant, on n'a pas le premier euro pour le faire.

Ensuite, un engagement sur le fait qu'il y a des personnes/mois en grand nombre qui sont associés à ISITE. C'est en cours d'évaluation, mais donc on aura environ trois fois... entre trois et quatre fois les coûts de valorisation des efforts qui seront trois ou quatre fois supérieurs à ceux du budget ISITE lui-même.

Ensuite, le comité de pilotage devait avoir le contrôle sur l'affectation des crédits. C'était ce qui était inscrit, c'est passé.

Et puis après, on a des choses plus mineures, du genre... Enfin, pas mineures, mais plus faciles à réaliser, du genre impliquer un jury international pour sélectionner les projets financés par les fonds ISITE.

Donc sur la partie ressources humaines, je vous l'ai dit, on a 54 % des profils qui ont été déclarés vacants dans l'ensemble de la COMUE et qui sont relevant des axes ISITE, donc cela montre bien la pertinence de ces axes, et il y avait, parmi ces 54 %, 12 % qui font l'objet de soutien via des procédures de recrutement de type « *tenure tracks* » les deux dernières années.

Ensuite, pour l'usage des fonds ISITE, 89 % du *staff* étaient en... ce sont des CDD, qui ont été payés sur fonds ISITE, qui sont bien affectés sur les priorités des axes ISITE et on a, en gros, 6 % du budget en forçant là-dessus.

Ensuite, les établissements ont bien respecté leur engagement de faire porter les projets ANR et H2020 par UBFC, ce qui fait qu'aujourd'hui on a 89 projets ANR gérés UBFC, 21 H2020, pour des budgets respectifs de plus de 14 millions et 10 millions.

Ensuite, cela, c'est un tableau qui montre qu'on a... qui fait un résumé des investissements, des fonds PIA, mais pas uniquement ISITE. On nous demande de globaliser les fonds ISITE avec les Labex LipSTIC, IDEFI, Talent Campus et l'EUR, donc c'est un exercice assez compliqué, pour avoir une idée des personnels impliqués, du nombre d'étudiants concernés et donc de la focalisation sur les axes prioritaires, ce qui est bien le cas.

Ensuite, cela, c'est un détail des budgets qui ont été alloués via les appels à projets internes au consortium. J'ai déjà détaillé cela dans des CA précédents... Enfin, ce n'était peut-être pas cette Assemblée, mais dans les Assemblées précédentes.

Donc là, en gros, sur le budget ISITE proprement dit, c'est-à-dire hors Labex, hors EUR, c'est un budget qui fait... hors frais de gestion, qui fait 32 millions et il y a 20 millions qui sont affectés sur appels à projets internes.

Ensuite, je vous l'ai dit, une *success story*, c'est le déploiement des masters dispensés en langue anglaise qui ont accéléré l'internationalisation du site au niveau, en tout cas, Master. Donc on a dépassé la cible et ces 16 masters ont permis... sont accompagnés de 54 accords internationaux qui prévoient soit des mobilités entrantes ou sortantes d'étudiants ou des doubles diplômes ou des choses qui y ressemblent, des cotutelles de stage, etc.

Alors, ce que vous voyez à la colonne de droite, c'est le plan qui a été soumis dans SFRI d'intégrer quasiment tous – il y en a 14 sur 16 - ces masters dans les *Graduate Schools* qui font l'objet du projet SFRI, donc :

- EIPHI, c'est la *Graduate School* associée à l'Axe 1,
- TRANSBIO, c'est à l'Axe 2,
- et INTHERAPI, c'est à l'Axe 3.

Au niveau transfert/exploitation des résultats de recherche, les relations avec les industriels, je vous ai déjà dit qu'on avait 30 compagnies qui avaient... 30 entreprises impliquées dans les projets qui ont été déclenchés par ISITE.

Il y a, en 2017, la fusion des incubateurs de Bourgogne et de Franche-Comté et 75 % des projets d'incubateurs sont reliés aux trois thématiques priorités ISITE.

En termes de thèses sponsorisées ou financées par l'industrie, on a 73 % des thèses de type (*mot inaudible*) et thèses CIFRE qui sont reliées aux trois axes ISITE.

Et puis en termes de soutien entrepreneuriat, on a une moyenne de presque 25 entreprises créées chaque année, avec le déploiement du projet PEPITE aussi, beaucoup de mesures d'accompagnement pour la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat des étudiants.

Donc là, au terme de tout cela, UBFC, eh bien, remplit les standards internationaux qui définissent une université, parce qu'il y a une question explicite qui est posée par le président du jury qui est de savoir est-ce que l'UB, l'université, si elle est éligible pour devenir membre de l'Association européenne des universités ? Et la réponse est oui puisque pour être membre de cette association :

- il faut réaliser au moins (*mots inaudibles*), donc UBFC organise masters et doctorats ;
- elle doit recevoir de façon pérenne des fonds publics ou avoir des revenus, si c'est une entreprise privée, mais dans notre cas, c'est bien le cas, ce sont des fonds publics ;
- et elle doit avoir le droit et exercer le droit d'octroyer le doctorat et participer à des projets de recherche internationaux et nationaux.

Et donc je vous ai montré tout à l'heure qu'on a bien tous ces volets qui sont satisfaits.

Donc après, je vais passer plus vite là-dessus. Il y a aussi beaucoup de choses qui ont été faites sur la partie dite « campus », mais comme le temps est compté, je vais peut-être zapper cette partie-là, de même que la partie « culture, sciences et société ». C'est, on va dire, le bilan de toutes les actions qui ont été organisées à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté dans ces domaines.

Alors, du point de vue de la construction de l'identité d'UBFC, donc on a les éléments que je viens de vous dire auxquels s'ajoute le fait qu'UBFC est lauréate des projets EUR, NCU, IDEES, SFRI. On a le déploiement de la carte professionnelle et étudiante UBFC Pass, on a un congrès d'étudiants à l'échelle UBFC et on a démarré un réseau d'alumni en mai 2020 qui commence par les doctorants et les masters UBFC plus les masters qui sont dans l'EUR EIPhi et dont l'objectif est d'être étendu à tous les étudiants de tous les établissements, avec des fonds du projet IDEES, voilà.

Après, ceci, c'est un focus pour vous montrer les réalisations de la signature scientifique. Vous avez 69... Pardon, vous avez sur la période 2016-2019, on est à 66 % de taux de réalisation. Pour 2019 seule, on est à 75 % de taux de réalisation de respect de cette signature. On vous avait montré les tableaux en nombre de publications, d'une part, et, d'autre part, en pourcentage.

Et donc la difficulté, c'est que même si les auteurs respectent globalement bien cette consigne, il y a un autre champ qui est « *Enhanced Organization Name* » qui doit être... qui doit faire l'objet d'une démarche des établissements et donc là, on voit qu'en 2019, UBFC n'y apparaît plus pour diverses raisons. Je ne vais pas détailler ici, ce serait trop long. Mais donc là, il y a un vrai effort qui doit être fait à ce niveau-là.

Ceci dit, potentiellement, si on prend les chiffres qui sont là et qu'on regarde le tableau du *ranking* de Leiden. Il y a deux *rankings* qui sont utilisés par le PIA, c'est Shanghai et Leiden, Leiden est exclusivement scientifique.

Cela, c'est un extrait du tableau de Leiden qui ne concerne que la France. Vous voyez que l'université de Bourgogne pour le site Bourgogne-Franche-Comté est la seule qui est représentée. Elle est 28^e sur les 30 institutions françaises qui sont recensées.

Et donc si on regarde... Alors, c'est un peu compliqué, le calcul. C'est que vous avez... Dans la page précédente, vous pouvez avoir un nombre de publications liées à l'uB sur la période 2016-2019 - 4 370, c'est le nombre de publications que moi, je trouve dans Web of Science. Après, il faut faire un décompte fractionnaire, c'est-à-dire que s'il y a plusieurs institutions, on n'a qu'une fraction de points, si j'ose

dire, dans les publications. Et donc on est... on a dans ce décompte 835, ce qui donne à peu près 20 % qu'il faut appliquer au total des publications.

Si on applique cela aux chiffres qu'on pourrait relier à la COMUE dans son ensemble, eh bien, cela permettrait au site de se situer au même niveau que l'université cible et donc gagner 10 places dans le classement français.

Et dans le classement mondial, on est juste à la limite avant de sortir du classement. Donc là, on passerait éventuellement... On est entre 1 100 et 1 200. On pourrait passer au rank 800.

On voit la projection vers le futur. Là, ce sont les éléments qui sont mis dans le dossier pour compléter la trajectoire scientifique.

Je passe à celle-ci. Donc là, si on fait le bilan par rapport à ce qui était annoncé en 2015, il s'agit ici d'un bilan que demande le jury international et qui est basé sur ce qu'ils appellent un « *benchmark* », c'est-à-dire un étalonnage par rapport à une université exemple qui est bien comprise du jury international. Donc c'était Cambridge pour nous.

Et donc on voit... Ce que vous voyez en rouge ici, c'est que tous les éléments de la trajectoire UBFC ont été mis en œuvre et sont parallèles à l'université de Cambridge, sauf la double affiliation du *staff* et des étudiants et le fait que justement, dans la partie bibliométrie, on n'est pas complètement cohérent.

Donc c'est les trois éléments qui manquent.

Après, il y avait un deuxième benchmark sur lequel on doit... par rapport auquel on s'explique vis-à-vis du jury, c'était la mise en œuvre des instruments qui servent l'excellence et donc là, on n'a, vous voyez, qu'une seule chose qui n'a pas été remplie. Tout a été fait, tous les... avec les *calls* internes, les *fellowships*, les *tenure tracks*, etc., les masters en anglais et ainsi de suite. Il n'y a qu'une seule chose, c'était le réseau d'anciens, donc Alumni, et je viens de vous dire qu'on l'a initié en mai 2020 et qu'on va l'amplifier avec les fonds IDEES.

Donc sur la base de cela, on voit que l'enjeu, il est au niveau de parfaire la trajectoire en faisant en sorte qu'on va avoir... je suis désolé, c'est un peu petit vu de loin, mais donc de remplir cet objectif de double affiliation des personnels et des étudiants et de, en même temps, gérer ce problème d'apparition dans la bibliométrie pour être visible dans les *rankings*.

Donc c'est pour cette raison que le conseil des membres a proposé, dans la continuité du plan d'actions qui a été présenté en 2019, un changement de statuts de la COMUE pour passer à COMUE expérimentale, qui intégrerait ces éléments donc, et pour que ce soit crédible, cela intègre un changement du processus électoral, mais là je laisserai le Président l'expliquer lui-même puisque c'est lui qui l'a proposé.

Donc il s'agit, en gros, de s'inspirer de ce qu'on observe à l'échelle de l'Union européenne, par exemple, et aussi d'avoir un équilibre territorial qui est restauré pour mettre fin aux difficultés logistiques qu'on observe depuis quatre ans dans le déploiement de la COMUE, et donc il est prévu d'avoir un double siège social à Besançon et Dijon, voilà.

Donc après, ce que vous voyez dans le tableau, ici, donc c'est d'abord une révision du mode électoral, une révision... Enfin, faire en sorte qu'il y ait bien le statut de double affiliation qui soit possible pour les *staffs* de telle façon que du point de vue opérationnel, les délégations de signature soient possibles entre le président d'UBFC et n'importe quel employé d'un des établissements membres, de façon à ce que les établissements membres puissent prendre en charge les fonctions de la fédération pour le compte de la COMUE, voilà.

Et puis donc dans la page suivante, on vous a mis « *Proof of Scientific Signature* » : c'est rendre tout cela cohérent, sous réserve que si on fait tout ce travail-là, Shanghai et Leiden soient d'accord d'intégrer UBFC.

Après, il reste deux points faibles, comme nous disent les consultants qui nous accompagnent, c'est, d'une part, la stratégie internationale. Pour l'instant, elle n'est que coordonnée. Elle n'est pas transférée complètement. Il n'y a pas un service international unique. Bon, là, cela reste, du point de vue des consultants qui nous accompagnent, un point faible.

Et sur la partie transfert/exploitation, à part la partie fusion des incubateurs, on n'a pas encore... enfin, on a encore un éclatement, une fragmentation de toutes les structures qui s'occupent du transfert/valorisation, voilà.

Je vais arrêter avec cela parce qu'il ne faut pas être trop long, ce que j'ai déjà été, je crois.

Le Président.- Merci, Alain, pour cette présentation synthétique et pas trop longue au regard de l'importance du dossier, importance en volume, importance stratégique, bien sûr, pour le site Bourgogne-Franche-Comté.

Effectivement, tu m'as renvoyé le soin de préciser un petit peu les éléments sur les aspects institutionnels.

On n'arrive pas à lire d'ici. Ce n'est pas grave. Mais simplement, il y a trois éléments.

Un, tu l'as rappelé, c'est le double siège Besançon-Dijon, qui est une chose extrêmement importante pour que la communauté dijonnaise, finalement, renoue la confiance avec UFC dont on sait que la présence territoriale dans les fonctions support n'était pas toujours assurée... enfin, sur le territoire, on va dire, de l'université de Bourgogne. Et quand je dis « territoire de l'université de Bourgogne », cela comprend également les sites territoriaux et pas seulement le campus dijonnais.

Donc ce premier point, on va dire, a fait l'objet d'un consensus en conseil des membres.

Le deuxième... Enfin, c'était le dernier point, en réalité. C'était le troisième point de présentation dans la case n° 1.

Le tout premier point, c'est une refonte, effectivement, du... alors, non pas du processus électoral. Pourquoi? Parce que c'est bien un principe de représentation des communautés des différents établissements qui domine.

Autrement dit, tous les collèges électoraux actuels voteront, bien sûr, pour des listes mais, à la différence de ce qui se passait précédemment, c'est que ces listes seront arrêtées par établissement et non pas inter-établissements.

Quel est l'intérêt? L'intérêt, c'est de s'inspirer, effectivement, du modèle de l'Union européenne où vous savez que le Parlement européen est composé de députés européens qui sont élus sur des listes nationales par les citoyens, les ressortissants des états membres de l'Union européenne.

Eh bien, c'est le même principe ici, si bien qu'on aura, si évidemment tout cela aboutit, des listes par collège (A, B, C, D) tel que cela existe aujourd'hui mais par établissement. Donc autrement dit, les communautés voteront pour des personnes, des listes soit syndicales soit non syndicales, etc. qui sont composées de personnes participant... enfin, membres de leur communauté.

L'idée, évidemment, n'est pas d'instaurer une hégémonie d'un établissement sur un autre. Le plan d'actions qui a été adopté en 2019 prévoit un tiers, un tiers, un tiers, ce qui était le cas jusqu'à présent, c'est-à-dire *grosso modo*, dans les instances d'UBFC, un tiers de représentants de l'uB, un tiers de représentants de l'UFC et un

tiers réparti entre les différentes écoles et instituts composant la COMUE. Donc on conserve le poids politique, on va dire, des différents établissements tel qu'il était jusqu'à présent.

L'autre point qui est un élément aussi qui s'inspire beaucoup de l'Union européenne, c'est que le président de la COMUE était élu évidemment par le conseil d'administration mais sur proposition du conseil des membres.

On retrouve la même chose avec le président de la Commission européenne, avec les commissaires européens qui sont présentés finalement par les États membres devant le Parlement européen et le Parlement européen les élit, ou pas.

Si bien qu'on a une double légitimité de la gouvernance, celle d'abord... enfin, du peuple, on va dire, représenté au sein du conseil d'administration et puis celle des établissements qui sont représentés par le conseil des membres. Donc on part sur une situation politique de consensus qui va permettre justement à la fois de légitimer mais aussi de consolider la gouvernance de la COMUE.

Il est évident que les vice-présidents seront désignés dans à peu près les mêmes modalités et devront représenter également différents établissements. C'est-à-dire qu'il ne pourra pas être possible, à l'issue des travaux, même si tout cela n'est pas écrit dans le marbre, c'est une proposition, il n'est pas possible, on va dire, de permettre à un établissement d'être outrageusement plus représenté dans la gouvernance qu'un autre, voilà.

Et cela, c'est aussi une règle qui s'inspire du modèle européen puisque vous savez qu'il y a un nombre de commissaires européens limité par État et donc si on a des États qui sont un peu plus représentés, il n'empêche qu'ils ne peuvent pas avoir la majorité au sein de cette gouvernance. Et ça, c'est quelque chose d'important.

Peut-être un point de précision sur ce qui a été présenté tout à l'heure par Alain Dereux et qui concerne la double affiliation.

Elle pourrait faire peur parce que qui dit double affiliation dit double employeur, dit..., etc. Non... Ou double droit d'inscription pour les étudiants, par exemple. Non... Non, non. Là, il n'est pas question de cela.

Un peu comme sur le modèle des UMR, des unités mixtes de recherche, où on a, par exemple, du personnel CNRS qui poursuit sa carrière au CNRS et qui est payé par le CNRS et qui... etc., s'inscrit dans une carrière avec un rattachement à un employeur qui est le CNRS et puis des personnels uB qui, eux, relèvent du système universitaire, eh bien, on peut avoir des personnels qui sont bel et bien employés par l'établissement, poursuivre leur carrière conformément à leur statut.

Évidemment, les établissements conservent la masse salariale et rémunèrent et accompagnent ces personnels, mais la double affiliation permet surtout d'avoir un rattachement à UBFC qui autorise justement ce qui a été décrit tout à l'heure par Alain Dereux, notamment la possibilité sans autre forme, de permettre les délégations depuis la COMUE vers les personnels des établissements sans que cela pose de problème, voilà. Puisqu'il y a affiliation, alors cela sera possible.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, je vois ce que vous sous-entendez sous les (*mot inaudible*)... Enfin, vous parlez, en fait, que vous voulez évacuer pour rassurer les personnels sur la question des mises à disposition plus ou moins des personnels.

Par contre, il y a toujours une inquiétude puisque... Cela, c'est... Je vous en sais gré, mais il y a quand même la directive, lors de l'étude qui a été faite, l'enquête

qui a été faite par le ministère, l'évaluation au niveau de l'ISITE, qui a posé la question des transferts des personnels à l'ISITE, des personnels qui étaient sur des compétences transférées à l'UBFC, en particulier les compétences recherche. La ministre l'avait écrit noir sur blanc, la mise à disposition. Donc la question statutaire, elle est toujours là puisque, dans le cadre de la fonction publique, à partir du moment où un établissement n'exerce plus la compétence, elle est transférée, normalement les personnels sont transférés avec. Et la ministre le rappelle. Elle a rappelé, il y a... dans le courrier, il y a quatre ou cinq mois.

Donc on a l'impression que... Est-ce que cette question a été réglée au niveau ministériel par rapport à la double affiliation ?

Là, ce n'est pas vous qui portiez puisque c'était la réponse qui avait été donnée par l'équipe du précédent président, mais est-ce que la question sur les personnels dans les établissements, l'affiliation est un modèle qui leur convient ou est-ce que c'est toujours en suspens ?

Le Président.- Je pense que c'est lié. C'est... D'abord, la double affiliation va permettre à certains personnels, sans être transférés à UBFC, d'accomplir un certain nombre de tâches qui relèvent effectivement des compétences qui ont été transférées. Donc c'est un élément de réponse.

Ensuite, pour le moment, sur les... on va dire, les personnels qui sont transférés... Enfin, ils ont été transférés. Certains l'ont été... Comment ? Au niveau d'UBFC. Il est, à mon avis, beaucoup trop tôt pour le prévoir.

Nous sommes en train de proposer, on va dire, un modèle fédéral. Un modèle fédéral dans lequel, eh bien, oui, au niveau de la fédération, il faut des emplois, on est bien d'accord, mais il n'empêche que les établissements demeurent des établissements de plein et entier exercice, sous réserve évidemment des compétences transférées.

Je vous rappelle que sur les compétences transférées, il y a déjà eu un effort considérable de réalisé parce que, finalement, tout ce qui concerne l'école doctorale, ce qui concerne le service comptable, ce qui concerne un certain nombre d'autres services, il y a déjà, de mémoire, je crois, environ 100 ETP affectés à la COMUE.

Donc sur l'ensemble des compétences, le projet ne revient pas sur celles qui sont transférées et ne revient pas non plus sur celles qui sont coordonnées.

Je vous rappelle que pour celles qui sont coordonnées, il n'y a pas de transfert de service puisque la coordination des compétences repose sur... des compétences attribuées à l'UBFC, repose sur un principe de consensus. Autrement dit, les établissements coopèrent sur certains programmes communs, on va dire, à condition qu'ils le souhaitent. Mais cela signifie qu'évidemment, ce principe de consensus empêche tout transfert de personnels.

Donc si vous voulez, j'y vois, moi, plutôt, dans ce système-là, à partir du moment où il n'y a pas davantage de compétences transférées, un maintien du *statu quo* de ce qui existe actuellement, donc pas en perspective de transfert d'emplois. En tout cas, pas à ce moment de la discussion, loin s'en faut. Voilà.

Alors, j'avais quasiment terminé. Je pense que j'ai à peu près décrit le système institutionnel.

M. Dereux.- Oui... Alors, on peut peut-être ajouter qu'on corrige aussi quelque chose, voilà, dans le processus électoral qui a été résumé par le Président... Dans le processus électoral... de la feuille de route.

Donc ce qui est là, c'est une feuille de route qui va être soumise à une commission de réforme des statuts, voilà, qui va être établie au niveau d'UBFC.

Ce qui est proposé aussi dans la partie électorale, c'est de corriger un certain nombre d'effets étranges, on va dire, des précédents statuts. C'est-à-dire qu'ici, on avait quand même une situation où on a un certain nombre d'employés d'UBFC et ils sont beaucoup plus nombreux que vous imaginez, puisque la plupart des thésards sont des employés UBFC, la plupart des post-docs aussi, et donc même s'ils travaillent à l'université de Bourgogne, ils n'ont plus les mêmes droits de vote qu'ils avaient auparavant, du temps... voilà.

Donc là, ce qui est proposé aussi, c'est qu'au niveau électoral, les employés d'UBFC, que ce soient des thésards, post-docs, mais aussi administratifs, soient rattachés à un collège électoral d'un établissement et qu'UBFC n'apparaisse pas comme, tout d'un coup, un établissement distinct d'un des membres.

Et ces personnels doivent être rattachés, même si c'est du personnel administratif, à l'un des membres. Je crois que c'est une précision importante.

Le Président.- Peut-être pour ajouter encore quelques éléments.

Je crois qu'au-delà du détail qui viendra dans les statuts, il ne faut pas oublier que là on a une page écrite. Les statuts, cela va être 10, 15, 20 pages facilement. Ces statuts, des propositions vont être faites dans le cadre d'une commission juridique composée des établissements membres et puis de représentants du CA d'UBFC et puis d'experts extérieurs, des avocats notamment, capables de travailler sur des statuts.

Et ces statuts donc vont faire l'objet, évidemment, d'une concertation entre les établissements. Ils vont faire l'objet de va-et-vient, de navettes avec le ministère, bien sûr. Donc si vous voulez, il y aura de toute façon un travail de concertation important.

Je voulais aussi préciser une chose. Je voulais ajouter autre chose. C'est que bien sûr, la question du double siège social à Dijon et à Besançon est une question qui peut paraître sensible.

Néanmoins, d'une part, elle ne retire rien à Besançon et, deuxièmement, elle équilibre le territoire. Il ne faut pas oublier que le territoire de la COMUE, finalement, cela va de Belfort à Nevers, donc c'est un territoire qui a besoin d'être équilibré dans ses modalités de fonctionnement.

Ce double siège connaît un précédent remarquable qui est celui de l'Union européenne puisqu'on a un siège à Strasbourg et un siège à Bruxelles, ce qui prouve bien que c'est tout à fait understandable et que cela peut fonctionner de cette manière-là de manière tout à fait durable.

Autre élément important, c'est qu'évidemment, l'idée étant de grandir ensemble, on pourrait dire, les établissements de la COMUE, l'université de Bourgogne, dans ces conditions-là et par souci d'équilibrer, apporterait aussi, dans la mesure du possible et sous certaines réserves que les organismes de *ranking* le permettent, mais le *ranking* à la fois dans Leiden et dans Shanghai, si bien que cela permettrait à l'ensemble du territoire, on va dire, de l'enseignement supérieur et de la recherche Bourgogne-Franche-Comté, d'après certaines simulations, de profiter pleinement du rang de l'université de Bourgogne et d'être « *rankée* » à la 550^e place mondiale environ des universités.

Donc vraiment, il y a ici des apports. Des apports de chaque membre très clairement, des engagements forts, mais dans un principe d'équilibre, dans un principe de respect de la représentation de toute une communauté.

Et c'est un modèle qui, en tout cas, convainc l'INRAE, convainc le CNRS. Le président-directeur général du CNRS nous a dit très clairement qu'il accompagnerait les établissements et la COMUE devant le jury international pour soutenir ce projet parce qu'il le croit justement équilibré et apte, grâce à son équilibre, à accueillir durablement les activités communes. Pas seulement ISITE, mais il y a SFRI et IDEES dont Alain Dereux a parlé tout à l'heure, également RITM-BFC. Donc tous ces projets communs dont on a pu prendre la mesure grâce à la présentation d'Alain Dereux.

Il est équilibré et respectueux des établissements. Aucun établissement ne perd sa souveraineté, d'une certaine manière, comme aucun État membre de l'Union européenne n'a perdu sa souveraineté.

Certaines compétences ont été transférées parce qu'il était plus utile de le faire de manière associative, on va dire. Eh bien, c'est la même chose ici pour la COMUE. On a transféré un certain nombre de choses, mais ce n'est pas parce que nous les avons transférées que nous en perdons complètement le contrôle et chaque établissement va pouvoir participer activement à la construction de cette stratégie notamment en matière de recherche - d'accord ? - et de formation aussi à un certain niveau dans le cadre de la COMUE, voilà, de manière équilibrée.

Et je crois qu'après cette période assez difficile de la COMUE... enfin, qu'a vécue la COMUE en tant qu'institution... Pas en tant que structure de collaboration entre laboratoires, parce que le bilan scientifique est très bon. Le bilan scientifique est très bon. C'est le bilan institutionnel qui est inquiétant. Je crois que ce modèle-là est à même de convaincre le jury international en raison de son équilibre justement et en raison de sa proportion à être stable, voilà, et à accompagner durablement les activités qui seront mises en commun par les différents établissements composant cette fédération. Voilà.

Je crois qu'au-delà des éléments techniques, c'est surtout une idée, un principe de fonctionnement équilibré, respectueux de tous, de tous les établissements qui est porté ici et qui doit rassurer tous les établissements dans la mesure où il n'y a pas d'hégémonie possible. On ne retire rien à ce qui existe d'ores et déjà. On ajoute, on apporte... Quand je dis « on », c'est un « on » collectif, ça concerne tous les établissements bien sûr. Dans une volonté de collaborer sur un pied d'égalité et pour partager, finalement, les fruits entre nos communautés en fonction du travail réalisé dans ce cadre.

Donc il y a, je crois, là, une réelle avancée institutionnelle.

Le calendrier est très bousculé. Le 16 juillet, a lieu le conseil d'administration d'UBFC, pourquoi ? Parce que le 30 juillet, il faut adresser ce bilan qui vous est projeté, ce bilan définitif qui est projeté, le 30 juillet donc au jury international. Le jury international organisera une visite et viendra nous visiter au mois de septembre probablement. Et ensuite, ce sont à la fois les chefs d'établissement, le président de la COMUE, son administrateur provisoire, et puis un certain nombre d'experts qui viendront soutenir le projet devant le jury international.

Voilà à peu près à la fois le contexte procédural, l'esprit qui anime, on va dire, ce projet, cette trajectoire qui est très attendue par le jury ISITE, en quelques mots.

Évidemment, on peut ouvrir la discussion et répondre à vos questions et écouter vos observations sur ce point, même si, je le rappelle, c'est une présentation, c'est une information. Il n'y aura pas de vote sur ce projet parce qu'on ne peut pas voter sur un projet qui lui-même n'a pas été adopté par le principal intéressé, c'est-à-dire UBFC.

Oui Louise Bouché.

Mme Bouché.- Du coup, moi, je vais parler pour les élus « Bouge ton campus ».

Nous, on est favorable au modèle que vous proposez. Par contre, on voudrait vraiment s'assurer que la représentation étudiante continue d'exister, qu'on ne perde pas la voix des étudiants dans les conseils donc de la COMUE.

Nous, on est prêt à s'investir totalement dans une réflexion autour de la construction de ce nouveau modèle.

On est prêt aussi à lancer un débat avec d'autres établissements, par exemple avec Besançon, puisque nous, on travaille très régulièrement avec la BAF, la fédération territoriale de Besançon, qui porte aussi les listes « Bouge ton campus ». Donc ce sera plus facile pour nous d'avoir ce débat avec eux aussi.

Globalement, on invite tous les établissements à vraiment avoir un vrai dialogue avec les étudiants et avec, de toute façon, tous les (*mot inaudible*) qui vont être représentés.

Et pour nous, il est important que le débat soit lancé au plus vite, comme c'est un sujet qui est très important pour l'avenir de notre université.

Le Président.- Bien, pour répondre à votre question, il n'est pas du tout question de diminuer la représentation de quelque collège que ce soit. Que ce soit clair, voilà. Donc il n'y a pas... Non, non, non ! Non, non. On est plutôt même dans la tendance inverse.

Alors, ceci dit, rien n'est écrit dans le futur, c'est-à-dire le nombre de sièges par collège... C'est-à-dire que rien... Il est beaucoup trop tôt, il est beaucoup trop tôt pour l'écrire. En revanche, ce sont des éléments de discussions qui seront nécessairement d'abord discutés au sein de la commission juridique dans laquelle il y aura des représentants étudiants, bien sûr, du conseil d'administration d'UBFC et qui seront ensuite concertés dans tous les établissements. Cela, c'est très clair.

Donc là, il y aura un process d'adoption des statuts qui vous garantit de porter votre volonté.

Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Juste un petit point sur la situation que vous avez décrite et puis peut-être les réflexions à ce sujet de la Région.

Déjà, donc un grand merci, Monsieur le Professeur Dereux, pour cette présentation qui est vraiment complète, qui montre, ce que vous avez dit, au niveau scientifique l'excellence de notre région, les progrès qui ont été faits pour aboutir dans les exigences du jury.

Vous l'avez dit et on l'a bien compris, tout ce qui est recherche est vraiment sur une excellente voie et doit nous permettre d'avoir un avis favorable du jury.

Il y a simplement donc une petite réflexion à propos du changement des statuts, peut-être sur la méthode et le calendrier.

Il est effectivement demandé, au niveau de la gouvernance, par le jury une révision des statuts, mais il n'était peut-être pas demandé de vraiment expliciter quelle serait cette révision et comment cela allait fonctionner.

On peut se demander si ce n'est pas un petit peu trop tôt puisqu'on sait que les instances d'UFC ne sont pas encore définitivement installées et l'idée peut-être,

au niveau du calendrier que vous avez dit serré, mais peut-être attendre le mois de septembre pour vraiment poser une vraie discussion sur ce changement de statuts.

Par ailleurs, nous vous rejoignons complètement sur l'ouverture d'UBFC sur Dijon. Cela, on est tout à fait d'accord. On se rend compte qu'il faut absolument l'intégrer mais c'est vrai qu'il y aura peut-être des susceptibilités sur le changement de statuts qui est déjà mis dans les textes, avant qu'il y ait eu discussion.

Mais peut-être avez-vous une réponse à ces réflexions.

Le Président.- Oui... Alors, donc je prends bonne note de l'ouverture de la COMUE sur Dijon et du fait qu'en tant que représentante de la Région, vous l'actiez.

Je crois qu'il y a un consensus sur ce point y compris à Besançon où je crois que la communauté a compris que cet équilibre territorial était absolument indispensable et que donc un double siège ne faisait rien perdre à Besançon, en réalité. Et là, je crois que c'est tout à fait compris.

Sur la mesure de changement de statuts. Alors, ici, on ne change pas les statuts parce que les statuts seront changés précisément une fois que l'ensemble du travail de rédaction aura été... de rédaction du premier jet, réalisé par la commission juridique, une fois que les communautés auront été concertées et une fois que la navette avec le ministère aura permis, on va dire, de valider le travail réalisé.

Autrement dit, dans ce document, n'apparaissent que, finalement, des éléments qui traduisent la trajectoire que vont emprunter les établissements pour permettre au jury international de constater leur volonté réelle de poursuivre leur collaboration.

Notre bilan scientifique, il est bon, il est excellent. Je suis absolument d'accord avec vous. Il est absolument... Il est de très bon niveau.

Mais notre bilan institutionnel, pardonnez-moi, est désastreux : administration provisoire, procès, personnels dans un état psychologique terrible et appui à la recherche quasi inexistant, ce qui est un résultat épouvantable.

Quand je dis « appui à la recherche quasi inexistant », j'ai eu des copies de mails émanant d'entreprises fournisseurs de laboratoires disant « mais cela fait des mois et des mois, voire des années, que nous ne sommes pas payés, nous allons vous déférencer de notre fichier clients ». Voilà où on en était arrivé.

Ici, nous avons des éléments structurants, forts effectivement, qui sont proposés et qui ont précisément pour but de permettre un fonctionnement équilibré, harmonieux, institutionnel, qui vise justement à apaiser les esprits, à faire fi du passé qu'on veut oublier et dans lequel on ne veut surtout pas se replonger.

Donc véritablement, ces éléments-là sont loin de constituer les statuts, déjà.

En revanche, ce sont des éléments politiques très forts sur lesquels les établissements s'entendent et qui vont être portés par eux, qui sont très appréciés par le jury international et même très appréciés par le CNRS et je crois savoir que le CNRS trouve que ce qui figure dans ce document est insuffisamment précis. On nous demande déjà des précisions.

Non, non. Non, non. Nous ne rédigeons pas les statuts à ce stade. Nous ne rédigeons pas les statuts à ce stade.

En revanche, ce qui est porté par les établissements ici, c'est une volonté d'apaiser, par l'équilibre politique, le fonctionnement institutionnel de la COMUE et c'est ce qu'attend le jury ISITE, très clairement.

C'est-à-dire : « prouvez-nous que vous n'allez pas retomber dans les travers antérieurs. Prouvez-nous que ce qui n'a pas marché antérieurement, vous allez en

faire table rase pour proposer un modèle convaincant de fonctionnement institutionnel ».

Je crois que les points saillants de cette trajectoire, qui figurent dans cette première case du tableau, répondent aux exigences du jury international, voilà.

Alors, évidemment, je ne suis pas le seul à le penser, les autres établissements le pensent. Le président provisoire, enfin l'administrateur provisoire de la COMUE le pense également, Luc Johann. Le Recteur Chanut le pense. La Rectrice Nathalie Albert-Moretti le pense également et on le pense, je pense aussi à Dijon Métropole. En tout cas, les interventions, au cours des réunions publiques auxquelles nous avons pu aborder la question, de ses représentants montrent qu'il y a une adhésion là aussi.

Je crois savoir aussi que sur le territoire franc-comtois, il y a un consensus qui est en train de se dégager et je peux aussi témoigner que la quasi-totalité des laboratoires de l'université de Bourgogne y adhère et qu'une immense majorité des laboratoires de l'université de Franche-Comté y adhère et qu'on a, en tout cas, une adhésion qui est à la fois politique, large, et une adhésion scientifique qui est plus que large, qui est, à mon avis, écrasante.

Et je crois que les scientifiques ont bien compris les enjeux et s'ils poussent en faveur, s'ils étayent, s'ils appuient, s'ils soutiennent ce projet, c'est parce qu'ils ont compris qu'il y a, là, un instrument de collaboration qui va profiter à tous.

Cela, c'est l'objectif premier de la COMUE. C'est une structure de collaboration qui doit profiter à tous, c'est fondamental, et dans le respect de l'identité, de la souveraineté - je l'ai dit tout à l'heure, c'est évidemment un mot impropre - des établissements, sans qu'aucun établissement ne puisse, grâce à ce système, empiéter sur les affaires de l'autre, voilà.

Et c'est cet équilibre qui est souhaité et je crois que cet équilibre, les points saillants qui apparaissent dans ce document le permettent.

M. Dereux.- Pour bien comprendre pourquoi vous avez une feuille de route qui apparaît ici, c'est que le tableau-là, certes illisible, je m'en excuse, mais en fait, c'est un tableau imposé dans le document d'évaluation.

C'est-à-dire qu'on a reçu une trame avec des tableaux obligatoires et là, il y a... c'est : quels sont les « *milestones remaining to be crossed* », donc quels sont les jalons qui restent à accomplir, et ils sont posés dans les termes qui sont là : « engagement », « décrire l'indicateur », « c'est quoi la cible » et « quelle date ».

D'autre part, on a des informations sur la façon dont se sont déroulées les évaluations des sites en 2016. Donc on a une information de première main sur la façon dont cela s'est passé à Toulouse où ils avaient aussi un projet de COMUE, un projet de réforme de statuts, etc.

Et donc ce qu'on sait, c'est que le président du jury, M. Rapp, c'est un professeur de droit, qui est lui-même président d'université, et son sujet pendant toute la présence... son temps de présence sur site, c'était les statuts. Il n'a pas lâché les... Le consortium sur place était là-dessus. Ils ont organisé la réunion en disant « on veut voir le président de la COMUE de là-bas et le responsable du programme - c'était un IDEX – à part », et puis ils ont pris les 16 établissements séparément pour voir si tout cela était cohérent et il n'a pas lâché là-dessus.

Donc se présenter devant le jury en disant « on fait une réforme de statuts » puisqu'on est, comme l'a rappelé le Président, dans une situation institutionnelle qui n'est quand même pas très présentable devant le jury. Se présenter devant le jury

sans une feuille de route, c'est... Enfin, pour moi, ce n'est pas jouable. Je vous le dis franchement.

Je suis déjà passé deux fois devant le jury international. On ne tient pas longtemps devant eux si on a une faiblesse de cet ordre-là. Cela, ce n'est pas possible. Il faut une feuille de route.

Et je crois qu'aussi, du point de vue du fonctionnement d'une commission, elle va demander une feuille de route... enfin, des grandes orientations, et c'est vrai que la feuille de route qui est présentée là, elle laisse beaucoup de blancs, mais parce qu'on sait qu'il y a un travail qui doit être fait derrière. Mais d'un autre côté, se présenter sans feuille de route, moi, je vous le dis, ce n'est pas possible. Et même comme cela. Même comme cela.

L'ambition que moi, j'ai, c'est de dire : on va obtenir un répit pour pouvoir le faire. On ne promet pas qu'on va être pérennisé avec ce qui est proposé. Ce qui est espéré, c'est qu'on ait un délai de 12 à 18 mois pour réaliser cette transformation de statuts. Moi, je n'envisage pas à un moment qu'on soit pérennisé comme Strasbourg, Bordeaux ou Marseille. Pour moi, c'est inatteignable.

Déjà comme cela, c'est moins que ce que Toulouse a proposé. C'est-à-dire que Toulouse arrivait déjà avec des propositions de statuts plus élaborées. Là, on n'arrive qu'avec une feuille de route, donc cela va être chaud quand même.

Alors, ce qui est encourageant, d'autre part, c'est que depuis que je m'occupe de ce dossier, c'est la première fois que le CNRS approuve le schéma de gouvernance.

Jusqu'à présent, le CNRS nous a accompagnés, on va dire, de façon amicale et par respect pour les UMR, etc., mais il a toujours émis des réserves, de très grandes réserves sur le modèle de gouvernance qui avait été proposé et qui avait été déployé. Cela explique aussi pourquoi on n'a pas eu le CNRS qui nous a accompagnés dans le jury les deux fois précédentes. C'est très simple.

Là, tout d'un coup, si c'est crédible, ils sont d'accord pour y aller. Cela, c'est quand même une nouveauté depuis 2015.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres observations ou d'autres questions, tout simplement ?

Oui, Pascal.

M. Neige.- Oui, juste un complément à ce que vient de dire Alain sur le CNRS. Nathalie Munier-Jolain n'est pas là, la Présidente du centre INRAE. Je ne suis pas mandaté pour parler en son nom, mais je travaille beaucoup, beaucoup avec elle sur ce dossier et Alain aussi et on a un avis extrêmement équivalent d'INRAE à celui du CNRS.

L'INRAE nous soutient sur ce projet et Nathalie est en train de convaincre - on espère que cela marchera, les feux semblent être au vert - le PDG d'INRAE qui pourrait aussi nous accompagner dans le jury. Évidemment, sur ce projet tel qu'il est décrit.

Je ne vous cache pas que si on arrivait à avoir ces deux PDG avec nous le jour de l'évaluation devant le jury, ce serait quand même un énorme plus, voilà.

Le Président.- Nous avons un conseil des membres hier après-midi au cours duquel Luc Johann, donc l'administrateur provisoire de la COMUE, a obtenu également l'aval de l'INSERM.

Donc on va dire que sur les organismes nationaux de recherche, INRAE, CNRS et INSERM, voilà... Comment se couper de ces organismes de recherche en prorogeant ce qui était fait jusqu'à présent. De toute façon, on n'obtiendrait pas la prolongation de l'ISITE, cela c'est archi sûr. Et donc comment maintenant aller à l'encontre de ces trois organismes de recherche ? Cela paraît difficile.

Je ne dis pas qu'ils vont écrire nos statuts à notre place, ce n'est pas cela. Mais en tout cas, sur les points saillants, ils y voient un facteur tout à fait de progrès des activités de recherche sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté et donc un facteur de maintien de leur participation à nos activités de recherche, ce qui n'est pas un moindre mal.

Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres éléments, nous pouvons peut-être poursuivre, - bon, les informations ont été longues, mais ce sont des éléments importants -, notre ordre du jour avec le Point II et les approbations des verbatim.

Je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat.

Mme Pucéat. - Merci.

Donc juste avant de passer à l'approbation des verbatim, lors du dernier CA, il y avait une question qui m'avait été posée concernant le nombre de CRCT attribués au titre de l'établissement pour des périodes qui étaient juste avant le PREF.

Je crois que c'était vous, Madame Stéphanie Dauphin-Benoist, qui aviez posé cette question.

Donc je reviens avec quelques éléments d'information puisque je n'avais pas la réponse à cette question-là.

Donc avant, pour l'année 2016... 2015-2016, il y avait eu 9 semestres attribués au titre de l'établissement et, en 2016-2017, 10 semestres attribués au titre de l'établissement, donc effectivement un peu plus que les 6 semestres que l'on a attribués cette année au dernier CA, auxquels se rajoutaient les 4 semestres attribués au titre du CNU pour aboutir à un total de 10 semestres cette année.

Voilà pour ce point complémentaire d'information à une question qui s'était posée au dernier CA.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 12 mars et 10 avril 2020

Mme Pucéat. - Donc je vous propose de passer au Point II de l'ordre du jour qui est l'approbation du verbatim du conseil d'administration, en premier lieu, du 12 mars.

Est-ce que quelqu'un a des remarques particulières concernant ce verbatim du 12 mars ?

Donc si personne n'a de remarques, je vous propose d'approuver ce verbatim.

Donc qui s'abstient ?... Pardon, qui d'abord ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Donc une abstention et le reste à l'unanimité.

29 voix pour, 1 abstention

En ce qui concerne le verbatim du 10 avril, alors, une erreur nous a été signalée par Cédric Clerc que je remercie pour sa vigilance. En page 4, il y a une erreur sur le nom d'une personne qui a fabriqué... qui a participé à la fabrication des visières à l'aide de l'imprimante 3D. Il ne s'agit pas de « Matthieu Rousset » comme indiqué dans le verbatim que vous avez reçu, mais de « Matthieu Rossé ». Donc cette erreur sur le nom, la correction a été faite, suite à cette remarque, et sera intégrée dans le verbatim qui sera mis en ligne.

Donc je vous propose...

Est-ce qu'il y a d'autres remarques complémentaires, déjà, sur ce verbatim du 10 avril ?

Non, donc je vous propose d'approuver ce verbatim du 10 avril avec la correction donc sur ce nom de « Mathieu Rossé » en page 4.

Qui ne prend pas part au vote ? Une personne ne prend pas part au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Très bien, donc le reste à l'unanimité, à l'exception de cette... d'une personne qui ne prend pas part au vote.

29 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

Nous allons maintenant passer au Point III sur un point de bilan et de perspectives sur la crise COVID-19.

Donc je vais redonner la parole au Président.

Le Président.- Merci, Emmanuelle.

III) Bilan et perspectives de la crise COVID-19

Le Président.- Alors, j'ai prévu un petit PowerPoint pour accompagner le document papier, qui vous est distribué et qui sort tout frais émoulu de la reprographie.

L'idée de ce document, c'est de montrer, finalement, tout ce que la communauté universitaire a fait pendant... depuis le début de cette crise sanitaire et il est intitulé donc « L'université de Bourgogne face à la COVID-19 - Bilan provisoire... ». Oui, « provisoire » parce qu'on ne sait pas. On est encore dans une inconnue sanitaire qui est réelle. « Bilan provisoire d'une crise sanitaire ».

Alors, il y a un certain nombre de choses. Je voulais simplement, dans le diaporama très court que je vous présente, simplement retracer un petit peu la chronologie, d'abord, des événements.

Il faut savoir que dès le 30 janvier, il y avait... Parce qu'il y avait déjà des alertes sanitaires très fortes, il y avait eu une mise en place, on va dire, d'une cellule de suivi de la situation des étudiants de l'uB en formation en Asie parce que là-bas, c'était déjà la crise.

Ce suivi a été assuré, d'ailleurs, par Alexandre Fournier... Par Grégory Wegmann, pardon... Par Grégory Wegmann qui est toujours Vice-président aux relations internationales, ce qui n'est pas anodin dans le suivi de la situation des étudiants internationaux puisque, malgré les élections et le renouvellement des équipes, cela a permis - donc élections des 4 et 5 février et renouvellement des équipes et des vice-présidents, le 9 mars, de l'uB et puis, le 12 mars, de délégués et

notamment de Grégory Wegmann en tant que VP aux relations internationales -, d'assurer ce suivi des étudiants internationaux.

Très rapidement, je vous rappelle que le 12 mars, c'était un jeudi, que le soir même, le président de la République a pris la parole pour dire que le lundi suivant, l'ensemble des universités, des écoles, des établissements... bon nombre de nos établissements étaient fermés au public et ce qui était assez étonnant, c'est qu'un peu dans l'inconscient collectif, on ferme les universités, et pas du tout. En réalité, pas du tout.

Nous avons fermé les portes de l'université pour éviter que le public, évidemment, la fréquente et également les personnels. Néanmoins, c'est une université à distance qu'il a fallu mettre en place dans des délais extrêmement contraints.

Et pendant quinze jours, on va dire, les personnels sont partis avec leur propre station de travail, dans leur coffre, se sont mis au télétravail. La Direction du numérique, sur ce point-là, a accompli un travail absolument remarquable puisqu'au total, on est arrivé à 1 000 VPN installés sur les ordinateurs des personnels de l'université de Bourgogne, c'est absolument considérable, sur 2700 personnels dont bon nombre sont des personnels administratifs. Mais c'est une progression absolument remarquable.

Tout le monde est passé, finalement, alors au télétravail. Attention, je pèse mes mots. Ce n'est pas le télétravail au sens ordinaire du terme, au sens où l'entend habituellement le droit du travail. En fait, c'était du travail à domicile dans des conditions parfois très difficiles parce que finalement, les enfants n'étaient plus à l'école, forcément, à cause du confinement et toutes les familles se sont retrouvées, on va dire, sur un même lieu, parfois à partager des ordinateurs pour pouvoir continuer de travailler.

Donc les difficultés ont été réelles. Elles ont été surmontées véritablement par la communauté au prix d'efforts très, très importants et soutenus tout au long de cette période.

Donc le président de la République avait annoncé deux semaines de confinement au début et puis ces deux semaines se sont transformées en cinq semaines et puis, finalement, jusqu'au 11 mai, date du début du déconfinement.

Donc l'établissement a fait le choix, avec ce déconfinement, de partir du principe que le travail à domicile demeurerait la règle pour éviter, on va dire, les risques sanitaires, les risques de rebond immédiat, dans notre communauté.

Évidemment... On sait que les étudiants, évidemment, ne sont pas rentrés du tout et donc c'est bien un principe, on va dire, de télétravail, sous la réserve que j'ai indiqué tout à l'heure, qui s'est mis en place et qui a fait que l'ensemble de nos services ont pu réaliser leurs tâches dans des conditions pas faciles, nous y reviendrons tout à l'heure. Des conditions pas faciles qui ont été aussi une source de souffrance, il faut bien le dire. Ont pu réaliser leurs tâches, leurs missions, finalement, de fonctionnaires, en tout cas leur participation à ces missions de service public qui sont les nôtres.

Tout cela s'est fait aussi dans une certaine précipitation puisque psychologiquement, nous n'étions pas préparés assez à ce confinement et nous n'avions pas individuellement et collectivement tout anticipé, parfaitement anticipé les conséquences de ce confinement et je pense notamment aux collègues enseignants-chercheurs qui ont dû immédiatement, en un temps record, inventer des stratégies pédagogiques pour essayer d'assurer une continuité pédagogique la moins dégradée possible. On sait bien que cela n'était pas l'équivalent des cours

habituellement dispensés dans nos amphis, dans nos salles de TD, etc., mais néanmoins, chacun a fait l'effort de poursuivre cette formation à distance, qui en faisant de la visio, qui en adressant des PDF, qui en enregistrant parfois ses cours, qui encore en organisant des sortes de réseaux sociaux très limités à leur matière sur les plateformes proposées par les services de l'établissement numérique, etc., etc. Voilà.

Donc un effort absolument considérable qui a été fait - je reviendrai sur les éléments matériels un petit peu plus tard - de la part des enseignants-chercheurs.

Il a fallu aussi organiser dans un délai record une session d'examens à distance, chose à laquelle on n'était absolument pas préparé, très clairement, mis à part peut-être chez nos collègues de médecine qui, eux, ont une certaine habitude des choses, mais ailleurs, non, très clairement et, voilà, cela a été une expérimentation.

J'espère que ce sera la seule expérimentation, mais cela n'est pas certain. Cela n'est pas certain. On ne sait pas ce qui va se passer au mois de septembre, mais j'espère qu'on renouera avec un mode de fonctionnement normal. Je le souhaite très sincèrement. Néanmoins, rien n'est vraiment sûr, voilà.

En tout cas, session d'examens complète à distance et petit-à-petit reprise de l'activité en présentiel chez les personnels administratifs, moins chez les personnels, on va dire, enseignants-chercheurs, pour des raisons logistiques essentiellement de nettoyage, de désinfection, de risque de contamination.

Alors, je sais qu'il y a eu des demandes, par exemple, d'occupation des locaux pour faire, par exemple, des sélections de master, des comités de sélection. Cela a eu lieu. Un certain nombre... Ou voire des épreuves d'examen, non pas à distance, mais physiques et, là, nous n'avons pas pu donner un accord à ces demandes-là, dès lors qu'elles étaient susceptibles de favoriser la propagation du virus. Donc c'est une... on va dire, une position de précaution, une position prudente qui a été retenue au prix... on en a bien conscience, au prix de contraintes pesant sur les agents de notre université.

Donc désolé pour ces contraintes, mais entre la vie normale et puis la crise sanitaire, le choix est toujours, toujours, une question d'équilibre à un moment donné et cet équilibre change au jour le jour.

Pour en terminer avec cette frise, l'élection du Vice-président de la commission de la recherche a eu lieu le 6 juillet, donc très récemment.

Aujourd'hui nous sommes le 9 juillet et je vois dans le fait que nous nous réunissons physiquement et non plus à distance un progrès d'une situation même si cela demeure fragile.

Alors, durant cette période, il y a quelques éléments quand même importants qui sont apparus. C'est d'abord une réelle solidarité. Une réelle solidarité dans la communauté qui a pris des formes extrêmement différentes.

Par exemple, sur le don alimentaire. Il y a eu une distribution par les associations étudiantes, certaines sont représentées ici, de jusqu'à 500 colis par semaine, de première nécessité alimentaire, ce qui est à la fois formidable de la part de la jeunesse... enfin, de la générosité de nos jeunes et, en même temps, inquiétant, et cela montre que cette crise sanitaire a fait émerger aussi des situations sociales chez les étudiants qui sont... et parfois même chez les personnels, qui sont proches de la détresse. En tout cas, c'était le cas pendant la... le confinement.

De même, le CPSU a fait preuve d'un travail absolument remarquable. Je crois qu'il y a eu le suivi de plus de 200 étudiants pendant la période de confinement,

à la fois pour des raisons, on va dire, pathologiques classiques mais également pour l'accompagnement psychologique d'un grand nombre d'étudiants.

Les services numériques... Alors, les services de la Direction numérique, je parle évidemment sous le contrôle d'Alexandre Fournier, mais le travail a été absolument exceptionnel. Quel travail et quel résultat !

Donc j'ai parlé des VPN tout à l'heure, mais il faut voir qu'il y a eu reconfiguration des réseaux très régulièrement, des solutions, des tests réalisés pour savoir si nos réseaux pouvaient supporter la charge de nos plateformes et pouvaient supporter la charge des examens à distance... Bon, enfin, un nombre de choses inouïes qui sont cachées, qui ne sont pas sues, mais qui ont demandé un travail immense.

Cela a été donc l'organisation des dons, dons de matériel informatique. Environ 300 dons de matériel informatique pour résorber la fracture numérique. Le don de cartes SIM 4G pour permettre à des étudiants de bénéficier de 50 Go de *data* à distance. On en a déjà parlé. Je vous en avais déjà parlé, donc je n'insiste pas.

Mais cela a été aussi d'installer quatre salles complètes équipées dans des conditions sanitaires et ouvertes dans le respect des conditions sanitaires, salles informatiques, pour permettre aux étudiants qui sont soit en zone blanche de revenir sur le campus et sur les campus. Parce que je dis « quatre salles », c'était sur Dijon, mais il y a eu des salles ouvertes sur les sites territoriaux aussi, il ne faut pas l'oublier. Dans des conditions sanitaires donc irréprochables pour permettre à des étudiants situés en zone blanche ou dépourvus de matériel suffisant de pouvoir composer.

Cela s'est fait aussi en lien avec le CROUS dont je salue l'action également puisque le service du CROUS a accepté de rouvrir Bed & Crous, qui est un service de location de chambres à la nuit, pour permettre à des étudiants éventuellement de revenir sur le campus pour pouvoir composer justement pendant cette période d'examens.

Tout cela s'est fait, je le répète, dans un temps extrêmement contraint et avec un travail considérable des collègues.

Pour les enseignants et les examens, eh bien, là encore, je crois que la continuité pédagogique, elle a essentiellement reposé sur les efforts des collègues enseignants-chercheurs, enseignants, c'est très clair, et en tout cas, elle a été tout de même, tout de même assurée même si on pourrait dire qu'elle a été dégradée par rapport à d'habitude. Cela, oui.

Cette continuité pédagogique, elle a eu lieu. Elle a eu lieu par les enseignements, bien sûr, à distance, par les tutoriels qui ont aussi été proposés par la DNUM pour permettre aux collègues d'utiliser les instruments et l'accompagnement aussi de la DNUM pour permettre aux collègues enseignants de maîtriser les instruments mis à leur disposition.

Cette continuité pédagogique, elle s'est faite aussi en lien avec la CFVU qui a adopté les modalités... les adaptations aux modalités d'examen pour permettre ces examens à distance.

Bref, tout le monde y a mis du sien et on est arrivé finalement à dispenser les formations, à réaliser les évaluations, à... voilà. Et en ce moment a lieu, d'ailleurs, la deuxième session d'examens, voilà.

Bon, c'était une première expérience, j'espère, je me répète, la seule, mais en tout cas, je crois que cela nous a fait, à quelque chose malheur est bon, beaucoup progresser sur justement la perception que nous pouvons avoir de l'enseignement à distance et des outils qui sont à notre disposition.

Ce confinement s'est fait aussi dans la poursuite de la vie institutionnelle et cela, c'était une volonté de la part de l'équipe de gouvernance de garder le lien avec l'ensemble de la communauté et avec les instances qui représentent la communauté dans lesquelles siègent des représentants.

Donc c'est notre conseil d'administration qu'on a essayé de tenir de la manière la plus régulière par rapport aux prévisions. La CFVU aussi. La CR, la commission de la recherche. Le CHSCT et le CT qui se sont tenus plusieurs fois, dans lesquels, et de manière tout à fait utile, je tiens absolument à le souligner parce que les différentes remarques qui ont été faites, les remontées d'information ont permis véritablement d'ajuster au mieux les décisions qui ont été prises, qui se sont traduites, par exemple, dans le plan de retour à l'équilibre, pardon, dans le plan de retour d'activité, dans l'accompagnement d'un certain nombre de collègues.

Cela a permis également de commencer à mettre en œuvre la politique de qualité de vie au travail puisque, en lien avec le CHSCT et puis après le CT. Un questionnaire a été réalisé, adressé à l'ensemble de la communauté, qui porte justement sur la qualité de vie au travail pendant le confinement, ce qui est presque un oxymore. Peut-on avoir une qualité de vie en étant confiné ? C'est très difficile.

Eh bien, on a appris un certain nombre de choses, d'ailleurs, qui figurent dans le document qui vous a été distribué. Il y a quelques éléments d'information sur la qualité de vie au travail. C'est... Je ne retrouve pas la page... Voilà, page 12. Page 12, voilà. Qui concernent à la fois une enquête pour les personnels, c'est une enquête sur le travail, la QVT et les étudiants, enquête qui a été menée par l'IREDU.

Alors, ce sont des photographies qui font apparaître certaines choses. Il faut encore exploiter les données, les affiner par catégories d'étudiants, de personnels, etc., mais il n'empêche que ça y est, on est entré dans cette démarche de QVT qui n'est pas un « *one-shot* », qui est le début d'une véritable démarche, d'une véritable politique de qualité de vie au travail dans notre établissement. Donc c'est parti, voilà.

Donc il y a des choses, c'est très contrasté et, en tout cas, on s'aperçoit d'une chose, c'est qu'il y a eu de la souffrance, mais pas que de la souffrance. Il y a eu des difficultés, mais pas que des difficultés. Et je crois qu'un des éléments, c'est que cela a permis aussi à une grande partie de la communauté de se positionner vis-à-vis du télétravail, voilà, et cela fait évoluer les mentalités chez les personnels, bien sûr, mais également chez ceux qui sont les chefs de service qui doivent organiser et qui doivent *in fine* porter une politique de qualité de vie au travail et de, pourquoi pas, de développement du télétravail. On en reparlera probablement.

Donc conseils centraux. CHSCT. CT. Rectorat, bien sûr. Nous avons échangé au minimum toutes les semaines. Et avec le CROUS UBFC avec lequel nous nous sommes évidemment beaucoup rapprochés pour mettre en place notamment l'aide aux étudiants qui n'ont pas pu faire leur stage, l'aide aux étudiants qui ont perdu leur job à cause du confinement, et en participant à la plateforme mise en place par le CROUS national pour gérer les dossiers de demande.

Maintenant, il s'agit évidemment d'anticiper la rentrée 2020. Un groupe de travail a été constitué. Sophie Morlaix vous en parlera évidemment tout à l'heure. Il y a eu une délibération de la CFVU, bien sûr, qui a acté ce travail, qui a permis grâce à une large concertation, là encore, de faire remonter les forces, on va dire, qui vont structurer la rentrée 2020.

Un effort particulier sera fait pour l'accueil des néo-entrants, les premières années, parce qu'il est absolument nécessaire de leur faire prendre conscience de leur nouvel environnement de travail.

Un service *drive* à la BU sera et est déjà, d'ailleurs, organisé.

Et puis quelques points saillants concernant le centre d'entraide et de remédiation, les étudiants internationaux...

Tout cela figure dans le document qui vous a été communiqué.

Alors, j'ai fait allusion à l'enquête QVT IREDU. Cela participe d'une manière générale à l'accompagnement et à l'écoute, au bien-être qu'on souhaite améliorer dans notre établissement. On sait qu'on a des marges de progression. Il y a eu des dispositifs d'accompagnement pendant le confinement.

Je me souviens d'une discussion que nous avons eue où vous nous aviez suggéré d'envoyer un mail à tout monde pour dire « soyez attentifs aux uns et aux autres », ce qu'on a fait, pour essayer de le créer.

Et puis cela s'est traduit aussi dans l'administration par un contact régulier entre les chefs de service et puis les personnels pour demander « ça va ou pas ? »... enfin, « qu'est-ce qu'il y a ? », « qu'est-ce qui se passe ? ». Chaque semaine, il y avait au moins un mail ou peut-être un coup de fil qui était donné en fonction des services.

Donc l'idée, c'était de lutter contre l'isolement. Alors, cela n'a pas toujours été facile, je le sais pour avoir eu des retours de situations individuelles très, très pénibles, voilà. Mais en tout cas, il y a eu cette volonté d'accompagnement, d'écoute et de bien-être.

Et cette expérience nous a permis également et a permis aux services RH de retravailler la charte de télétravail dont il sera question aussi aujourd'hui, avec des aménagements qui vont, je crois, dans le bon sens et qui ont été validés par le CHSCT et le CT. Donc je crois que véritablement, on progresse sur ce terrain, sans en faire la nouvelle règle d'organisation de l'université, mais en tout cas vers un assouplissement et, je crois, une meilleure effectivité du télétravail, voilà.

Donc je ne vais pas être plus long parce que j'ai déjà été trop long. Je vais simplement réitérer mes remerciements, mais ce n'est pas seulement les miens, c'est ceux de toute l'équipe de gouvernance à l'ensemble des membres de la communauté qui, vraiment, ont donné énormément et, je crois, sont épuisés vraiment en cette fin d'année. Et les vacances sont pour bientôt, tant mieux. Je crois qu'il y a une réelle nécessité de césure, de coupure, de repos, de diminution de la charge mentale parce qu'au-delà du travail, je crois, la préoccupation permanente, l'angoisse créée par cette pandémie ont usé les meilleures volontés et les volontés les plus dynamiques. Merci à l'ensemble de la communauté.

Et je reste à votre disposition, bien sûr, si vous voulez faire remonter des choses.

Oui, bien sûr, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Alors, comme d'habitude, j'interviens pour parler, pour une fois, au moins dans le début de l'intervention, je vais... je vais reconnaître votre... C'est vrai que vous avez pris vos fonctions le 9 mars ou le 10 mars, je n'ai plus la date exacte, et que la première chose que vous avez eue à gérer, c'est quelque part le confinement de l'université.

Ce n'était pas forcément évident quand on prend la fonction de président d'une université telle que la nôtre et c'est vrai que tout au long de cette crise, je reconnais que vous avez été attentif à écouter les représentants du personnel, à les consulter, même de manière complètement informelle, puisque nous avons eu une longue conversation un samedi après-midi et un soir, voilà. Ce qui a été... Ce que je n'ai jamais connu avant, je le reconnais, et qui a été... Ce n'est pas simplement...

Je le dis. J'aurai d'autres occasions, ne vous inquiétez pas. Profitez-en ! Profitez-en !

Le Président.- Je ne m'inquiète pas.

M. Rollin.- Non, mais il faut reconnaître quand il y a un dialogue qui s'installe et que ce n'est pas simplement l'impression d'être écouté. On a été entendu. Vous avez été attentif aussi aux remarques que l'on faisait, qu'on vous a fait remonter de nos collègues et que vous en avez pris en compte dans certaines situations.

Donc je tenais à le préciser au conseil d'administration parce que cela fait bien longtemps... Cela ne fait pas loin de 25 ans que je suis représentant du personnel et c'est vraiment la première fois où, dans une situation de crise, on fait aussi confiance aux représentants du personnel dans ce qu'ils disent. Donc c'était, pour nous, important.

J'aurais un point sur lequel je pense qu'il va falloir... Avec du recul. Parce que vous l'avez dit, les personnels sont épuisés. Cette crise, elle est épuisante. Elle a été épuisante dans les conditions dans lesquelles cela s'est fait parce que je voudrais rappeler : avant le télétravail, il y avait une soixantaine de personnes qui étaient en télétravail chez les personnels administratifs, nous sommes passés à plus de 900 personnels administratifs qui sont passés, du jour au lendemain, au télétravail, pas à 100 % dans les conditions du texte, mais dans des conditions que (*suite inaudible*).

Il serait intéressant quand même de faire un bilan, mais un peu à froid de certaines situations, de comment on peut, si on retrouve... de faire une espèce de plan d'urgence si on se retrouve dans une situation telle que celle-là.

Parce que vous avez parlé de la problématique de la fracture numérique chez les étudiants. C'est un côté où l'université..., parce qu'on était dans l'urgence, qu'il fallait assurer la continuité pédagogique et cela, les personnels l'ont entendu, l'ont compris, mais un certain nombre de personnels se sont retrouvés sans rien, dans la fracture numérique complète et se sont sentis un peu isolés.

Alors, c'était des coups de téléphone, des SMS entre collègues, etc.

Certains ont travaillé avec leurs ordinateurs personnels. Il y a eu un temps où on a remonté la question des VPN installés sur des ordinateurs personnels, c'est une réalité.

Donc voilà, je pense qu'il sera à un moment utile de faire une analyse à froid pour pouvoir construire un véritable plan d'urgence au cas où on se retrouve dans une nouvelle situation parce qu'on peut... ce qu'on pensait inimaginable, il y a quelques mois, s'est trouvé. Donc il ne faut pas penser que cela ne peut pas se reproduire, voilà.

C'est les points sur lesquels je voulais intervenir.

Et un dernier point sur lequel on est attentif aussi, c'est sur la reprise au niveau de la rentrée avec un certain nombre de problématiques qui se posent :

- Comment va-t-on mettre en place un certain nombre de mesures ?
- Est-ce qu'on sera encore avec un certain nombre de mesures ?
- Quelles mesures on va prendre ?
- Comment on va les prendre ?
- Et surtout comment... qui va financer ces mesures-là ? C'est des mesures

qui peuvent coûter assez cher. Si on les fait supporter par les filières, par les filières pédagogiques, ce qu'on dépensera pour les mettre en place, on n'aura plus l'argent pour faire tourner les TD et les TP.

Donc je pense qu'il y a des questions stratégiques qui se posent à ce niveau-là.

Le Président.- Alors, premier point. D'abord, merci aussi pour la qualité du dialogue social parce que je crois que pour dialoguer, il faut être deux et au moins deux, plusieurs, et si le dialogue se fait dans de bonnes conditions, voilà, cela marche. Enfin, moi, j'en suis persuadé.

Par ailleurs, ce n'est pas que pendant la crise. C'est-à-dire que pendant la crise, on a mis en œuvre ce que je souhaite qu'on fasse, c'est-à-dire dialoguer et que cela dure, voilà. Et que cela dure le plus longtemps possible.

Et c'est vrai qu'il y a eu des contacts informels, c'est vrai, mais il y a eu aussi des contacts institutionnels et juridictionnels très riches et comme je l'ai dit tout à l'heure, cela nous a fait progresser. Cela nous a informés et cela nous a permis, je crois, de prendre des décisions sans doute de bien meilleure qualité que si ce dialogue n'avait pas existé. Cela, pour moi, c'est un facteur de progrès et donc on ne peut pas y renoncer, bien au contraire.

Sur le bilan. Alors, oui, on fait ce bilan de ce qui s'est passé. On voit les insuffisances. On n'était pas prêt à passer comme cela toute une communauté en télétravail.

Il y a donc eu d'ores et déjà des commandes d'ordinateurs portables pour anticiper sur une éventuelle... un éventuel rebond. Je crois qu'on a commandé 200 ordinateurs portables qui vont être installés. On va, d'ailleurs en profiter pour essayer de récupérer des stations fixes pour mettre en place un plan numérique au profit des étudiants pour constituer un stock d'ordinateurs qui seront mis à disposition des étudiants qui n'ont pas d'ordinateur à la rentrée, pour leur prêter au cours de l'année et leur permettre d'avoir du matériel informatique et commencer à participer à résorber la fracture numérique. Je ne dis pas qu'on arrivera à tout dès septembre, mais on commence à y travailler.

Donc ce bilan, il est... il est toujours en cours de réalisation. Évidemment, il se fera là aussi dans le dialogue.

Pour la rentrée.... Ah oui ! Alors, les mesures, justement, on va en parler aujourd'hui précisément et on parlera de la question des mesures à appliquer, des mesures sanitaires, de la question de l'hybridation des cours, d'un certain nombre de choses.

Et le financement. Eh bien, le financement, je suis d'accord avec vous, on avait déjà un surcoût pendant le confinement d'à peu près de 2 millions d'euros et l'État s'est engagé à compenser ce surcoût.

Nous... Tous les autres surcoûts, ceux qui viendront... enfin, qui sont ceux du déconfinement et ceux de la rentrée, donneront lieu également à un bilan dans la perspective du DSG1, donc du dialogue stratégique de gestion phase 1, qui aura lieu au mois de septembre.

On commence à avoir des dates. Je crois que cela va être aux alentours du 10 septembre ou quelque chose comme cela, de mémoire.

Et là, nous serons en mesure de chiffrer un certain nombre de choses.

Mais on ne chiffrera pas tout encore parce que de toute façon, on ne sait pas non plus ce qui va se passer au cours du mois de septembre.

Pour votre information, l'ARS, l'Agence régionale de santé, a communiqué sur trois scénarii possibles :

- un premier scénario : pendant l'été, la population, on va dire se relâche trop, ne respecte pas les gestes barrières et le rebond peut avoir lieu dès début septembre ;

- une hypothèse où les gens sont plus raisonnables et le rebond aurait lieu, selon la prévision de l'ARS, à peu près à fin septembre/début octobre ;

- et les gens sont très raisonnables et le rebond aurait lieu en novembre.

Donc cela signifie que les perspectives doivent être envisagées sous cet angle là aussi, c'est-à-dire... enfin, sous cette perspective qui n'est qu'une prévision, donc on ne sait pas ce que ça va donner en réalité, mais ces prévisions peuvent parfaitement se réaliser. Donc voilà.

Alors, tout cela fait écho évidemment aux discussions que nous aurons tout à l'heure sur le pari que la communauté fait, après concertation, d'une rentrée en présentiel à 100 %, en respectant les gestes barrières, en portant des masques.

Je crois que si on est à 100 %, il faudra que tout le monde porte des masques partout, dans les locaux, dans les bureaux, dans les... etc., de telle sorte qu'on limite au maximum les risques de contamination et surtout, surtout, il faudra être extrêmement réactif en cas de contamination, en cas de malades et être capable au jour le jour, voire à l'heure l'heure, de prendre des décisions, de dire à tel service, à tel bâtiment, dans tel étage « eh bien, pendant quinze jours, vous êtes confinés, vous serez testés, on va vérifier », etc.

Donc il va falloir qu'on ait dans notre établissement, pour garantir au mieux la continuité de nos activités, une réactivité quasiment centrale. Sinon on risque évidemment d'avoir un rebond qui ne soit pas seulement, par exemple, à l'échelle d'un étage ou d'une salle ou d'un bâtiment, mais d'un campus complet, et là, évidemment, les difficultés que nous avons connues pendant le confinement reparaitraient, se représenteraient et nous serions face à des difficultés qu'on a connues. Alors, peut-être moindres parce qu'on a cette première expérience, mais la deuxième expérience pourrait se produire finalement assez rapidement.

Elsa, je t'en prie.

Mme Lang-Ripert.- Oui, je voulais vous remercier pour ce bilan et je voudrais aussi vous remercier pour ce dossier.

Alors, je l'ai parcouru vite comme chacun, ici. Je le trouve très bien fait.

Je le trouve très bien fait parce que je... comme cela, encore une fois, en le lisant, en le parcourant rapidement, il donne l'impression de rendre hommage à tous ceux qui se sont mobilisés à l'université pour passer cette crise.

Ma question, c'est - elle est assez simple : est-ce qu'en format PDF, il va être envoyé à la communauté ?

Et puis juste un petit mot à titre personnel. En tant que directrice de composante, je dois dire que je me suis sentie accompagnée dans cette crise, que ce... Enfin, n'importe quel VP, n'importe quel service de l'université a répondu présent quasiment 24 heures sur 24 et quasiment 7 jours sur 7.

Encore une fois, en tant que directrice de composante, cela m'a été d'une grande aide pour dépasser ce moment difficile.

Donc encore une fois, à titre personnel, je remercie la gouvernance et les services de l'université de Bourgogne.

Le Président.- Alors, je crois que cela va leur faire très plaisir parce que le travail a été effectivement ininterrompu, voilà. Mais comme tout monde, je veux dire.

Donc de ce point de vue-là, je pense que leur engagement a été à l'image de celui de la communauté.

Néanmoins, je pense qu'ils vont apprécier tes félicitations et tes remerciements parce qu'effectivement, nous... Enfin, c'est ce que je pense, mais je ne suis pas objectif, mais je pense qu'on a une équipe de vice-présidents assez exceptionnelle, non seulement d'une grande qualité mais d'une grande implication et d'un professionnalisme incroyable, surtout dans les conditions dans lesquelles ces vice-présidents...

Parce que si j'ai été élu le 9 mars, ils ont été élus le 12 mars. C'est-à-dire la première discussion que nous avons eue, c'était tout de suite après le discours du président de la République pour savoir ce qu'on allait faire le lendemain matin et annoncer à tout monde qu'on allait fermer la boutique.

Cela a été quelque chose de tout à fait incroyable et mis à part trois vice-présidents qui avaient déjà exercé des fonctions précédemment de vice-présidents, tous les autres sont des néophytes comme moi à la gouvernance de l'uB.

Donc oui, le travail a été exceptionnel. Merci à eux, je m'associe à tes remerciements.

Et pour la diffusion de la plaquette. Elle est en PDF et puis sur le site... enfin, etc., et puis nous l'enverrons également aux partenaires institutionnels mais sous forme papier, voilà. On limite les frais papier, bien sûr. Mais sous forme papier, on l'enverra aux différents élus, au Rectorat, etc. Aux organismes nationaux de recherche, à des partenaires du campus dijonnais, etc., etc., de sorte que... voilà.

Mais c'est... Et je suis content aussi de ta réflexion, c'est un hommage à la communauté. C'est vraiment un hommage à la communauté et cela prouve le travail qui a été fait et quand on lit un petit peu dans le détail... Alors, évidemment, il n'y a pas trop de détails, mais on voit que tout ce qui a été fait par la communauté. Attention, ce n'est pas la gouvernance, c'est bien toute la communauté. C'est je crois effectivement une manière de rendre hommage au travail réalisé et sur tous les sites territoriaux, bien sûr. Voilà.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Je souscris totalement à ce qu'a dit, bien sûr, Jean-Emmanuel tout à l'heure, mais... Donc là, je souhaite me faire un peu le relais de certains collègues du CHSCT qui m'ont dit qu'ils trouvaient qu'ils n'avaient pas été suffisamment associés pendant la crise, même s'il y a eu un certain nombre de réunions, donc en particulier, sur deux points :

- sur les plans de reprise d'activité et le délai qu'ils ont eu pour étudier tous les dossiers des laboratoires en très peu de temps. C'était mission impossible pour faire un travail de qualité d'un point de vue CHSCT ;

- et l'autre point donc qui prend une importance d'autant plus importante... enfin, en déconfinement, et je parle du ménage, donc la sous-traitance du ménage auprès de certaines sociétés.

Je ne fais pas une uniformité sur les prestations qui sont faites sur les campus, mais avec des sociétés défaillantes, donc avec des remontées des agents qui ont saisi le CHSCT, qui indiquent que les prestations ne sont pas exécutées ou partiellement, certes récemment, mais aussi depuis des années, depuis des mois, alors que ces sociétés sont payées.

Il n'y a pas visiblement de contrôle qui est réalisé par l'uB et donc quand certains agents font remonter les dysfonctionnements du ménage qui n'est pas fait, il n'y a pas de retour.

Et donc la question du ménage a une importance encore plus grande dans cette période de crise sanitaire.

Donc voilà, je voulais remonter ces informations du CHSCT, qui ne se sent pas suffisamment entendu sur ces questions-là, et puis ajouter une petite remarque personnelle sur le fait qu'externaliser pour externaliser et faire baisser le taux de rigidité, cela a des conséquences pratiques qui ont des impacts sur le terrain d'autant plus visibles en période de crise, voilà.

Le Président.- Oui, merci, Peggy, pour ces éléments.

Alors, le CHSCT pas assez associé. Ne sont-ils pas assez associés, en tout cas dans des délais très restreints. Mais en même temps, dans ton intervention, tu dis bien qu'ils ont été destinataires de l'ensemble des PRA de tous les labos, de l'uB, etc. et ils ont participé. Je n'ai pas piloté directement cette question. C'est Alain Helleu qui l'a pilotée avec Linda Gharzouli qui a fait un travail remarquable.

Néanmoins, non... Enfin, je pense qu'au contraire, ils ont été... le CHSCT ou ses représentants ont été associés comme tout le monde, mais dans un délai extrêmement contraint parce que nous-mêmes, nous étions totalement enfermés dans ce délai contraint. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de période, on va dire, d'assouplissement où on aurait été sans activité. Donc vraiment... Enfin, voilà.

En tout cas, on a souhaité justement associer le plus possible le CHSCT.

Peut-être qu'Alain Helleu peut apporter des éléments de réponse aussi puisque c'est le Directeur général des services qui a piloté cette question.

M. Helleu.- Oui, on a quand même beaucoup travaillé avec le CHSCT sur les PRA et puis sur d'autres sujets.

Après, on a tous été contraints et par les délais et par la distance, ce qui n'était pas simple. Cela dit on a renforcé, puisque c'était des groupes de travail menés par Linda Gharzouli et puis Colette et puis Pascal Neige aussi. Donc cela a été... Cela a fait l'objet d'une très longue discussion où on a réussi à trouver un accord.

Avec beaucoup aussi d'interactivité avec les labos parce qu'il fallait corriger certains points sur certains PRA et j'ai... Il y avait des PRA qui étaient prêts, qui étaient très propres et très bien montés, très bien faits, avec un investissement assez lourd et des aspects de prévention. D'autres nécessitaient un certain nombre de retours.

Pour certains, les dates de reprise d'activité étaient très différentes aussi. Certains voulaient reprendre le plus vite possible, d'autres se donnaient un mois ou un mois et demi pour reprendre.

Après, c'était lourd parce que chaque situation individuelle a été examinée, examinée de manière très, très approfondie, mais il n'y a pas eu de démarche collective. Chaque laboratoire, chaque plan de retour d'activité, y compris du SCD, a entraîné un examen individuel.

Sur les sociétés de nettoyage, on connaît le problème. Les sociétés de nettoyage avaient elles-mêmes des difficultés. Donc là, sur la période de confinement, ils n'ont pas nettoyé les locaux d'enseignement... enfin, dédiés à la formation avec les enseignants puisque, de fait, il y a eu confinement et il n'y avait plus de cours. Ils ont nettoyé les autres locaux.

Alors, ils voulaient... Ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas intervenir au-delà de 8 heures du matin.

Il y a certaines difficultés. Les difficultés, elles sont de deux ordres.

Il y a des difficultés qui ne font pas l'objet de mises en demeure et de lettres avec accusé de réception comme il faut le faire à chaque fois. Donc cela, c'est compliqué ensuite d'agir sur la société.

Et puis ensuite, on a une société défaillante clairement par endroits. C'est la société Net'Express. Donc il y a des difficultés parce que soit il n'y a pas assez de personnel soit les cadres de cette société sont défaillants et donc oui, on a des difficultés de nettoyage.

On en parle longuement en CHSCT et quand on relance les appels d'offres, il n'y a pas tant de sociétés que cela qui répondent et donc on a des difficultés.

On fera des courriers de mise en demeure pour la rentrée parce qu'il faut que le travail soit fait à la hauteur de ce pourquoi on les paye et ensuite, si le travail n'est pas fait, on dénonce le contrat.

Mais la société de nettoyage cherche elle-même à ce que le contrat soit dénoncé, donc c'est compliqué. Enfin... Non, c'est pas compliqué, mais par contre, on est dessus. On est sur les services de nettoyage, mais même si on change la société de nettoyage (*mots inaudibles*), y compris les encadrants, encore une fois on constate que cela ne fonctionne pas très bien.

Mais c'est variable. Cela dépend des sites, cela dépend des locaux, cela dépend... Ce n'est pas la même chose sur les sites extérieurs. Cela dépend vraiment des locaux.

Après, de toute façon, il y a une interrogation avec cette pandémie qui est dans l'air, ou ce COVID qui est dans l'air, qui sera toujours présent à la rentrée, c'est que cela nécessite beaucoup plus d'investissements sur la fonction de nettoyage. Cela, c'est clair. Plus les équipements.

Donc on a déjà fait un premier recensement qui a été fait sur les composantes, qui a été fait au mois de mai. Donc on a eu les réponses y compris en... J'attends encore des réponses en juin. On va relancer cette demande donc de financement complémentaire dans le cadre du BR1 puisqu'on va adopter un BR1 en septembre.

Cela dit, pour l'instant, même si le ministère s'est engagé, la subvention pour charges de service public qui, en fait, finance notre fonctionnement n'a pas augmenté d'un euro, alors qu'on est sur des surcoûts d'environ 2 millions d'euros liés au COVID.

Avec des économies qui ont, néanmoins, été réalisées puisqu'il n'y a quasiment plus de missions, il y a eu très, très peu de déplacements, et on a des économies aussi faites, à certains endroits sur certains fluides. Donc on a des économies qu'on a chiffrées à peu près de l'ordre de 1 million d'euros, mais on a un surcoût de 2 millions. Donc en fait, on a réellement un surcoût lié au COVID de 1 million d'euros.

La subvention d'équipement qui était déjà juste puisque les universités, on ne peut pas dire qu'on ait un train de vie extrêmement large.

Notre subvention pour charges de service public, à la date d'aujourd'hui, n'a pas augmenté d'un euro pour notre fonctionnement, ce qui n'est pas sans poser des difficultés.

Alors, on va les rappeler dans le cadre des dialogues de gestion, mais cela nous pose des problèmes, sachant qu'on a des dépenses supplémentaires qui vont arriver. Donc on va les prévoir.

On a des dépenses d'investissement qu'on peut financer sur le fonds de roulement, mais on ne peut pas financer les dépenses de fonctionnement par prélèvement sur le fonds de roulement, donc là, on a des difficultés.

Le Président.- Merci, Alain.
Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, je voulais savoir si on avait une idée du nombre de personnes, personnels ou étudiants, qui avaient attrapé le virus.

Et ma deuxième question, c'est une remontée de questionnement de collègues qui sont étonnés par la disparité, en fait, des conditions de retour dans les bâtiments.

En fait, on observe que dans certains bâtiments, on peut revenir quasiment librement avec quelques contraintes, le port du masque, etc. et il y a d'autres bâtiments dont l'accès est quasiment interdit à des enseignants-chercheurs qui auraient besoin de retourner dans leur bureau parce qu'ils ont une très mauvaise connexion Internet chez eux, ou qui ont besoin de documents dans leur bureau, à des collègues qui ont besoin de se réunir, et là...

Enfin, il me semble qu'il y a une... Enfin, on s'explique mal, disons, l'apparente incohérence qu'il y a dans les différents bâtiments.

Donc je parle plus précisément du bâtiment Droit-Lettres où il est très, très, très difficile d'entrer.

Donc on se demande si c'est qu'il y a des problèmes pour, en fait, répondre aux besoins en nettoyage. On suppose que c'est lié à cela. Mais du coup, si c'est cela, c'est très inquiétant pour la rentrée parce que là, on ne parle que de quelques personnes qui voudraient rentrer dans le bâtiment. Or, on sait que c'est le bâtiment le plus fréquenté de toute l'uB par les étudiants. Donc on se demande comment on va faire en septembre, en fait.

Le Président.- Avant de donner la parole à Alain Helleu pour ce point-là. En septembre, on part sur la discipline collective et individuelle de chacun, c'est-à-dire que la situation ne sera tenable qu'à condition que chacun y mette du sien. Comment ? Avec le port du masque obligatoire, avec... Et le respect de ces normes.

Et puis de toute façon, sinon ce ne sera pas tenable.

On n'est pas du tout aujourd'hui dans le même contexte, évidemment, où là, le nettoyage, pour le moment, repose exclusivement sur les quelques personnels qui sont dans le bâtiment Droit-Lettres. On ne sera pas du tout, on va dire, dans le même type de mesures par rapport à la situation qu'on ose espérer au mois de septembre.

Sur le reste on a eu des remontées de ce type et, effectivement, les instructions sont en train de changer, mais là-dessus je vais passer la parole à Alain Helleu.

M. Helleu.- Oui, je dirais que comme pour les labos, pour les composantes, on a eu des situations gérées de manière variable puisqu'en fait, la responsabilité était donnée aux directeurs de composante ou aux responsables administratifs et ceux-ci ont réagi différemment en tenant compte des configurations, des possibilités de nettoyage, des contraintes auxquelles ils étaient soumis. Du coup, on a une réponse qui est variable.

Alors, sur l'aspect Droit-Lettres et sur le bâtiment PEG, effectivement, la loi de l'urgence sanitaire, elle va jusqu'au 10 juillet, elle sera sans doute levée. Donc ensuite, c'est à chaque composante d'organiser, en fait, son accès aux locaux. Cela passe par le dialogue, cela passe par la discussion.

Alors, j'entends quand vous dites « il vient récupérer un bouquin ». Oui, pour moi, je l'autoriserais si c'était moi qui avais en charge cette responsabilité directe.

Après, la question qui est posée sur Droit-lettres, c'est que si on l'autorise pour une personne, on ne sera pas à même... on ne sera pas capable de gérer les flux. Donc cela a vraiment été une discussion interne.

Ensuite, il faut être très pragmatique. Il ne faut pas bloquer tout le fonctionnement parce que sinon, c'est absolument dramatique. C'était le cas pour les labos, maintenant on fait du cas par cas.

Je dirai qu'en ce qui vous concerne, c'est vraiment une discussion qui passe par les doyens, par les responsables de la formation, en lien avec les responsables administratifs évidemment qui ont en charge la mise en place des protocoles de nettoyage et puis qui ont beaucoup bossé pour que cela puisse se faire.

Après, c'est vraiment une question de bon sens. Une personne qui vient chercher un ouvrage ou un document, pour moi, il n'y a pas de souci. On peut se promener dans les couloirs tout seul, y compris sans masque, si on ne croise personne et c'est souvent le cas en Droit-Lettres, il n'y a pas grand monde. Si on croise les gens. Il faut vraiment rester très zen par rapport à cela, sinon on déclenche des phénomènes incontrôlables.

Si on a une distance de sécurité d'un mètre, si on se lave les mains, si on fait attention, si on porte le masque quand on parle en vis-à-vis et qu'on est rapproché, tout cela, c'est compatible avec le fonctionnement.

Après, il faut qu'on gère aussi les grosses arrivées à la rentrée. Donc *a priori* il y aura les protocoles de nettoyage.

On est aussi sur une part d'autonettoyage. Quand on arrive quelque part, quand on va aux toilettes, quand on va à l'espace de cuisine, etc., donc là, les gens doivent faire attention, nettoyer en arrivant et renetter en partant. Donc cela, c'est les consignes, elles sont affichées et cela fonctionne.

Pour répondre très complètement à votre question, cela passe par les discussions avec les composantes. Il faut s'adresser au doyen. Par discussion, en trouvant un protocole, on doit pouvoir se mettre d'accord pour rentrer dans les locaux, ne pas y rester trop longtemps...

La difficulté, c'est qu'il ne faut pas qu'il y ait trop de monde trop longtemps en même temps. C'est... Et de manière rapprochée. C'est cela, la difficulté, pour moi.

Après, cela se règle et cela se gère. Sur la Maison de l'U, là, j'ai géré en direct, cela se gère. Les gens viennent, certains portent le masque, d'autres pas le masque, la distance, une personne par bureau. Les gens viennent. Certains préfèrent travailler, préfèrent venir et s'installent dans leur bureau et travaillent toute la journée, d'autres le font par demi-journée et d'autres viennent chercher ponctuellement les documents ou les archives, quand ils le souhaitent, et ils repartent. Cela, c'est assimilable complètement à l'enseignant dont vous parlez qui pourrait venir ponctuellement pour chercher quelque chose.

J'aurais tendance à l'autoriser.

Mme Dauphin-Benoist. - D'accord.

Est-ce que je peux juste finir ?

Mais moi, j'ai quand même encore du mal à m'imaginer qu'on puisse envisager le retour à 100 % en présentiel en Droit-Lettres quand vous voyez le monde qu'il y a notamment à la rentrée, quand tous les masters sont là par exemple. Il est totalement impossible de conserver une distance d'un mètre entre deux

personnes, dans les couloirs... Enfin, c'est... c'est... C'est impossible ! On ne peut pas.

Et si vous nous dites qu'il n'y aura pas de nettoyage, qu'on ne nettoiera pas les portes...

Je voudrais aussi faire une petite parenthèse sur la ventilation des locaux et dans l'extension. Il y a plein de salles dont les fenêtres sont bloquées, fermées. On ne peut pas les ouvrir. Donc comment on va faire les TD dans des salles qui ne peuvent pas être ventilées ?

C'est pareil dans les amphis. Dans celui de Mathiez, ses fenêtres sont coincées.

Alors est-ce qu'on a envisagé des travaux, là, pendant l'été, ou alors comment on va faire concrètement à la rentrée ?

Moi, je... je ne comprends pas.

Le Président.- Enfin, la norme sanitaire, c'est un mètre de distance et, si on ne peut pas le respecter, c'est le masque obligatoire. Donc le principe, c'est que personne n'entre dans les locaux, de toute façon, que ce soit dans le bâtiment Droit-Lettres ou ailleurs, sans masque.

Ensuite, cela posera très clairement le problème de l'enseignant : est-ce que l'enseignant, devant son amphi, devra porter le masque toute la journée ? Non, évidemment. S'il est à distance physique, en fait, cela ne pose pas de problème.

Par ailleurs, comme il a été dit tout à l'heure par Alain, c'est bien sur une discipline collective que repose la rentrée de septembre. Mais si cette discipline collective n'est pas respectée, on ne sait pas ce qui va se passer. On le sait pertinemment bien. Et cela on pourra tout nettoyer, etc., mais si vous avez entre 8 000 et 15 000 personnes/jour dans le bâtiment Droit-Lettres, ce qui est à peu près l'étiage de ce bâtiment en pleine activité, vous pouvez même passer toutes les portes au gel hydroalcoolique en permanence, cela ne changera rien, et cela, c'est sûr. C'est-à-dire que la concentration humaine fait que de toute façon, il faut une discipline collective :

- la première chose, c'est le port du masque obligatoire ;
- la deuxième chose, c'est l'utilisation des kits qui sont mis à la disposition

pour désinfecter les places ou....

Ensuite, il y aura des problèmes techniques ponctuels partout, j'entends. Voilà, les services techniques vont pouvoir les régler au fur et à mesure qu'ils se posent.

Mais si, par ailleurs... Par ailleurs, le 100 % en présentiel, il est déjà beaucoup amendé. D'abord, il a été voulu par l'ensemble des équipes pédagogiques. Il est le fruit d'une très large concertation et c'est un consensus qui s'est dégagé partout.

Mais je vois, par exemple, en médecine, 1 500 étudiants en L1. Le doyen Maynadié m'a confirmé très clairement qu'on ne mettra pas 1 500 étudiants dans le même amphi.

En Droit, 880 étudiants en première année, il y a deux amphis, voilà.

J'ai discuté hier avec le doyen de Droit, il m'a dit « non, on part plutôt sur la semaine A, ce sera tel amphi et la semaine B, ce sera tel autre », etc., etc. C'est-à-dire que les... Je crois qu'il faut aussi faire confiance aux collègues, pédagogues, aux responsables pédagogiques pour prendre des décisions qui seront raisonnables et de bon sens, Et cela va être le cas.

Cela va être le cas pour les gros effectifs évidemment. Mais en même temps, on sait très bien qu'un certain nombre de collègues, de responsables pédagogiques, de collègues enseignants ou enseignants-chercheurs, savent que des enseignements à distance, cela marche probablement sur un cours magistral, mais quand même moins bien sur un TP où il y a de la manipulation sur paillasse.

Donc les efforts et les adaptations vont être faits dans le cadre qui va être présenté tout à l'heure et qui a été adopté par la CFVU, la dernière CFVU il me semble et qui vous est présenté... qui vous sera présenté aujourd'hui, tout à l'heure, et bien évidemment, cela suppose que sur le terrain, la mise en œuvre soit raisonnée, bien sûr, dans le respect des règles sanitaires, voilà.

M. Helleu.- Juste en deux mots. Mais c'est vrai que là, c'est aussi les équipes pédagogiques parce que j'imagine bien aussi que les activités sportives ne se feront pas de la même manière que d'autres types d'activités.

Après, la question que vous soulevez, elle rejoint aussi un contexte qui est beaucoup plus large que celui de l'université parce que cette situation sera aussi soumise aux conditions de développement du virus ou pas à la rentrée.

On aura aussi la même question sur les services de transport sur l'accès au campus.

C'est la même question sur l'accès à la restauration universitaire parce que si on a des difficultés dans les amphithéâtres et qui seront réelles, je ne sais pas comment le CROUS va gérer les afflux dans les restaurants universitaires et cafétérias, sans parler après de difficultés sur les restaurants.

Donc ce sera vraiment une approche qui sera globale.

Nous, on fait le plus possible comme on peut avec les moyens dont on dispose et, ensuite, de toute manière, on reste pragmatique de façon à ne pas bloquer le fonctionnement et à ne pas mettre... C'est le choix de l'activité, cela.

Même s'ils ont une contrainte sur les (*mot inaudible*) il ne faut pas trop mettre de contraintes, sinon ils seront bloqués... sinon il faut qu'on arrête tout de suite.

Donc cela, c'est vraiment la difficulté donc à laquelle on est confronté avec la nécessité de faire redémarrer l'activité dans les laboratoires.

Ensuite, on est, bien sûr, très attentif aux alertes qui arrivent parce que si on a une alerte avérée ou pas avérée, on traitera aussi les alertes.

Donc tout cela, cela fait partie des points qu'on a l'esprit.

Le Président.- Oui, Peggy.

Mme Cénac.- C'est juste pour préciser les choses sur l'accès aux locaux.

On a quand même été sollicité par des collègues dont la direction du laboratoire interdisait de venir chercher un document dans les locaux et dans le bureau, donc... en argumentant sur le fait que 20 % des collègues étaient là et que c'était une interdiction du DGS.

Donc je pense qu'il y a une interprétation différente des instructions qui ont été données par la Direction générale des services en fonction des personnes, mais c'est vrai que de ne pas venir chercher des affaires dans un bureau... J'ai dû intervenir pour cela et d'autres collègues aussi ont été confrontés à la SIG qui les empêchait de rentrer dans un bâtiment.

M. Helleu.- Oui, Oui. Donc là, je suis au courant pour la SIG. Donc là, c'est de l'excès de zèle, la SIG, par contre.

Après, les 20 %, je crois que c'était parti d'une discussion en disant « mais cela ne va concerner que la première semaine » et c'est vraiment très limité.

Ensuite, quand on parle de 20 % ou quand on parle de pourcentage... Mais sans que je n'ai jamais rien fixé parce que quand même le mot d'ordre, c'est de s'organiser sur le terrain par la discussion.

Ensuite, cela ne peut pas concerner quelqu'un qui vient chercher un document. Il n'est pas concerné par un risque qu'on estimerait plus fort si cela va au-delà de 20 %.

Si on prend l'exemple de la Maison de l'U où j'y suis tous les jours. Je ne sais pas combien on est. On est peut-être 25, 30, 40 %. Je ne sais pas, mais... On note les arrivées, mais ce n'est pas comme cela. Quelqu'un qui vient chercher du matériel, évidemment il peut venir.

Mais après, cela, ça passe par la discussion avec le labo et ce n'est pas une consigne DGS, c'est... On a des discussions avec les directeurs de vos composantes... les directeurs de composante, mais c'est comme on les a avec vous : c'est de la discussion, c'est de l'interaction et, ensuite, c'est du bon sens. Quelqu'un qui a besoin de récupérer un micro-ordinateur ou des documents ou des dossiers pour travailler dessus, il les prend, il reste une heure, il repart et il n'y a aucun danger. Et s'il respecte les gestes et s'il n'embrasse personne, tout va bien. Donc...

Voilà ce que je peux répondre.

Mme Cénac.- Peut-être qu'il faut le rappeler aux directeurs de labo.

Le Président.- Bien, si on en a terminé avec cette question, on peut passer au Point IV de l'ordre du jour avec pas mal de retard.

Donc je vais demander à Pierre-Étienne Thepenier de venir pour rendre compte des travaux du comité technique en duo avec le Vice-président aux ressources humaines, Stéphane Tizio.

Je vous donne ma parole.

M. Tizio.- Merci... Merci, Monsieur le Président.

IV) Travaux du Comité Technique (CT) du 24 juin 2020

M. Tizio.- Alors, justement, la présentation des travaux du comité technique du 24 juin dernier, je trouve qu'elle traduit finalement assez bien ce que le Président disait et ce qui a été repris par M. Rollin, c'est-à-dire une volonté de dialogue.

Ce qu'il faut... Ce que je dirais en préambule, c'est que le Président a lui-même souhaité personnellement présider les travaux à la fois du CHSCT et du CT et je crois que ce n'était pas une coutume dans la dernière gouvernance mais, en tout cas, je...

M. Rollin.- Au départ, c'était une coutume.

M. Tizio.- D'accord...

Mme Carnet.- Au départ !

M. Tizio.- Oui, mais je pense qu'on restera dans cette configuration.

Et alors, ce que je voulais dire pour présenter... faire un chapeau, en fait, à la présentation, on va dire, plus technique, et c'est le cas de le dire, que va nous faire Pierre-Étienne, c'est que les trois points qui sont apportés à la connaissance du conseil d'administration sont justement des points qui s'inscrivent dans la volonté de la gouvernance de contribuer à l'amélioration à la fois des conditions de vie des personnels de notre université mais aussi de la qualité de vie au travail puisque, comme vous avez pu le constater dans l'ordre du jour, il y a donc trois points qui vont être présentés par Pierre-Étienne :

- Un premier qui concerne le bilan et les perspectives de l'action sociale. Donc là, on a évidemment un focus important mis sur les conditions de vie des agents et cela va plus loin puisque c'est les conditions de vie des agents et de leurs familles.

- Et puis un second point, alors, qui est, j'allais dire, plus technique, mais quand on veut essayer de mettre en œuvre des mesures qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail notamment, eh bien, elles doivent s'articuler avec un service des ressources humaines qui soit plus performant ou, en tout cas, mieux organisé et c'est la raison pour laquelle on a souhaité faire évoluer le pôle RH en fusionnant deux services préexistants en un seul qui s'intitulera donc le service « prospective et qualité RH ».

- Et enfin, alors ce qui fait évidemment écho avec tout ce qui a été dit jusque-là, la gestion de la crise entre autres, le confinement, on a réécrit la charte du télétravail, alors à la fois au vu des évolutions réglementaires, Pierre-Étienne l'expliquera, mais aussi finalement en résonance avec ce qu'on a pu avoir comme remontées - et là aussi, j'en remercie tout particulièrement les organisations représentatives du personnel -, sur les conditions de télétravail, qui étaient de qualité et je pense qu'elles le sont, d'ailleurs.

Parce que l'amélioration des conditions de travail, c'est un processus. Ce n'est pas forcément un objectif fini, c'est un processus. Donc l'amélioration des conditions de télétravail à l'université, eh bien, voilà, vont prendre forme dans cette nouvelle charte qui va vous être présentée.

Donc avant de laisser la parole à Pierre-Étienne sur les questions plus techniques, je voudrais, à mon tour, remercier les personnes qui, dans les comités, dans les groupes de travail qui ont été à l'origine, finalement, de cette présentation de ce comité technique, les collègues du CHSCT et aussi les collègues des services, de l'administration, pour l'ensemble des remarques qu'ils ont faites, qui ont toujours été pertinentes et qui, je dois le signaler, ont toujours été faites dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Et c'est un esprit d'ouverture et de dialogue que... j'espère, en tout cas, qui va perdurer et très honnêtement, il n'y a pas de raison d'en douter.

Je laisse la parole à Pierre-Étienne pour la présentation plus technique de ces travaux du CT.

M. Thepenier.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Bonjour à tous.

Donc je reprends donc les points qui ont fait l'objet des travaux du comité technique en commençant donc par le bilan de l'action sociale pour 2019 et le projet pour 2020.

1. Bilan de l'action sociale 2019 et projet pour l'année 2020

M. Thepenier.- Je vous donne les points saillants du bilan que vous avez reçu.

D'une part donc, une augmentation du nombre d'agents ayant déposé un dossier. On est, cette année 2019, à 331 agents qui ont fait des demandes. Vous le voyez, une augmentation de près de 8 %.

La répartition également des agents, donc une majorité de personnels titulaires et BIATSS.

Et puis également 20 dossiers qui ont été refusés en 2019, donc une proportion identique à celle de l'année précédente puisqu'il y avait eu 21 dossiers qui avaient été également refusés. En règle générale, ce sont ou des questions de délai ou des questions de quotient familial.

Le montant de la dépense totale de l'action sociale, elle s'élève donc à 176 000 euros. C'est donc le budget de l'année 2019.

Et les prestations les plus demandées restent toujours les mêmes d'une année sur l'autre : l'aide aux vacances, l'aide aux loisirs des enfants et l'aide aux séjours des enfants.

À noter également une nouveauté de l'année 2019, c'est l'aide aux frais de santé, qui s'est mise en place à compter du 1^{er} septembre 2019 uniquement et qui a déjà été sollicitée en l'espace de quatre mois à 46 reprises. Donc on voit qu'il y avait un réel besoin et c'est donc l'objet d'une évolution l'an passé.

Concernant les secours et les prêts. L'établissement a une commission donc de secours qui se réunit mensuellement sous la férule de l'assistante sociale.

Le bilan de l'année 2019. 36 dossiers ont été déposés. Donc là encore une légère augmentation du nombre de demandes et 32 ont été acceptés. Il y en a deux qui ont été reportés puisqu'il manquait des éléments complémentaires et deux autres qui ont été refusés parce que bien souvent, en fait, dans ce cadre-là, la demande n'est pas finalement financière, mais plutôt un accompagnement, notamment éducatif budgétaire, mis en œuvre pour les personnels concernés.

La dépense totale de la commission de secours donc s'élève à 15 308 euros. Le budget était de 15 000 euros, donc vous le voyez, on consomme la totalité, en fait, du budget.

Il y a trois dossiers de prêts qui ont été également déposés et qui ont été acceptés comme l'année précédente.

Les motifs qu'on retrouve pour ces secours aux personnels sont bien souvent donc liés à la santé, au logement, des frais de justice et puis des impayés divers.

Voilà donc pour le bilan de l'action sociale.

Le volet qui concerne les administrateurs du conseil d'administration aujourd'hui et sur lequel il faudra donc vous exprimer et voter, c'est le projet donc avec les différentes prestations d'action sociale.

Je vous précise qu'il avait été initié au départ une modification d'une des prestations qui s'appelle « l'aide aux personnels nouvellement nommés ou mutés » à l'université.

Lorsqu'il y a eu la discussion en comité technique, l'idée était de proposer, en fait...

Cette aide, elle concerne donc les agents, comme son nom l'indique, qui sont nommés dans l'établissement et qui habitent à plus de 40 km de leur lieu de travail et une condition supplémentaire avait été proposée, c'est que le

déménagement entre l'ancien et le nouveau logement ait également une distance d'au moins 40 km.

Or, il y a eu une réflexion. Les élus donc du comité technique se sont réunis en groupe de travail le 2 juillet dernier et il a été décidé de ne pas porter aujourd'hui à votre délibération cette modification.

Donc la prestation va rester en l'état comme les années précédentes et il y aura une réflexion plus globale sur les différentes prestations qui concernent notamment les distances par rapport au lieu de travail.

Mais, Monsieur Rollin, je vois que vous voulez intervenir.

M. Rollin.- Oui, puisqu'au comité technique, j'étais intervenu sur cette question-là.

Donc on est d'accord pour organiser un groupe de travail et c'est vrai qu'en groupe de travail, on s'est aperçu que cela impactait aussi automatiquement d'autres prestations qui étaient plus ou moins liées.

Et la réflexion qui a été... La décision... Enfin, la « décision »... La proposition qui a été faite, c'est de dire que cette année, ils ne toucheront pas à cette formulation.

Par contre, on souhaiterait qu'il y ait une véritable... un groupe de travail qui s'installe avec la gouvernance de l'université pour travailler sur la question de la mobilité complète des personnels, quelle politique de mobilité on met en place.

En fait, la réflexion sur cette modification, on s'est aperçu que cela pouvait induire des coûts importants pour l'université. Donc dans le cadre de la prestation sociale, on ne voulait pas... Comment ? On est aussi des gens responsables, donc on ne voulait pas non plus dépouiller d'autres aides pour simplement cette question-là.

Donc on se dit que c'est une question qui méritait... qui mérite d'être posée dans un cadre plus global et aussi avec un portage politique sur cette question-là, voilà.

C'est pour cela qu'en ce début d'année 2020-2021... enfin, pour l'année universitaire-là, travailler, si la gouvernance est d'accord, pour cette question-là.

M. Tizio.- Oui... Oui, oui, Monsieur Rollin. Je suis entièrement d'accord avec vous. Il faut effectivement que la question des mobilités soit mise à l'ordre... si j'ose dire, à l'ordre du jour de l'agenda social de l'université. C'est très important.

D'autant qu'on sait qu'il y a tout un ensemble de nouvelles prestations qui sont en gestation sur les mobilités douces, etc., qui devront être intégrées dans ce type de discussion.

Donc absolument d'accord avec vous pour travailler en concertation sur ces questions.

M. Thepenier.- Donc pour en terminer alors sur le projet d'action sociale.

Vous le voyez, au final, il n'y a pas de modification proposée des prestations. Elles sont, bien entendu, maintenues. La seule évolution, c'est la mise à jour des taux de prestations lorsqu'il s'agit de l'action sociale interministérielle.

Et donc pour rappel, le projet d'action sociale a été adopté à l'unanimité lors du comité technique du 24 juin dernier.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui, simplement, je l'avais dit en comité technique. Il y a un point de vigilance qu'on devra avoir, je pense, au sein de l'université vis-à-vis des personnels, c'est les recours... enfin, les prestations d'aide au secours, que ce soit sous forme de prêt ou d'aide directe.

On l'a plus vu sur la Santé, mais bon, la Santé, pour le moment, c'était un peu difficile de comparer puisque c'était la première année que cette prestation était mise en place, mais il y a d'autres demandes qui sont... qui sont sollicitées et, on le sait, la crise qu'on vient de vivre, on a des personnels qui seront impactés indirectement ou directement.

On sait qu'économiquement, on a des entreprises qui vont avoir des difficultés. Les personnels dont les agents... dont conjoint et conjointe ou compagne et compagnon ne sont pas tous fonctionnaires et donc cela peut aussi avoir un impact sur leurs... Comment ? Leurs conditions de vie dans les mois qui vont venir et on devra avoir un point de vigilance par rapport à ces personnels-là qui vont être directement confrontés et il faudra qu'il y ait une réactivité par rapport à l'étude de ces dossiers.

M. Tizio.- Merci, sauf s'il y a d'autres interventions ?

Mme Pucéat.- Donc s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver le projet d'action sociale pour l'année 2020.

Donc est-ce que... Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

30 voix pour (unanimité)

Donc on va peut-être passer au deuxième point de ces travaux du comité technique qui concerne la création du service « prospective et qualité RH » au sein du pôle RH et que Pierre-Étienne Thepenier va également présenter.

2. Création du service « prospective et qualité RH » au sein du pôle RH

M. Thepenier.- Merci. Donc le pôle RH est composé actuellement de cinq services : les services de gestion des personnels BIATSS et enseignants/enseignants-chercheurs, le service développement des ressources humaines, et le service contrôle interne paye, d'un côté, et la cellule d'appui SIHAM, de l'autre, cellule d'appui SIHAM qui a été créée en février 2018, lorsque donc on a changé le système d'information Ressources Humaines.

Ce SIRH SIHAM, aujourd'hui, on l'utilise en gestion administrative, mais le prestataire national, l'AMUE donc, déploie ce que l'on appelle « la préliquidation de la paye », ce qui va nous permettre à terme de ne plus avoir deux logiciels, un SIRH qui fait de la gestion administrative et un logiciel qui fait la paye, mais d'avoir un logiciel unique, ce qu'on appelle donc de la « gestion intégrée de paye ».

Et donc pour répondre à cet enjeu du déploiement de la préliquidation de la paye et puis également accompagner donc le développement du SIRH qui va permettre d'autres fonctionnalités, tout en ayant à l'esprit, bien entendu, de garder un contrôle de la paye qu'on transmet à l'Agent comptable et à la Direction des finances publiques, de qualité, nous avons proposé de créer un nouveau service en

fusionnant donc à la fois le contrôle interne paye et la cellule d'appui SIHAM dans un service « prospective et qualité RH » qui donc verrait le jour à compter du 1^{er} septembre prochain.

Cette évolution, comme je l'ai rappelé, elle vise, bien sûr, à renforcer la collaboration entre ces services qui vont porter donc le dossier de la préliquidation mais également à développer d'autres compétences au sein du pôle RH, et le Vice-président aux ressources humaines l'a rappelé, notamment une montée en qualité des données à la fois en gestion administrative et en gestion de la paye et l'exploitation, derrière, de ces données au travers d'indicateurs en lien avec les services de gestion de personnels.

Monsieur Le Moyne.

M. Le Moyne.- Oui... Cela a l'air très bien.

Est-ce qu'on peut juste appeler cela « service prospective et qualité paye » et pas « RH » ?

Les ressources humaines sont gérées par ailleurs. Cela, c'est le minimum vital. Donc s'il s'agit de la question de la gestion de la paye et de la qualité paye, ce n'est pas « RH ». Cela sous-entend qu'on va s'occuper de l'homme et pas seulement de sa rémunération.

M. Thepenier.- Effectivement, on va l'appeler « service prospective et qualité RH » parce qu'au-delà donc du traitement de la paye de nos agents pour laquelle il faut qu'on maintienne quand même la qualité...

Je rappelle que cela fait partie de nos missions, on l'a vu dans le cadre de la crise sanitaire. Le Président l'a rappelé, il y a eu une continuité du traitement de l'ensemble des personnels de l'établissement et on peut s'en féliciter.

Mais ceci dit, on souhaite, et je l'ai indiqué également dans le PowerPoint que je vous présente, continuer à développer aussi les fonctionnalités du SIRH et notamment de pouvoir contribuer à ce que l'État demande de mettre en place.

Par exemple, le rapport social unique qui va donc venir remplacer le bilan social. Mais aussi mettre en œuvre une enquête « activité » auprès des composantes et des services pour ensuite pouvoir générer des cartographies qui nous font défaut encore aujourd'hui et puis, en fait, mettre en œuvre ce qu'on appelle communément « la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences » dans l'établissement et là, effectivement, on est au cœur de la gestion de l'humain. Et puis enfin, développer d'autres rubriques du SIRH qui rejoignent la GPEC, c'est les entretiens professionnels dématérialisés à terme et également le plan de formation qui sera disponible au travers du SIRH.

M. Le Moyne.- D'accord. Dans ce cas, c'est des vraies RH...

Et cela c'est vachement bien, merci.

M. Thepenier.- Alors donc, l'organigramme proposé du service, puisqu'aujourd'hui il faut savoir que ce sont des services avec peu d'ETP en termes de personnel dans les services.

La présentation générale. Ce serait donc un personnel de catégorie A responsable de ce service, des collègues donc « cellule d'appui », ce sont deux agents de catégorie B, et puis côté contrôle interne de la paye, un agent de catégorie A qui serait responsable du bureau et ensuite deux autres collègues. Il a été précisé un agent de catégorie A et un agent de catégorie C, mais l'un de nos

collègues fait valoir ses droits à la retraite et donc ce ne sera plus un personnel de catégorie A, mais plutôt un personnel de catégorie B qui viendra le remplacer.

Je rappelle également donc que cette proposition d'évolution a obtenu un avis favorable unanime du CHSCT le 7 juin et a recueilli donc 6 votes favorables et 3 abstentions lors du dernier comité technique.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions ?

Non ?

Donc si c'est clair pour tout le monde, je vous propose d'approuver la création du service « prospective et qualité RH » au sein du pôle Ressources Humaines à compter du 1^{er} septembre 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

Donc merci.

28 voix pour, 1 abstention

Cette création de service est donc approuvée.

Il reste encore, avant la pause déjeuner, le Point 3 de ces travaux du comité technique qui concerne les modalités du télétravail à l'uB.

3. Modalités du télétravail à l'uB

M. Thepenier.- Donc concernant les modalités de télétravail au sein de l'établissement, bien entendu, là, on ne parle pas du travail à distance qu'on a connu collectivement dans le cadre de la crise sanitaire, mais des modalités de télétravail qui sont prévues par décret.

Il y a eu des groupes de travail qui se sont réunis au mois de mai. Il y a eu deux groupes de travail. Qui ont permis d'aboutir aux propositions d'évolution de la charte que vous avez reçue dans les documents.

La synthèse de ces évolutions est résumée ici.

Donc, d'une part, l'établissement propose que désormais la quotité de télétravail soit étendue à trois jours hebdomadaires pour l'ensemble des demandeurs, qu'il s'agisse d'un renouvellement ou d'une première demande, bien entendu, sous réserve des nécessités de service puisque vous l'imaginez, par exemple, dans un service qui accueille du public, trois jours de télétravail, si de nombreux agents sollicitent, l'organisation, la continuité de service sera difficile à réaliser.

D'autre part, le décret donc du 5 mai 2020 a ouvert la possibilité de mettre en place du télétravail ponctuel et l'établissement s'en saisit en proposant donc de permettre ce cadre de travail plus souple avec un forfait annuel qui est proposé, cette année, à 24 jours et les jours donc pourront être sollicités par l'agent télétravailleur à son encadrant de façon plus souple avec, on va dire, quelques jours de délai, mais cela permettra effectivement, en cas notamment d'événements exceptionnels, on peut penser à des intempéries ou autres, que les agents qui auront été équipés et demandeurs du télétravail puissent continuer à réaliser leur activité.

Autre point important, l'ensemble des applications métiers est désormais ouvert et accessible en télétravail. Donc j'ai recensé ici Apogée, Sifac, SIHAM, mais il en existe d'autres. Donc l'ensemble des agents, quelle que soit la catégorie, pourront donc solliciter le télétravail.

D'autre part, le décret de mai 2020 a également étendu le télétravail pour raison médicale à l'état de grossesse et donc désormais cela peut faire l'objet de reconnaissance de télétravail et on peut déroger, dans ce cadre-là, aux trois jours hebdomadaires à partir du moment où le médecin de prévention donc autorise à télétravailler de façon plus large.

Et puis un autre point également qui avait été discuté, c'est l'ancienneté nécessaire pour pouvoir solliciter le télétravail et il a été entendu que six mois d'ancienneté pour un collègue qui arrive dans l'établissement est une bonne moyenne pour découvrir son environnement professionnel et les missions, donc on propose d'ouvrir ce télétravail dès six mois d'ancienneté et non plus un an comme auparavant.

En ce qui concerne les équipements, il en a été question tout à l'heure. Donc l'équipement numérique du télétravailleur sera pris en charge par l'établissement :

- la DNUM pour ce qui concerne les services centraux,
- et les composantes et les laboratoires pour ce qui concerne donc les UFR et les laboratoires.

L'ordinateur personnel de l'agent - c'est également un sujet qui a été évoqué - pourra être exceptionnellement, et j'insiste sur le terme d'exceptionnel, pourra être exceptionnellement utilisé lorsque l'agent sollicite du télétravail ponctuel et cela devra donc se réaliser en lien avec les correspondants informatiques ou la Direction du numérique, pour ce faire, au travers d'un bureau virtuel.

Cela a été testé, là, dans le cadre de la crise sanitaire, cela fonctionne et cela permet à l'agent d'accéder depuis un ordinateur personnel dans les mêmes conditions que s'il était avec son ordinateur professionnel sur le lieu de travail.

On demandera aux agents qui auront donc ces demandes d'accès avec un ordinateur personnel de vraiment être en lien avec les informaticiens pour s'assurer de la sécurité, en fait, informatique.

Monsieur Rollin.

Mme Pucéat. - Monsieur Rollin.

M. Rollin. - Oui... La question de la fourniture du matériel, moi, je l'avais déjà soulevée, va poser des problèmes d'inégalité d'accès au télétravail.

Vous dites « pour les services centraux, ça sera pris en charge en centrale ». Dans les composantes, on sera privé.

Vous savez déjà que les composantes ont déjà du mal à donner de l'argent pour les crédits pédagogiques, je vois mal les composantes donner... acheter du matériel pour l'informatique pour les personnels qui vont aller en télétravail, surtout s'ils ont une forte demande.

Donc un certain nombre de personnels, c'est la raison pour laquelle le télétravail va leur être refusé : de fait, ils n'auront pas accès à du matériel informatique. Et je trouve cela... Cela va poser une...

Moi, je vous le dis parce que j'ai un certain nombre de collègues qui commencent à m'interroger sur cette question-là.

Si nous constatons qu'il y a une forte disparité entre... en proportion, entre les personnels qui auraient accès dans les services centraux et les personnels dans les composantes qui n'auraient pas accès au télétravail du fait qu'ils ne pourraient pas avoir les équipements fournis, on se réservera de mener les procédures qu'il faudra parce que je trouve qu'il y a une inégalité qui sera mise en place par rapport à cela.

Ou alors il faut voir pour... il va falloir y penser.

Là, quand vous avez, au sein de l'université... au sein de certaines composantes, trois ou quatre ordinateurs portables pour les collègues en télétravail, on voit tout de suite où il va aller comme les années précédentes, c'est-à-dire aux catégories A, et les catégories B et C regarderont le train passer.

Mme Pucéat.- Alors, si je peux donner quelques éléments de réponse là-dessus puisque c'est une question aussi qu'on a abordée en DOM récemment.

Donc on est conscient du problème. On est en train justement de réfléchir à une solution de dégager un peu de financement pour acquérir un certain nombre d'ordinateurs qui seraient potentiellement répartis entre les UFR avec une clé de répartition qui reste encore à déterminer.

En tout cas, c'est une question à laquelle on est en train de réfléchir sérieusement, ce problème de pouvoir mettre à disposition des ordinateurs au sein des UFR pour les personnels qui souhaitent télétravailler.

M. Rollin.- Oui parce que... Moi, je veux bien. C'est quand même important, parce que comme l'a souligné le Président, en l'espace de 24 heures, on est passé de 60 agents en télétravail à plus de 900 agents en télétravail.

On a un certain nombre d'agents qui ne comprennent pas... qui ne comprendraient pas pourquoi on leur dirait... alors qu'ils ont travaillé pendant la crise avec leur ordinateur portable, avec leur ordinateur personnel, avec des VPN, avec des protections, pourquoi on leur refuserait simplement parce que les composantes ne pourraient pas avoir le matériel.

Et je vous le dis : cela poserait une question, derrière, de démotivation, alors que les personnels se sont véritablement investis dans ce cadre-là et il y a un contrecoup à cette crise qu'il ne faudrait pas... Comment ? Imposer aux personnels. Je vous le dis comme cela.

Le Président.- Alors, on ne peut pas tout faire immédiatement, d'un seul coup, comme cela parce qu'il y a quand même des investissements lourds à réaliser. Néanmoins, on a bien conscience de la question. Il ne s'agit pas de dire non, de ne pas accompagner, etc.

Seulement, voilà, le nerf de la guerre est là, c'est le budget et le budget n'est pas extensible complètement, donc voilà.

Enfin, on a bien conscience de la question. On va y travailler. Je ne vous promets pas un résultat immédiat mais, en tout cas, une progression et une aide sur cette trajectoire, oui.

Stéphane Tizio peut-être ?

M. Tizio.- Oui. En fait, Monsieur le Président, vous avez un peu dit ce que je voulais répondre à M. Rollin.

Alors, c'est vrai qu'effectivement, les moyens, il faut qu'on puisse les dimensionner à la hauteur de l'enjeu qui est de développer le télétravail. Je suis tout à fait d'accord.

Comme l'a rappelé la Vice-présidente tout de suite, cela a été évoqué lors de nos dialogues d'objectifs et de moyens avec les composantes, on va essayer de faire un effort, bien sûr, dans cette direction-là.

Et puis surtout, ce qu'il faut souligner, ce que j'avais déjà souligné lors d'un de nos groupes de travail, c'est de dire que ce passage au télétravail, il faut là aussi

le voir comme un processus, c'est-à-dire, par exemple, que lorsque les composantes commanderont du matériel, par exemple, il faudra que désormais ce matériel soit conçu pour le télétravail, c'est-à-dire : sauf besoin spécifique, il m'apparaîtrait complètement délirant de ne pas acheter d'ordinateurs portables avec des stations d'accueil plutôt que des tours qui ne sont pas transportables, etc.

Et on a vu un petit peu le problème lors du passage immédiat au confinement. Je ne sais pas s'il était pareil dans votre composante, mais en tout cas, dans la mienne, on voyait les collègues qui se baladaient avec leur tour, etc. Bon, c'est quelque chose là aussi qu'il va falloir éviter.

Et je pense, d'ailleurs, que dans... d'une manière transitoire, on va dire, comme Pierre-Étienne l'a rappelé, il est possible d'utiliser l'ordinateur personnel de l'agent.

Alors, certes, cela doit être exceptionnel, mais je crois que le caractère exceptionnel peut s'apprécier de manière concertée entre les responsables de service et le télétravailleur.

Si on peut là aussi essayer de développer le fait que les personnels puissent travailler avec le bureau virtuel, cela limite les problèmes de sécurité et, en même temps, j'allais dire que cela ne pose pas *a priori* de difficulté majeure, même si cela doit rester quelque chose de traité au cas par cas.

Mais je pense qu'il faut voir l'augmentation du télétravail dans l'université comme un objectif et, comme l'a rappelé le Président, cela ne va pas être tenu du jour au lendemain.

Maintenant, je crois qu'il faut faire confiance un petit peu aux responsables de composante, de labo, de service, pour qu'ils équipent correctement leurs équipes.

Mme Pucéat.- Tania Carnet, je crois, souhaitait poser une question et ensuite Luis.

Mme Carnet.- Non, je ne vais pas poser de question. Je vais simplement apporter et faire un petit peu une réponse à Jean-Emmanuel.

Je crois qu'il faut arrêter de dire que, comme d'habitude, le matériel va être encore distribué aux personnels... aux responsables administratifs et aux catégories A. Cela n'est pas vrai. Il ne faut pas en faire une généralité. C'est la première chose.

Deuxième chose, lors de l'élaboration d'un budget, à charge aussi à la composante de faire son enquête et de prévoir. Je veux dire : il y a quand même une équipe de direction qui est là et qui est capable quand même de déterminer les demandes de télétravail et de voir après, derrière, l'organisation et de savoir s'il faut commander un certain nombre de matériel. Donc à charge aussi de le prévoir dans son budget.

Maintenant, si la gouvernance et les services centraux peuvent aider la composante en lui attribuant des moyens supplémentaires, cela sera le bienvenu.

Mme Pucéat.- Merci.

Luis Le Moyne.

M. Le Moyne.- Oui... Je rejoins dans une certaine mesure les propos de M. Rollin. Ce n'est peut-être pas... ce n'est peut-être pas forcément une volonté que d'équiper les catégories A, mais je constate dans ma composante, néanmoins, que le poste de travail des personnels de catégorie B et C à la maison est, pas

forcément, mais en tout cas, dans ma composante, moins bien loti que dans d'autres catégories, et réduire la notion de poste de travail à l'ordinateur, c'est une grave erreur.

Le télétravail, c'est du travail dans un bureau qui n'est plus à l'université. Il est ailleurs. Et il ne faut pas oublier dans la gestion de ce dossier du télétravail le poste de travail.

On parle beaucoup d'ordinateurs portables. Je peux vous donner mon expérience : l'ensemble des personnels administratifs de ma composante a été doté d'ordinateurs portables le 15 mars, beaucoup se sont plaints au bout d'un certain temps de la taille de l'écran. Donc aujourd'hui, on est à équiper en grands écrans.

Et puis aujourd'hui, j'ai des troubles musculosquelettiques chez des gens qui ont mal au dos parce que leur poste de travail à la maison n'est pas bien dimensionné.

Donc c'est un dossier qui ne se limite pas à distribuer des ordinateurs et des accès Internet. Il est bien plus complexe que cela et dans le dialogue global que l'on doit avoir avec les personnels, il faut intégrer cette dimension-là.

Et penser aujourd'hui que les budgets des composantes peuvent permettre d'avoir une accessibilité au télétravail dans de bonnes conditions, c'est... c'est peut-être un peu illusoire. C'est un chantier de longue haleine.

Faire un bureau chez soi, c'est bien autre chose que de repartir avec un ordinateur portable.

M. Thepenier.- Je vais me permettre de répondre sur ce point-là.

En ce qui concerne donc effectivement les conditions dans lesquelles on a travaillé à distance pendant la crise sanitaire, je vous rejoins totalement.

Là, on est sur un contexte différent, c'est le télétravail et le télétravail est demandé par l'agent. En aucun cas, il n'est imposé par l'établissement.

Donc le cadre de travail de l'agent, il y a d'ailleurs un document spécifique « hygiène et sécurité » qui doit être renseigné par l'agent et qui doit être expertisé par le service hygiène et sécurité sur les conditions de travail et d'échanger avec l'agent après, si les conditions de travail ne paraissent pas correspondre à un équipement normal parce qu'effectivement, après, il y a des troubles musculosquelettiques, des difficultés liées à la luminosité de la pièce, etc. Ou au bruit environnant.

Cela doit être pris en compte, bien entendu. Mais on en reste quand même sur une demande individuelle de l'agent de télétravailler, donc on peut supposer que si la demande est faite, l'agent a des conditions de travail qui lui permettront de télétravailler à domicile.

Mme Pucéat.- Peggy Cénac, je crois, souhaitait s'exprimer... Pardon, Luis, d'abord, souhaite répondre.

M. Le Moyne.- Non, non, très rapidement. Oui, oui... Le truc, c'est qu'aujourd'hui on est en train de discuter d'engagement que pourraient avoir les composantes en termes d'équipement. Soyons juste transparents sur ce que l'on peut ou pas, au fond.

Mme Pucéat.- Merci.
Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Donc je voulais vous remercier pour faire avancer ce dossier sur le télétravail et, très globalement, cette nouvelle charte va dans le bon sens.

Je voulais aussi intervenir par rapport à la prise en charge parce que je... Enfin, sauf erreur de ma part, peut-être que je ne l'ai pas vu dans la charte, mais je n'ai pas vu clairement indiqué dans la charte cette prise en charge par l'employeur.

Ce que j'avais noté simplement, c'était l'interdiction d'installer les équipements sur le matériel informatique personnel.

Je ne sais plus quelle page c'est, mais je pense que ce serait bien d'indiquer dans la charte qu'il doit y avoir une prise en charge de l'employeur. C'est le premier point.

Et le deuxième point, c'est tout en haut de la page 5... Je ne sais plus quel est l'article en question, mais j'ai été agréablement surprise de lire que les outils tels que Microsoft Teams, WhatsApp, Discord, Zoom sont interdits pour tout échange d'informations sensibles.

Donc d'autant plus surprise qu'à titre... Enfin, j'ai refusé de siéger à titre syndical pour les réunions informelles, pour les conseils et plusieurs personnes en CHSCT, du CT, aussitôt ont refusé aussi d'utiliser Teams.

Et les informations sensibles, pourtant... Certes, les dossiers n'étaient pas déposés dans Teams, mais quand, en CAC restreint, on déballe les CV des personnes, on touche à des données sensibles. Quand, en CHSCT, on évoque les situations personnelles d'agents, même s'il n'y a pas de dossier téléchargé, les enregistrements audio de ce qui est dit sur les agents, pour moi, c'est des données sensibles. Et donc il y a...

Enfin, je trouve que les... Il y a une incohérence entre écrire explicitement que pour les données sensibles, on n'utilise pas Teams et nous le faire utiliser pour le CAC restreint, pour le CHSCT, pour le CT.

Et donc plusieurs collègues dont moi ont souffert de se sentir exclus de toutes les réunions.

Et donc j'ai eu des remontées aussi de collègues qui ne voulaient pas utiliser Microsoft Teams et qui se sont retrouvés écartés des discussions pour réfléchir... attribuer les services l'année prochaine pour la rentrée, pour les délibérations de jury, etc. Donc je trouve que... Voilà.

Je suis contente de le voir, en tout cas, écrit clairement dans la charte, mais il y a une petite incohérence à ce niveau-là.

Alors, après, peut-être que c'est écrit dans la charte, la prise en charge. Simplement, je ne l'ai pas vue, mais si cela ne l'est pas... Enfin, si ce n'est pas explicitement écrit dans la charte, je trouve que ce serait bien de l'ajouter.

M. Thepenier.- Oui, c'est effectivement écrit à l'article 12, si vous vous référez... L'établissement prend bien en charge donc l'équipement informatique du télétravailleur. C'est indiqué très clairement.

Mme Cénac.- D'accord, merci.

Le Président.- Sinon je me permets de répondre sur Teams, même si cela ne fait pas de moi un défenseur de produits qui appartiennent à une marque dans laquelle je n'ai absolument aucun intérêt.

En réalité, c'est une discussion qu'on a eue à plusieurs reprises au cours du confinement. Je me suis intéressé parce que... Enfin, tu m'as interpellé à plusieurs reprises là-dessus... sur ce point-là.

Je me suis intéressé à Webconference, je me suis intéressé à Jitsi, je me suis intéressé à des tas d'alternatives, (*mot inaudible*), RENATER, etc. Cela n'a pas... Enfin, chaque fois, il y a eu des problèmes techniques. Je sais même que le CNESER a dû abandonner certaines réunions à cause de RENATER qui ne tenait pas le choc. Donc voilà.

Et pour moi... Enfin, très clairement, ce n'est pas un choix idéologique ou quelconque, c'est simplement : nécessité fait loi. Et en fait, c'est avec Zoom, finalement, qui est... C'est un avis. Enfin, d'après ce qu'on lit dans la presse, cela comporte des problèmes de sécurité plus importants que Teams. Teams, c'est finalement l'une des seules applications qui permette.

Moi, je te dis, c'est mon expérience. Ce n'est pas plus, mais... Et, du coup... voilà.

Par ailleurs, les deux produits que je viens de citer, et je ne veux pas faire de publicité, sont les deux produits qui ont été les plus massivement utilisés par les universités de France. Et je crois qu'il y a un sondage... Enfin, un « sondage »... Une enquête menée par la CPU et qui montre qu'effectivement, qu'aucun, finalement, produit public, ce que je regrette parce que...

La CPU aussi, d'ailleurs. Je pourrai mentionner ceci, c'est que la CPU a adopté une motion à l'unanimité, donc y compris ma voix, pour regretter que l'État n'ait pas donné finalement à RENATER les moyens de garantir la souveraineté numérique de la France. En fait, il en va de cela. Et finalement, en réfléchissant à cela et à ce propos, je me suis dit effectivement que la France, mais aussi l'Union européenne, a abandonné sa souveraineté numérique au marché, voilà.

Cela ne me convient pas plus que cela mais, en même temps... voilà, il fallait un outil qui fonctionne.

Mme Cénac.- Je vais répondre.

Je partage tout à fait ce constat de la perte de souveraineté. Donc d'ailleurs, hier, j'ai vu un article dans la presse qui dit que les contrôleurs européens des données tirent à boulets rouges sur les contrats entre Microsoft et les institutions européennes pour toutes les raisons évoquées.

Donc certes, Zoom et Microsoft Teams ont été largement utilisés, mais je veux dire : en période d'urgence, chacun a fait comme il a pu. Donc il fallait avoir des conditions très fortes pour trouver des alternatives.

Et donc j'ai participé à trois comités de sélection en dehors de l'uB et donc les trois comités de sélection, on les a faits avec BigBlueButton, par exemple, et cela... Oui, BigBlueButton. C'est un logiciel libre. Cela a très bien fonctionné, donc...

Après, cela dépend pour quoi faire, au cas par cas, etc., mais...

Alors, je pense que pour nos conseils centraux et pour nos réunions informelles, on aurait très bien pu faire différemment et, en tout cas, je vous assure que d'avoir le sentiment, pour protéger ses données personnelles, de se sentir exclue de toutes les réunions institutionnelles, c'est très violent.

Le Président.- Bien.

Elsa, oui ?

Mme Lang-Ripert.- Oui, une mini question sur le télétravail ponctuel.

Donc c'est 24 journées dans l'année que l'agent peut solliciter. Quel est le délai avec lequel il faut demander cette journée et est-ce ce qu'il doit justifier cette demande ou il... ?

M. Thepenier.- Alors, en fait, il va y avoir une campagne qui va commencer dès demain, qui va être lancée. Vous allez être informés donc de la campagne qui se déroulera du 10 juillet jusqu'au 28 août. Il faudra que les encadrants reçoivent les agents qui sollicitent le télétravail et on demandera aux agents de se positionner sur le télétravail ponctuel, le cas échéant, pour que justement le responsable hiérarchique puisse autoriser en cours d'année, dans le cadre des 24 jours, du télétravail.

Le délai de préavis, il est de quelques jours parce que c'est lié notamment à un empêchement ponctuel de venir travailler, de se rendre physiquement sur le lieu de travail. Mais pour autant, on ne peut pas l'anticiper.

Je pensais notamment à des événements climatiques. On n'est pas à l'abri d'avoir une canicule. À ce moment-là, on a souvent des demandes d'agents qui disent « est-ce que je peux télétravailler parce que les conditions dans les bureaux ne sont pas tenables ? ». C'est mieux si, du coup, on a autorisé l'agent à télétravailler sur l'année et qu'il voit avec le supérieur hiérarchique l'utilisation d'une journée, de deux journées, dans le cadre du forfait.

Mme Lang-Ripert.- Donc c'est bien un empêchement et pas un souhait ?

M. Thepenier.- Non, il faut qu'il y ait une condition quand même qui déclenche la journée de télétravail. C'est-à-dire que le supérieur hiérarchique pourrait refuser que ce jour-là soit en télétravail s'il y a des obligations de service, bien entendu.

Mme Lang-Ripert.- Merci.

M. Rollin.- Je sais que quand le décret a instauré le télétravail ponctuel, c'était aussi pour ouvrir plus largement le télétravail. On se rend compte que certaines fonctions étaient de manière... Les agents n'occupaient pas forcément cette fonction-là ou peut-être un ou deux jours par-ci, par-là dans l'année. Et il a mis le télétravail pour dire à ces agents-là « vous pourrez bénéficier, pour ces dossiers-là, de les faire à la maison ». Ils n'ont pas besoin de venir au bureau.

C'était aussi cette notion-là de certaines catégories de personnel qui pouvaient avoir certaines missions pendant un temps donné dans l'année, mais qui étaient quand même très ponctuelles et diffuses pour l'année. Voilà, c'était cela.

M. Thepenier.- La volonté, c'est effectivement d'offrir de la souplesse dans l'organisation du travail parce qu'effectivement, on l'a vu avec la crise sanitaire, on ne sait pas ce qui peut se passer et si on anticipe, c'est mieux de permettre à nos collègues de pouvoir travailler de chez eux plutôt que d'être contraints de venir dans différentes conditions sur le lieu de travail.

Mme Pucéat.- Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui... Moi, je reviens, parce que j'avais soulevé la question au comité technique, sur la période de demande du télétravail, du 9 juillet au 28 août.

Vous avez un certain nombre de personnels qui sont encore dans la période de confinement... enfin, déconfinement et qui sont encore en télétravail pour... voilà, pour éviter que le personnel soit sur l'université.

Ils se posent la question « est-ce que je vais reprendre ? », parce qu'ils connaissent le télétravail de manière forcée et dans des conditions pas forcément idéales. Enfin dans des conditions prévues par la loi cadre.

Et d'autres qui sont partis, qui vont partir en vacances, qui vont revenir. Il y aura des nouveaux chefs de service, responsables peut-être et certainement supérieurs hiérarchiques et donc, en l'espace d'une semaine, qui devront organiser les vacances, qui devront organiser surtout la rentrée et qui ne seront pas encore positionnés sur comment travailler à la rentrée parce que c'est quand même...

Même si on a des agents qui sont en télétravail, cela fait partie d'un projet de fonctionnement de service et moi, il me semblerait quand même de pouvoir étendre cette période de télétravail au moins jusqu'au mois de septembre ou tout le mois de septembre, pour permettre à certains des personnels de re-souffler un peu par rapport au télétravail et de se dire « est-ce que je veux continuer à faire du télétravail dans des conditions plus normales ? ».

Là, en fait, finalement, un certain nombre de personnes l'ont dit. D'ailleurs, l'enquête avait montré un certain nombre de personnels. Les chiffres exacts, je ne vais pas les nommer, mais c'était... On n'est pas loin de 50 à 60 % qui n'avaient plus du tout envie de faire du télétravail ou qui s'interrogeaient véritablement sur si cela valait le coup.

M. Thepenier.- Pour vous répondre, l'état d'urgence sanitaire, tel qu'il avait été proclamé, se termine demain, sauf erreur de ma part, le 10 juillet. Le télétravail n'est plus, du coup, la modalité privilégiée. On a ouvert donc... Enfin, on va l'ouvrir demain, puisqu'il fallait le vote aujourd'hui des administrateurs, une campagne de télétravail sur six semaines. Donc je pense que les agents, effectivement, pourront avoir un échange avec leur chef de service sur cette modalité de télétravail. Mais vous soulevez effectivement les évolutions de la rentrée qui auront lieu au 1^{er} septembre et il est bien entendu qu'on sera bienveillant avec les demandes qui nous arriveront la première quinzaine de septembre.

Ceci dit, il ne faut pas oublier que derrière, il y a la question de l'équipement des télétravailleurs et cela termine le PowerPoint que je vous avais préparé, la sensibilisation, la formation des nouveaux télétravailleurs et de leurs encadrants aux modalités de télétravail puisque derrière, on devra effectivement sensibiliser les collègues sur les conditions d'hygiène et de sécurité lorsqu'ils télétravaillent.

Également sur la sécurité informatique puisqu'on ouvre plus largement.

Et enfin, le fonctionnement, c'est-à-dire le management et les restitutions de travail entre l'agent et l'encadrant.

Et tout cela, cela se doit se mettre en place assez rapidement. Si on laisse la campagne ouverte plus longtemps sur septembre, les formations n'arriveront qu'ultérieurement et on souhaite pouvoir le faire le plus rapidement possible au mois de septembre et il faut les organiser en fonction du volume de demandes de télétravail que nous recevrons.

Oui.

Intervenant.- Alors, moi, j'avais une question justement du point de vue sécuritaire, lorsque les agents n'utiliseront pas de machine de l'université, mais leur ordinateur personnel.

Non, parce que l'utilisation du VPN donne une sécurité peut-être d'une attaque extérieure en créant un canal sécurisé, si j'ai bien compris, entre la machine et les serveurs de l'université, mais comment être sûr que l'agent, qui utilisera

ponctuellement sa machine personnelle, n'a pas lui-même des logiciels malveillants, spywares ou autres, qui pourront alors exploiter une faille ?

M. Thepenier.- C'est pour cela qu'expressément pour les agents qui utiliseront leurs ordinateurs personnels, cela devra se faire dans le cadre, en plus du VPN, d'un bureau virtuel et donc avec l'accompagnement des informaticiens qui s'assureront, à ce moment-là, effectivement, que le poste de travail personnel n'est pas corrompu.

Après, sur la dimension technique, je ne vais pas pouvoir aller plus loin, mais il faut qu'il y ait effectivement cet encadrement pour éviter, derrière, que l'université soit en danger au niveau sécurité informatique.

Pour en terminer juste avec la présentation, vous rappeler que le CHSCT et le comité technique ont approuvé donc les modalités d'organisation du télétravail et la charge du télétravail à l'unanimité lors des deux réunions.

Mme Pucéat.- Merci, Pierre-Étienne.

S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut peut-être passer à...
Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- J'avais une question sur la partie « liste rouge » qui a été communiquée sur la charte et les annexes. Il y avait des applications en liste rouge, et là, dans votre présentation, il n'y a plus rien, tout est apparemment autorisé et ouvert. Ou alors je n'ai pas bien compris cette notion.

M. Thepenier.- Non, non ! Les applications de gestion sont ouvertes au télétravail dans le cadre de l'utilisation d'un VPN et avec une sécurité encore plus renforcée avec un bureau virtuel si on utilise un ordinateur qui n'est pas mis à disposition par l'employeur.

M. Deroussiaux.- D'accord, donc la partie « applications en liste rouge », cela nécessite un VPN, c'est cela ?
Curiosité à titre personnel.

M. Thepenier.- Oui, il faut un VPN, bien sûr, pour se connecter. Mais comme c'est le cas actuellement, de toute façon.

M. Deroussiaux.- Oui, oui ! Mais j'avais l'impression... Enfin, j'avais compris que les applications en liste rouge, les personnes qui travaillaient dessus ne pourraient pas être autorisées à faire du télétravail.

M. Thepenier.- Non, non. Du tout. Ils sont autorisés à le faire. On a rajouté dans les documents qui vont être communiqués avec la circulaire, effectivement, qu'il faut spécifier quelles applications on souhaite utiliser pour que les collègues informaticiens puissent justement s'assurer que toutes les conditions sont bien remplies pour la sécurité informatique.

M. Deroussiaux.- D'accord, merci.

Mme Pucéat.- Merci.

Donc je vous propose maintenant d'approuver le dispositif et la charte du télétravail de l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

30 voix pour (unanimité)

Le Président.- Eh bien, je crois que nous allons passer à la pause déjeuner que nous attendons tous avec beaucoup d'impatience.

Vous savez qu'il y a des paniers repas qui ont été commandés, qui sont à votre disposition. Je ne sais pas où mais...

Ah oui ! Et puis l'heure de reprise.

Alors, comme on a du retard, peut-être 14 h 30. Cela fait trois quarts d'heure pour manger un sandwich, voilà.

Ou 14 h 15, si vous préférez.

14 h 15 ?

Voilà, ce sera peut-être un peu plus court.

À tout de suite, alors.

(La séance, suspendue à 13 h 45, est reprise à 14 h 15)

Le Président.- Si vous voulez bien, on va reprendre les travaux et puis peut-être accélérer un petit peu le rythme, sans perdre un petit peu cette idée d'échanger, évidemment. On est bien d'accord.

Nous allons reprendre avec les questions statutaires et parmi ces questions statutaires, il est demandé au conseil d'administration d'émettre un avis sur la nomination du Directeur du SEFCA. Vous savez que nous avons un nouveau Directeur du SEFCA qui fait fonction de Directeur du SEFCA tant que le conseil d'administration n'a pas entériné son recrutement.

Il s'agit de Philippe Thomas, à qui je vais passer la parole. Tu peux peut-être présenter rapidement les conditions de recrutement de Philippe Thomas et puis, ensuite, il se présentera à vous et il dira un petit peu ce qu'il entend faire au SEFCA.

M. Helleu.- Oui donc, là, il s'agit de recruter typiquement un nouveau Directeur pour le SEFCA. Donc il y a eu un appel d'offres de fait.

Alors en fait, les conditions de recrutement, c'est l'article D. 714-69 qui dit que le Service commun de Formation continue est dirigé par un directeur nommé par le Président de l'université, après avis du conseil d'administration. Donc il faut un avis du conseil d'administration sur cette candidature qui vous est présentée aujourd'hui. Donc c'est tout à fait formalisé... Qu'il faut formaliser par un vote du CA. C'est dans le Code de l'Éducation.

Le Président.- Vous avez la parole, Monsieur Thomas.

M. Thomas.- Merci à vous, Président.

Écoutez, bonjour à toutes et à tous.

V) Questions statutaires

1. Avis sur la nomination du Directeur du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA) conformément à ses statuts

M. Thomas.- Je vais me présenter. Je suis Philippe Thomas, je viens du Conseil régional dans mon poste précédent et j'avais en charge l'ensemble de l'apprentissage sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans mon parcours, j'ai commencé en formation continue puisque je suis issu de la formation. J'étais enseignant au GRETA, dans le réseau de l'éducation nationale. Et j'avais en charge les dispositifs de formation aux métiers de l'électricité et puis de l'électrotechnique et l'automatisme puisque je suis automaticien de métier. Et ensuite, j'ai dérivé un petit peu dans une nouvelle fonction d'encadrement, qui est la fonction de conseiller en formation continue en GRETA.

Par la suite, j'ai un peu dérivé aussi sur la formation initiale, puisque j'étais sur la formation continue. Formation initiale en tant que chef de travaux d'un lycée professionnel de l'agglomération dijonnaise, sur le lycée Antoine Antoine à Chenôve, où j'ai exercé effectivement mes fonctions sur la responsabilité de l'enseignement professionnel initial, mais aussi l'enseignement professionnel continu en relation avec le réseau des GRETA également, et aussi en charge de l'alternance, donc des contrats de professionnalisation -les contrats de qualification, à l'époque on disait-, et puis les contrats d'apprentissage évidemment, dans la même foulée.

Et puis par détachement, j'ai intégré le Conseil régional. J'avais en charge dans un premier temps la responsabilité des équipements pédagogiques et des agents nouvellement transférés à la Région, dans le cadre de la loi de décentralisation. Et puis j'avais en charge également l'offre de formation, donc un gros travail avec le Rectorat, les Rectorats dans un second temps avec la fusion des deux régions.

Donc l'offre de formation, oui finalement, effectivement, puisque l'on devait demander l'accréditation pour une ouverture de formation d'apprentissage. J'avais cette responsabilité administrative de pouvoir analyser et auditionner quand il le fallait, les comptes professionnels, les centres de formation, notamment le CFA du supérieur que je connais très bien par cet intermédiaire-là dans mes précédentes fonctions.

Voilà un petit peu mon parcours pour vous dresser mon expérience et puis mon expertise dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue.

Le Président.- Très bien. Merci.

Est-ce que peut-être certains administrateurs souhaitent avoir d'autres éléments ?

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas de questions pour M. Thomas, je vous propose d'approuver la nomination de M. Philippe Thomas au poste de Directeur du Service commun de formations continue et par alternance, le SEFCA, de l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

31 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

M. Thomas.- Je vous remercie beaucoup.

Mme Pucéat.- Je vous remercie.

Nous avons ensuite un nombre important de commissions au sein desquelles certains membres doivent être désignés par le CA.

2. Désignation de représentants au sein de différents conseils et commissions

Mme Pucéat.- Vous avez reçu un document qui faisait l'inventaire de ces commissions pour lesquelles le CA, la CR et la CFVU doivent désigner des membres à siéger. Donc parfois nous devons approuver le nombre de représentants désignés par la CFVU, pas systématiquement, et par exemple, s'il est fait mention que ces représentants ont été élus en son sein. Dans ce cas-là, le CA n'a pas à se prononcer sur ces désignations.

Alors le premier conseil, c'est le conseil documentaire du service commun de documentation.

- Conseil documentaire du Service commun de documentation (SCD)

Mme Pucéat.- Donc là, sur les 20 membres que propose le conseil, on doit ici d'une part voter pour ou contre une liste de six enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, de l'université de Bourgogne qui ont été proposés par la Directrice du SCD, Émilie Barthet. Et d'autre part, nous devons élire trois étudiants ; un étudiant issu du CA, un autre issu de la CFVU et un autre issu de la CR.

Donc la proposition qui a été envoyée par Mme Barthet est la suivante :

- Mustapha Cherkaoui
- Alexandra Palau
- Jezabel Gutierrez Pequeno
- Luca Nobile
- Marielle Le Mener
- Rémi Wattier

Est-ce que certains administrateurs souhaitent poser des questions sur cette liste à Mme Barthet ? Ou est-ce que nous pouvons nous prononcer sur cette liste, cette proposition de six noms.

Est-ce que vous souhaitez que je les répète parce que je ne suis pas sûre que vous ayez eu le temps de les noter. Non ?

Donc voilà, si cela ne soulève pas de questions...

Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Excusez-moi de ma question, mais est-ce qu'il y a parmi les six personnes des représentants des sites non dijonnais ? Parce que je n'aime pas le terme « territoriaux » ni « délocalisés », mais « non dijonnais ».

Mme Pucéat.- Non, il n'y en a pas.

- Mustapha Cherkaoui est à l'UFR SVTE,
- Alexandra Palau à l'UFR Langues,
- Jezabel Gutierrez Pequeno est PRAG à l'IUT Dijon-Auxerre,
- Luca Nobile, UFR Langues,
- Marielle Le Mener, INSPÉ,

- Rémi Wattier, SVTE.

Donc s'il n'y a pas de réaction particulière, je vous propose de nous prononcer sur cette liste. Donc « pour » ou « contre » cette liste de six représentants, sur proposition de la Directrice du SCD. Alors Jean-Marc, est-ce que l'on peut voter à main levée si c'est une liste complète ?

M. Bourgeon.- Si personne ne s'y oppose.

Mme Pucéat.- Est-ce que... Si personne ne s'y oppose, on peut faire ce vote-là à main levée ?

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ?

M. Bourgeon.- Il n'y a que les enseignants-chercheurs.

Mme Pucéat.- Excusez-moi.

Il n'y a que les enseignants-chercheurs ici qui votent, que les collègues A et B. Donc je recommence.

Qui ne prend pas part au vote ? *A priori*, il n'y avait personne.

Qui s'abstient ? *A priori*, il n'y avait personne non plus.

Qui vote contre ? Personne non plus.

12 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Ensuite, pour ce même conseil, on doit maintenant procéder à l'élection de trois étudiants ou étudiantes. Donc un étudiant issu du CA.

Donc là, cela demande des votes individuels à chaque fois. On peut commencer par élire un étudiant qui est issu du CA. À ma connaissance, j'ai reçu... J'ai connaissance d'un nom qui est Gwladys Bouillin, qui se présente au titre du CA. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autre candidat étudiant ?

Jean-Marc, c'est un nom... C'est nominatif. On peut quand même faire le vote à main levée, si personne ne s'y oppose, bien évidemment ?

M. Bourgeon.- Si les étudiants ne s'y opposent pas, on peut. Il n'y a que les étudiants qui votent.

Mme Pucéat.- Donc uniquement les étudiants vont voter ici. Si personne ne s'oppose à un vote à main levée, dans ce cas-là, je propose de suivre cette procédure.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

6 voix pour (unanimité)

Très bien, merci pour cette élection aussi à l'unanimité de Gwladys Bouillin comme représentante étudiante élue... Étudiante issue du CA.

Donc on peut passer à l'élection, toujours pour ce même conseil, de l'étudiant issu de la CFVU. J'ai connaissance d'un nom qui est Maxence Roulliat. Il

se présente, quelqu'un a communiqué le nom pour représenter l'étudiant issu de la CFVU. Y a-t-il aussi d'autres candidatures ?

Alors, pardon, c'est peut-être Julie Guyonnet.

Intervenante.- C'est Julie Guyonnet.

Mme Pucéat.- C'est cela ?

Le Président.- C'est Julie Guyonnet, ce n'est pas Maxence Roulliat.

Mme Pucéat.- Oui, c'est ça ?

Intervenante.- Oui, c'est Julie Guyonnet.

Mme Pucéat.- OK. Donc Julie Guyonnet, excusez-moi.

Donc je vous propose de faire un vote à main levée, si personne ne s'y oppose.

Pour Julie Guyonnet au titre de la CFVU, donc qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre l'élection de Julie Guyonnet ? Personne.

6 voix pour (unanimité)

Donc merci pour ce vote à l'unanimité pour Julie Guyonnet, élue au titre de la CFVU pour ce conseil documentaire.

Et il reste encore un dernier nom pour un étudiant issu de la CR. Donc le nom qui a été porté à notre connaissance en tant que candidat est Charles Bugnot.

Donc y a-t-il...

Le Président.- (*inaudible, hors micro*).

Mme Pucéat.- Oui, mais il faut que l'on en termine... Voilà, au titre du CA.

Donc je vous propose de vous prononcer également à main levée, s'il n'y a pas d'opposition.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre l'élection de Charles Bugnot ?

6 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité de Charles Bugnot comme étudiant issu de la CR.

Alors le deuxième conseil est le conseil des sports, du SUAPS.

- Conseil des sports du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Mme Pucéat.- Ici, les noms qui sont portés à notre connaissance... Donc là, nous avons... Ce conseil comporte 26 membres et nous n'avons pas à nous prononcer pour l'étudiant issu de la CFVU parce qu'il ou elle est élu.e en son sein.

Par contre, on a à élire un étudiant ou une étudiante du CA comme représentant à ce conseil des sports.

Donc là, dans ce cas-là, l'ensemble des membres du CA participent à ce vote.

Donc ici, nous avons comme étudiant Anton Marques qui se présente. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non.

Donc de la même manière, si personne ne s'y oppose, je vous propose de procéder à un vote à main levée.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre l'élection d'Anton Marques ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc merci pour cette élection à l'unanimité d'Anton Marques comme élu du CA à ce conseil des sports.

Le troisième conseil est le conseil... Oui, je crois que dans vos documents, il y avait le CPSU, mais on n'a personne à élire au titre du CA.

Je crois qu'on ne se prononce pas sur celui-ci. Il est élu en son sein, de la CFVU. Donc en fait, le CA n'a pas à se prononcer.

Donc ici, on va passer au conseil de gestion de l'IREM, qui comprend en tout 23 membres.

- Conseil de gestion de l'Institut de Recherche En Mathématiques (IREM)

Mme Pucéat.- Et donc là, de la même manière, on a un enseignant-chercheur élu par la CFVU, mais qui n'a pas à être validé par le CA.

Donc ici, nous avons à élire un enseignant-chercheur pour ce conseil de gestion de l'IREM.

Donc à ma connaissance, Lucy Moser se présente. Est-ce qu'il y a une autre candidature d'enseignant-chercheur ? Non.

Donc ici, tous les membres du CA participent au vote. Donc je vous propose à nouveau de procéder à un vote à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose.

Donc si c'est bon, qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui vote contre l'élection de Lucy Moser à ce conseil de gestion de l'IREM ? Personne.

30 voix pour, 1 abstention

Donc merci pour ce vote. Lucy Moser est élue.

Le Président.- Je crois que Peggy veut faire une explication de vote.

Mme Pucéat.- Oui, Peggy veut peut-être faire une explication de son abstention.

Mme Cénac.- C'est cela.

Donc cela n'a rien contre Mme Moser en particulier. C'est un principe, donc l'institut de recherche... Enfin, l'IREM a mis en place la disposition de mettre dans

ses statuts quelqu'un du CA plutôt par... pour ouvrir vers d'autres disciplines. Et donc le fait que ce soit une mathématicienne du conseil, c'est pour cela que je m'abstiens. Voilà, mais cela n'a rien sur le nom en particulier de Mme Moser.

Mme Pucéat.- D'accord. Lucy Moser souhaite s'exprimer également.

Mme Moser-Jauslin.- Oui, donc je comprends complètement ce point de vue. S'il y avait d'autres candidats, j'aurais accepté cela. L'IREM, c'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur et je souhaite participer à ce conseil.

Mme Pucéat.- D'accord, merci.

Mme Cénac.- Et je suis sûre que tu feras cela très bien.

Mme Pucéat.- Donc le conseil d'après... Alors, c'est une commission, c'est la commission d'appel d'offres.

- Commission d'Appel d'Offres

Mme Pucéat.- Ici, nous avons à élire six personnes pour cette commission :

- un enseignant-chercheur élu au CA et son suppléant,
- un personnel BIATSS élu au CA et son suppléant,
- un étudiant élu au CA et son suppléant.

Donc à ma connaissance, il y a des candidats qui se sont présentés au titre des enseignants, enseignants-chercheurs :

- Patricia Fauque en titulaire,
- Philippe Garnier en suppléant.

Au titre des personnels BIATSS :

- David Cousson en titulaire,
- Guy-Daniel Ligan en suppléant.

Au titre des étudiants :

- Ambre Adamiak en titulaire,
- Lucile Tison en suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures que ces noms que je viens d'évoquer ? Non.

Alors s'il n'y a pas d'autre candidature, je pense que l'on peut voter ensemble pour chaque... un couple titulaire et suppléant pour chacune des catégories. On peut aussi voter tout ensemble ?

M. Bourgeon.- Vu qu'il n'y a pas d'autres candidatures on peut voter tout ensemble.

Mme Pucéat.- Donc on peut faire un vote global sur ces six noms ensemble pour chacune des catégories... pour l'ensemble de ces catégories.

Très bien. Donc je vous propose de procéder à ce vote, à nouveau à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose ?

Donc qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc merci pour ce vote à nouveau à l'unanimité.

Nous passons ensuite à la commission des statuts... Oui, c'est cela.
Commission des statuts.

- Commission des statuts

Mme Pucéat.- Elle est à l'écran. Donc sur les 14 membres que comprend cette commission, il y a quatre enseignants-chercheurs, deux personnels BIATSS et deux étudiants qui doivent être désignés par le CA en son sein.

Parmi les noms qui sont portés à notre connaissance, en enseignants, enseignants-chercheurs :

- Emmanuelle Pucéat (moi-même),
- Lionel Crognier,
- Alexandra Laurent,
- Peggy Cénac-Guesdon.

En personnels BIATSS :

- Cédric Clerc,
- Guy-Daniel Ligan.

En étudiants :

- Ambre Adamiak,
- Louise Bouché.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Donc de la même manière, je crois que l'on peut aussi voter l'ensemble.

Donc je vous propose de voter l'ensemble à nouveau à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose ?

Donc qui...

Là, c'est... Tous les membres du CA participent à ce scrutin.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

Et l'on peut passer à la sous-commission budget et investissement.

- Sous-commission budget et investissement

Mme Pucéat.- Elle est composée de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants. Donc pour les membres qui sont issus de la CFVU et de la CR, ils sont élus au sein de chacune de ces commissions, donc nous n'avons pas à valider ces choix. Et nous avons à élire trois titulaires et trois suppléants, tous issus du CA.

Donc il y a un représentant étudiant titulaire, un représentant étudiant suppléant et puis deux titulaires et deux suppléants non étudiants.

Donc là encore, tous les membres du CA participent à ces scrutins.

À notre connaissance, au titre des enseignants, enseignants-chercheurs :

- Luis Le Moyne se présente comme titulaire,
- avec Elsa Lang Ripert comme suppléante.

Au titre des personnels BIATSS :

- Cédric Clerc comme titulaire,
- Guy-Daniel Ligan comme suppléant.

Et au titre des étudiants :

- Louise Bouché comme titulaire,
- Ambre Adamiak comme suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats que ceux apparaissant sur cette liste ? Non.

Donc je pense que l'on peut là aussi faire un vote global, à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Ensuite, nous avons la commission des moyens du SEFCA.

- Commission des moyens du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA)

Mme Pucéat.- Donc le CA doit donner un avis sur deux noms de directeurs de composantes qui sont proposés par le Président de l'université. Les deux noms sont :

- Patrick Danaudière,
- Samuel Mercier.

Donc là, le CA doit se prononcer sur cette proposition. « Pour » ou « contre » cette proposition.

Donc l'ensemble des membres du CA participent là aussi au vote. Je vous propose aussi de voter à main levée.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

- Commission "Europe et international"

Mme Pucéat.- Nous avons encore la commission « Europe et international », au sein de laquelle le CA doit désigner six enseignants-chercheurs ou chercheurs et enseignants, un par secteur scientifique, ainsi qu'un personnel BIATSS et deux étudiants. Donc là encore, tous les membres du CA participent au scrutin. Les candidats... Les noms dont nous avons connaissance sont :

- Laurent Gautier pour le secteur Patrimoines et Territoires,
- Régis Gougeon pour le secteur Vigne et Vin,
- David Fofi pour le secteur Photonique et Matériaux avancés,
- Narcisse Zwetyenga pour Santé et Ingénierie moléculaire,
- Frédéric Debeaufort pour Aliment et Environnement,
- Bénédicte Poulin Charronnat pour le secteur Santé (Care).

Au titre des personnels BIATSS :

- Vanessa David Vaizant présente sa candidature.

Et deux étudiants :

- Ambre Adamiak,
- Mathieu Houilliez.

Y a-t-il d'autres candidatures que les noms qui apparaissent sur cette liste ?

Non.

Donc là aussi, même si ce sont des secteurs disciplinaires différents, est-ce que l'on peut voter l'ensemble ? Oui.

De la même manière, de voter à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose ?

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Merci encore pour ce vote à l'unanimité.

Il nous reste la commission « Biodiversité et campus ».

- Commission "Biodiversité et campus"

Mme Pucéat.- Nous avons un représentant à élire issu du CA. Donc tous les membres du CA votent ici. Et David Cousson s'est présenté pour faire partie de cette commission. Donc nous avons à nous prononcer pour ce nom-là.

Nous allons faire un vote à main levée.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre la candidature de David Cousson ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc merci pour cette élection à nouveau à l'unanimité de David Cousson à cette commission « Biodiversité et campus ».

- Commission de vie étudiante et de campus (CVEC)

Mme Pucéat.- Et il reste la commission CVEC pour laquelle nous devons élire un enseignant, enseignant-chercheur, un personnel BIATSS, quatre étudiants et également deux personnalités externes sur proposition de la vice-présidente déléguée à la vie étudiante. Les noms qui nous sont parvenus sont :

- Lucy Moser au titre des enseignants, enseignants-chercheurs,
- Guy-Daniel Ligan au titre des BIATSS.

Au titre des étudiants :

- Corentin Bouchoux,
- Léana Mc Carthy,
- Gauthier Maimbourg,
- Arthur Sabatier.

Et les deux propositions de personnalités externes sont :

- Mathilde Grandjean,
- Gaël Fleury.

Y a-t-il des questions particulières sur les personnalités externes ? Non.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Donc là, c'est un vote par collège. Donc nous sommes malgré tout obligés de procéder à plusieurs votes.

Pour les enseignants, enseignants-chercheurs, seul le collège enseignants, enseignants-chercheurs vote. Donc ici, pour la candidature de Lucy Moser.

Donc on va à nouveau faire un vote à main levée, sauf opposition.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre la candidature de Lucy Moser ? Personne.

12 voix pour (unanimité)

Lucy Moser est élue à l'unanimité.

Pour le personnel BIATSS, donc Guy-Daniel Ligan, seul le collège BIATSS vote.

Donc ici, si l'on fait à nouveau un vote à main levée, qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre la candidature de Guy-Daniel Ligan ? Personne.

6 voix pour (unanimité)

Donc Guy-Daniel Ligan est élu à l'unanimité.

Nous pouvons ensuite nous prononcer sur les deux personnalités extérieures, Mathilde Grandjean et Gaël Fleury, sur proposition de la VP déléguée à la vie étudiante. Donc ici, je pense que tout le collège... tout le CA se prononce et vote, à nouveau à main levée, si cela vous convient.

Donc qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces deux personnalités sont élues... En tout cas, cette proposition reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Il nous reste les quatre étudiants, s'il n'y a pas d'autres candidatures. Seul le collège étudiant vote ici pour ces quatre noms, à nouveau à main levée si cela convient à tout le monde.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

6 voix pour (unanimité)

Donc Corentin Bouchoux, Léana Mc Carthy, Gauthier Maimbourg et Arthur Sabatier sont élus à l'unanimité.

Donc nous en avons terminé pour la désignation de ces représentants dans ces différents conseils et commissions. Et nous pouvons maintenant passer au point 3, qui est la désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la commission de la formation et de la vie universitaire, la CFVU.

3. Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (article 35 des statuts de l'université)

Le Président.- Alors donc effectivement, le conseil d'administration doit désigner un établissement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la CFVU. Évidemment, un établissement ne peut pas siéger. Il faut donc que ce soit le chef d'établissement, évidemment, qui soit désigné par nos soins.

Donc j'ai échangé avec Mme la Rectrice et à l'issue de cet échange, Mme la Rectrice a suscité la candidature du proviseur du lycée Montchapet ; c'est M. Christophe Morat.

Donc je vais vous présenter sa candidature. Ensuite, je ne sais pas s'il y a d'autres candidatures ; en tout cas, nous n'en avons pas reçu.

C'est quelqu'un qui est donc... qui a fait des études de physique-chimie et qui a un CAPES en physique-chimie et qui, ensuite, est devenu chef d'établissement.

Son expérience en tant que professeur est diversifiée. Il a été professeur au lycée général et au lycée professionnel. Il a été également principal adjoint et principal de collège, de plusieurs collèges. Et puis proviseur du lycée Bonaparte d'Autun avant d'être muté, depuis 2015, à Montchapet.

Il a une expérience diversifiée. Alors... Donc il y a beaucoup de choses, je vais résumer. Mais il a été président de jury de concours à l'éducation nationale, il a été président du GRETA Saône-et-Loire, il a été formateur pour des personnels du second degré, il a été co-animateur du bassin d'Autun-Le Creusot-Montceau. Donc c'est quelqu'un qui connaît à la fois très bien le système éducatif secondaire et qui a également occupé des fonctions diversifiées, des fonctions, on va dire, autres que celles de directeur d'établissement ou enseignant. Voilà.

Donc c'est une... On va dire que c'est une candidature qui nous semble effectivement de valeur. Il y a eu un échange rapide avec M. Morat qui s'est montré très intéressé, m'a-t-il dit, par le lien entre le lycée, bien sûr, et l'enseignement supérieur. Et si jamais il pouvait avoir la confiance du conseil d'administration, il serait ravi de pouvoir participer aux travaux de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Voilà en quelques mots ce que je peux en dire.

Est-ce que vous avez des questions ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Juste pour m'assurer. Je crois que c'est ce que vous avez dit, mais il n'y a pas d'autre candidature en particulier, j'entends par là candidature extérieure à la ville de Dijon pour changer un peu par rapport au mandat précédent, au fait de s'ouvrir à des établissements qui sont à l'extérieur de Dijon ?

Le Président.- Je vois qu'il y a une communion de pensée dans cette assemblée.

Oui. Alors oui, effectivement, mais il a tout de même été proviseur à Autun, il a beaucoup travaillé sur le secteur Montceau, Autun et puis Le Creusot. Donc, voilà.

En tout cas, c'est quelqu'un qui n'ignore pas la question des sites territoriaux, ce qui effectivement permet à sa candidature d'avoir, je crois, des qualités qui sont assez rares. Me semble-t-il.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Pucéat.- Pas d'autres questions ou réactions ?
Donc je vous propose d'approuver la désignation du lycée Montchapet.

Le Président.- Enfin, la candidature de son proviseur.

Mme Pucéat.- Je crois que c'est le lycée, en réalité, qui est défini.

Le Président.- Cela a été formulé ainsi.

Mme Pucéat.- Oui, en tant qu'établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Qui vote contre ? Personne.

29 voix pour, 2 abstentions

Merci. Donc le lycée Montchapet est élu en tant que personnalité extérieure à la CFVU.

Le Président.- Alors, très bien.

Nous allons poursuivre... Nous avons rattrapé le temps par rapport au prévisionnel, ce qui est formidable.

Nous allons poursuivre nos travaux par les travaux de la CFVU. Je vais demander à la vice-présidente chargée des formations de licences et de masters de nous rejoindre pour présenter ces différents travaux.

Mme Pucéat.- *(Inaudible, hors micro).*

Le Président.- Très bien, une petite parenthèse. Emmanuelle, c'est à toi.

Mme Pucéat.- Excusez-moi, j'ai une annonce à faire ici sur les commissions internes qui sont constituées sur la base du volontariat. Il y a :

- la commission des Finances,
- la commission Patrimoine,
- la commission Politique culturelle,
- la commission Vie étudiante,
- la commission de la Pédagogie,
- le comité de Pilotage de la plateforme de zootechnie.

Donc les papiers vont circuler parmi vous.

C'est sur la base du volontariat. Ceux qui souhaitent participer à ces commissions peuvent s'inscrire. Et voilà, nous recueillerons ces volontés jusqu'à la fin du CA.

Donc je laisse à nouveau la parole à Vincent ou à Sophie.

Le Président.- Sophie.

Mme Morlaix.- Bonjour à tous. Alors il y a plusieurs points à voir sur les travaux de la CFVU. Déjà, les travaux de la CFVU du 16 juin 2020. Le premier point

porte sur les modifications de la fixation des bornes universitaires pour l'année 2019-2020.

VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

- **Du 16 juin 2020**

1. Modification de la fixation des bornes universitaires pour l'année 2019-2020

Mme Morlaix.- Donc exceptionnellement, le ministère a autorisé les établissements d'enseignement supérieur à décaler la fin de l'année universitaire jusqu'au 31 décembre 2020 pour que les étudiants puissent avoir un cursus complet sans se réinscrire et sans repayer la CVEC notamment, ce qui va permettre à un certain nombre d'entre eux éventuellement de finaliser leur stage.

Alors je ne sais pas après...

Mme Pucéat.- Oui, donc est-ce qu'il y a des questions particulières ou une réaction sur cette modification des bornes universitaires ?

Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Juste une question par rapport aux étudiants internationaux. J'ai cru comprendre que le « débordement » de l'année universitaire pose des questions de prolongation de visas. Est-ce qu'il y a des choses qui ont été avancées sur ce dossier ou pas ? Est-ce que cela ne va vraiment pas être un problème pour nos étudiants internationaux ?

Mme Pucéat.- Grégory Wegmann, sur la question de la prolongation des visas pour les étudiants internationaux.

M. Wegmann.- La Préfecture a accordé des délais pour la prolongation des visas. Et actuellement il y a une procédure qui a démarré, c'est-à-dire que les étudiants internationaux peuvent se rendre à la préfecture et avec le pôle international, on fournit tous les documents nécessaires pour qu'ils puissent prolonger leur visa et il n'y a pas forcément besoin d'une inscription ferme, une lettre, un courrier suffit. En tout cas, si vous avez vent d'un souci, n'hésitez pas à venir vers moi ou au pôle international.

Mme Cénac.- Merci.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres...

Oui, Luis Le Moyne.

M. Le Moyne.- Juste une précision sur cette question des étudiants internationaux. Une circulaire du ministère est arrivée le 7 juillet. L'ensemble des consulats a repris la délivrance des visas. Il y a 12 pays en zone verte où cela ne pose aucun problème, mais pour le reste les procédures se sont beaucoup fluidifiées, donc il est possible, je pense, si les étudiants font les démarches à temps, de les accueillir sans problème pour l'année universitaire en cours.

Mme Pucéat.- Merci pour cette information.

Y a-t-il d'autres réactions ? Non.

Je vous propose d'approuver la modification de la fixation des bornes universitaires pour l'année 2019-2020 à l'université de Bourgogne en raison de la crise sanitaire.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Donc nous passons maintenant au point 2, qui concerne la préparation de la rentrée avec un point sur la restitution des groupes de travail dédiés et nous avons à valider également une note de cadrage, en tout cas, qui sera présentée plus exactement ici. Je vais laisser à nouveau la parole à Sophie Morlaix.

2. Préparation de la rentrée 2020 : restitution des travaux du groupe de travail dédié et validation de la note de cadrage de la rentrée

Mme Morlaix.- Sur ce deuxième point pour la préparation de la rentrée 2020, un document vous avait été soumis, document qui était passé devant la CFVU. Ce document a été complété par un document présenté en comité technique, le 24 juin.

Alors il est en cours de distribution, apparemment.

Alors ce sont deux documents : le premier, issu des travaux de la CFVU et le deuxième, présenté en comité technique, ont donné lieu à l'établissement d'une note de cadrage qui est en train de vous être distribuée. Donc note de cadrage en vue de la préparation de la rentrée 2020.

Cette note de cadrage a été rédigée suite aux groupes de travail qui se sont réunis pour préparer la rentrée 2020 à l'université de Bourgogne et suite aux remontées qui ont été faites des composantes. Et une synthèse a été établie entre les remontées des composantes et les réflexions issues des groupes de travail.

Alors il avait été décidé au sein de l'établissement que cinq groupes de travail allaient réfléchir aux thématiques suivantes :

- Organisation logistique et numérique de la rentrée,
- Accueil spécifique des L1,
- Actions de remédiation mises en place à la rentrée,
- Accueil des étudiants internationaux et mobilités internationales,
- Et puis enfin, un dernier groupe de travail qui a réfléchi sur l'accompagnement des personnels.

Alors la note de cadrage reprend les éléments de réflexion de ces différents groupes et les éléments issus des composantes. Je ne vais pas peut-être pas entrer dans les détails puisque vous avez déjà eu le document de la CFVU.

Juste pour vous dire, le choix qui a été fait en concertation avec les équipes à l'université de Bourgogne est de prévoir une rentrée dans les conditions « les plus normales possibles ».

C'est-à-dire que l'on proposerait à l'heure actuelle une rentrée à 100 % avec le respect des normes sanitaires, notamment le port du masque obligatoire, en sachant que chacune des composantes de l'université a réfléchi à un scénario en situation dégradée. C'est-à-dire, si la situation sanitaire se détériore, de pouvoir très

rapidement mettre en place un plan B pour passer en mode dégradé et pour passer un certain nombre d'heures de cours à distance.

Donc on a le plan B, mais le choix qui a été fait, c'est de partir sur un scénario plutôt optimiste à la rentrée, ce qui répondait en fait au désir des composantes d'un point de vue pédagogique, et puis ce qui répondait aussi à des contraintes logistiques où il était plus facile au sein de l'établissement d'établir un scénario à 100 % que l'on dégrade très rapidement si besoin, plutôt que de partir sur un scénario où l'on accueillait que 20 % de l'effectif -ce que le ministère exigeait à un moment-, et puis revenir tous en présentiel au milieu du semestre, ce qui pose beaucoup plus de difficultés logistiques. Voilà pourquoi ce choix a été établi.

Donc cela, c'est le premier groupe de travail qui a réfléchi sur cette rentrée et sur les conditions logistiques et numériques de la rentrée. Donc avec des normes sanitaires qu'il va falloir faire notamment respecter aux étudiants. Il y a une charte qui est en cours de rédaction sur les normes sanitaires à respecter à la rentrée dans l'établissement et qui est en relecture à l'heure actuelle.

Un deuxième groupe de travail a réfléchi aux conditions d'accueil des L1 cette année. En sachant que les L1 qui nous arrivent, déjà, ont, pour la plupart d'entre eux, arrêté le lycée mi-mars, ont validé le bac en contrôle continu et vont se retrouver dans un environnement qu'ils ne connaissent absolument pas.

Donc il avait été prévu dans ce groupe de travail, quoi qu'il arrive, que les L1 soient accueillis prioritairement. Donc on a fait des calculs pour pouvoir accueillir tous les L1 physiquement ; à moins que l'on reconfine totalement, mais même dans le cas d'un reconfinement partiel, les L1 seraient accueillis en priorité, avec un certain nombre d'informations qui vont leur être données quand ils arrivent physiquement à l'université.

Alors chaque année on les accueille. Les équipes pédagogiques et les tuteurs de rentrée accueillent les L1. Cette année, on a réfléchi à des informations un peu particulières à leur faire passer très rapidement, notamment sur l'équipement numérique, sur l'activation de leur compte en u-bourgogne, sur le respect effectivement des normes sanitaires, le respect de certaines normes par rapport à l'utilisation des outils numériques. Donc un certain nombre de points qui ont été revus pour leur faire passer des informations spécifiques et dues au contexte actuel.

Je passe là-dessus. Je répondrai éventuellement aux questions.

Le troisième groupe de travail avait réfléchi sur des dispositifs de remédiation que l'on pourrait mettre en place justement pour ces jeunes qui ont quitté le lycée mi-mars en se disant : « Peut-être que cette année, on va être confronté quand même à une difficulté cette fois plutôt d'ordre disciplinaire, dans le sens où ces jeunes vont peut-être avoir quelque difficulté à s'adapter d'un point de vue académique ».

Donc a été envisagé un dispositif de remédiation par les pairs, qui va être déployé sur l'ensemble de l'établissement pour tous les jeunes qui seraient volontaires, qui arrivent L1. Donc ce dispositif a été réfléchi et est en train d'être encore mûri au sein des équipes. Donc dispositif de remédiation par les pairs.

Donc ces jeunes de L1 seraient suivis par des L2 ou des L3, donc dans les années supérieures. Ces jeunes de L2 ou L3 pourraient valider le fait d'avoir été tuteur de remédiation par des vœux d'engagement. Voilà. Et des enseignants référents pourraient être désignés pour suivre ces jeunes tuteurs de remédiation.

Le quatrième groupe de travail avait réfléchi aux conditions d'accueil des étudiants en mobilité internationale. Alors avec, j'ai envie de dire, un groupe qui a beaucoup réfléchi, mais finalement qui s'est beaucoup posé de questions parce que

la situation, bien sûr, est dépendante également de ce qui se passe à l'étranger, même si l'on a des nouvelles plutôt réconfortantes pour certains pays.

Donc dans ce groupe-là, a été prise la décision que déjà toutes les inscriptions se feraient cette année pour les étudiants internationaux de façon dématérialisée, ce qui n'était pas encore le cas à l'uB jusqu'à présent.

Et puis ce groupe a beaucoup réfléchi à des solutions de substitution, notamment pour les cours à distance si l'on ne pouvait pas accueillir les étudiants internationaux à la rentrée ou si certains avaient du mal à arriver en France dès septembre. Donc voilà.

Et un dernier groupe, enfin, a travaillé sur l'accompagnement des personnels, ce qui manquait dans la note qui est passée devant la CFVU puisque ce n'était pas de la compétence de la CFVU. Et donc c'est certainement l'information que vous trouverez en plus dans la note de cadrage qui vient de vous être distribuée.

On a beaucoup réfléchi, au sein de l'université justement, à cet accompagnement des personnels. Les personnels se sont adaptés très rapidement à la situation, ont réagi très vite pour assurer la continuité du service public, la continuité pédagogique, que ce soient les enseignants, les enseignants-chercheurs, mais également les services et les équipes administratives.

Et l'idée a été de se dire : « Si l'on était amené à revivre une situation similaire, que peut-on faire pour les personnels, pour les accompagner davantage et qu'ils vivent au mieux cette situation ? ».

Donc le groupe a travaillé sur l'ensemble des personnels de l'université, à la fois les personnels administratifs et les enseignants-chercheurs.

Un certain nombre de propositions, du coup, ont été faites pour les deux catégories de personnels. Les propositions faites visent à accroître le bien-être et à rompre l'isolement des personnels dans cette situation de crise, avec des propositions concrètes par rapport à des aménagements de fiches de poste, par rapport à des aménagements de postes de travail, par rapport à l'accompagnement des enseignants-chercheurs, notamment par des formations dédiées pour pouvoir adapter rapidement leurs cours.

On a également réfléchi à accueillir les nouveaux collègues, ce qui est fait classiquement à l'université de Bourgogne chaque année, mais de se dire : « Si jamais on ne peut pas les accueillir physiquement, quelles seraient les possibilités de les accueillir de façon virtuelle ou numérique pour que leur accueil soit de la meilleure qualité possible ».

Dans ce groupe de travail, on a aussi réfléchi à des propositions sur les conditions de travail liées à l'enseignement. Et plus particulièrement, une proposition qui permettrait aux enseignants de leur libérer du temps pour leur permettre d'adapter leurs cours en modulant le volume d'heures devant les étudiants, avec une proposition, éventuellement, de 20 % à la baisse en cas de cours dispensés à distance. Bien sûr, tout ceci serait extrêmement cadré par les composantes et ne constitue qu'une mesure ponctuelle en cas éventuellement de reconfinement ou de crise sanitaire connue.

Voilà, je ne sais pas si... J'ai fait le tour rapidement. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette note de cadrage ou ce projet de note de cadrage ?

Mme Pucéat.- Oui, Peggy Cénac, d'abord.

Mme Cénac.- Alors j'ai plusieurs... J'ai noté plusieurs choses.

Donc tout d'abord, je vous remercie pour la décision prise de tenter avant tout de reprendre dans des conditions normales, et puis après, on verra en fonction de l'état des lieux.

Juste, il y a un certain nombre de points qui m'ont gêné dans le texte qui nous avait été envoyé. Donc en particulier, je n'ai pas noté la page, mais il y a la phrase que je lis : « *Dans les cas où le respect de cette distance risquerait de ne pas être assuré [...], le port du masque devra être imposé. Il incombe aux usagers de se doter des masques éventuellement nécessaires.* ».

Juste, cette phrase me gêne parce que certains étudiants ont, comme on l'a vu en période de crise, pas de quoi se nourrir. Trouver un travail d'appoint à l'heure du Covid, c'est très compliqué. Et puis s'il faut acheter des masques à changer deux fois par jour et à laver entre chaque journée, c'est un budget que certains étudiants n'ont pas.

Alors est-ce que l'on ne pourrait pas ajouter au moins que l'uB prendrait en charge pour les boursiers ? Même si cela fait...

Le Président.- Alors je peux te répondre. On a commandé 80 000 masques en tissu pour les étudiants et deux leur seront distribués à la rentrée.

Mme Cénac.- Alors pourquoi indiquer dans la note, de ce fait, que c'est aux frais des étudiants ?

Le Président.- C'est juste une... Peut-être une « asynchronisation », on va dire, des dispositifs et des écritures.

Mme Morlaix.- Oui. Et d'ailleurs c'était issu de la note de cadrage du ministère, où le ministère préconisait pour les établissements que chaque usager venait avec ses masques, mais le choix de l'université a été différent.

Mme Cénac.- Oui, ce qui permet au ministère de ne pas donner d'argent supplémentaire aux universités pour...

Mais je trouve anormal que l'on fasse payer aux étudiants le coût des masques, surtout pour les étudiants en situation précaire. C'est quelque chose qui ne me paraît pas convenable peut-être pour nos étudiants qui n'ont pas les moyens d'avoir des masques. En tout cas, ne pas ajouter cela en plus.

Aussi, j'avais noté, donc, le point. Est-ce qu'il est prévu d'ajouter une enquête systématique, par exemple, au moment de l'inscription –c'est une suggestion, mais cela peut être à un autre moment-, pour dès la rentrée avoir une liste d'étudiants qui seraient potentiellement confinés dans une zone blanche, ceux qui sont à un endroit où la connexion est limitée, ceux qui n'ont pas de matériel informatique... Enfin, profiter du fait que les étudiants sont en présence au moment de l'inscription pour remplir un certain nombre de choses. Et ceux qui anticiperaient le fait, éventuellement, d'être reconfinés en zone blanche qu'ils donnent une adresse postale ou faire une demande d'envoi des cours et... Voilà.

Que les choses soient faites au moment de l'inscription, peut-être, c'est ce qu'il y a de plus simple.

Mme Morlaix.- Alors c'est prévu, effectivement. Pendant leur inscription, au moment de l'accueil physique des étudiants, on va leur faire passer un mini-questionnaire pour leur demander quels sont leurs équipements informatiques, est-

ce qu'ils sont justement dans des zones... Si jamais ils sont confinés, est-ce qu'ils sont dans des zones blanches. Donc on leur fait faire un mini-état des lieux. Quelles est leur maîtrise aussi des outils numériques. Voilà, pour avoir toutes ces informations-là.

Mme Cénac.- Merci.

Et donc le dernier point, c'est celui que tu as évoqué aussi oralement, qui me met un petit peu mal à l'aise, bien que je comprenne tout à fait ce qui a engendré cette proposition. Le fait que préparer des cours à distance, cela prend plus de temps qu'en présentiel...

Donc je comprends l'idée de réduire les maquettes de 20 % pour bien...

Mme Morlaix.- Ce n'est pas les maquettes.

Mme Cénac.- Pas les maquettes, mais enfin, si j'ai bien compris, on retire 20 % d'heures aux étudiants si elles sont faites à distance, c'est cela ?

Le Président.- L'idée n'est pas là. C'est qu'en fait l'idée est de compenser l'effort supplémentaire réalisé par le collègue qui développe des modalités pédagogiques qui sont très chronophages et de les occulter de manière tout à fait exceptionnelle au titre de cette année parce que cela demande un effort supplémentaire, de 20 %.

En fait, cette proposition est issue d'un échange avec les collègues de Médecine qui pratiquent cette pédagogie à distance depuis plusieurs années. Et en fait ils se sont aperçus que le temps passé à la préparation de ces dispositifs de cours différents, on va dire, parce que ce n'est pas seulement de la visio, ce n'est pas seulement... Enfin bref, c'est tout une préparation pédagogique très exigeante. Voilà.

Donc l'idée, c'est de réduire le temps de présentiel, on va dire. Par exemple, sur un cours de 20 heures, cela devient 16 h. Mais c'est à compenser par un effort.

Par ailleurs...

En médecine en tout cas, c'était le témoignage qui nous a été fait.

Du point de vue de la formation des étudiants, évidemment, il y a moins de présence physique directement avec le pédagogue, mais l'accompagnement des étudiants sera plus serré et de bien meilleure qualité dans le cadre de ces dispositifs.

Donc, en tout cas les collègues de médecine, je parle sous le contrôle de Patricia qui pratique ceci... Alors pas sur tous les cours, c'est vraiment sur des choses bien spécifiques. Mais il semble que les étudiants soient contents, que les collègues soient contents et que cela corresponde réellement aux temps de formation attendus.

Mme Cénac.- Mais ça, prendre en compte le temps en plus pour les enseignants, cela, je suis tout à fait d'accord. Simplement, je ne voudrais pas que cela soit au détriment des étudiants qui se retrouvent avec moins d'heures de cours et qu'ils payent « le sous-investissement » de l'État sur des postes.

Enfin, quand on est à flux tendu tout le temps, les imprévus tels qu'une crise que l'on vient d'avoir à surmonter, c'est beaucoup plus compliqué de la surmonter que quand on a un petit peu de marge de manœuvre et que l'on n'est pas complètement « ric-rac » au niveau des heures que l'on peut déjà assumer.

Le Président.- Je comprends ta réflexion. Elle s'insère dans un contexte qui est celui d'une mesure du temps pédagogique selon deux modalités pédagogiques que sont le CM, les TD. Et puis une troisième, ce sont les TP. Et en dehors de cela, finalement, c'est vrai que ce sont nos référentiels, mais qui ne laissent pas d'autre possibilité de comptabiliser le temps pédagogique passé en relation avec l'étudiant et qui mettent en œuvre d'autres qualités pédagogiques.

Je t'avoue, j'avais le même réflexe que toi au début, mais en discutant justement avec les collègues de médecine qui m'ont...

Ils ont réussi à me convaincre, en réalité. Parce qu'en réalité quand on utilise d'autres modalités pédagogiques que celles qui sont utilisées pour mesurer le service d'un enseignant-chercheur, on n'est plus du tout... Enfin, il est extrêmement difficile de penser une équivalence horaire. Ce qui, à mon avis, est un chantier qui va s'ouvrir très probablement -parce que l'on va être obligé au bout d'un moment-, qui va s'ouvrir et qui s'ouvre devant nous en vérité.

Mais là, c'est une certaine manière, on va dire, d'anticiper.

Il reste que dans la note de cadrage qui vous a été diffusée, attention, on ne se trompe pas. C'est-à-dire que s'il s'agit de faire un CM, un TD ou un TP en visio, ce qui est parfois possible même pour un TP, ce n'est pas la même chose. Ce ne sont pas des modalités pédagogiques nouvelles. Donc cela repose sur la responsabilité des responsables de diplômes et des doyens qui certifieront le service fait au regard des modalités pédagogiques différentes et chronophages qui ont été réalisées.

Mme Cénac.- En première lecture, je pensais vraiment que c'est... Si on avait à revivre la situation que l'on a vécue, quand l'État indiquait 20 heures de CM dans la maquette, il fallait en réalité en assumer 16. Et si c'est cela, ce sont les étudiants qui trinquent pour...

Le Président.- C'est cela. C'est cela.

Mme Cénac.- Et cela, cela ne me convient pas. Voilà. C'était ma réaction à la lecture du paragraphe. Voilà.

Le Président.- Oui, mais ce n'est pas... Enfin, ce n'est pas cela. C'est-à-dire que si moi je fais mon cours en visio, il n'y a aucune raison puisque finalement c'est la même chose que quand je suis en amphi.

Enfin, c'est... J'espère ! J'espère, mais en tout cas, finalement, il n'y a pas de dispositif pédagogique particulier sinon que c'est plus ennuyeux, ce n'est pas pareil, c'est sans doute moins vivant. Mais voilà.

Patricia, je ne sais pas si tu veux...

Mme Cénac.- Il y a un dernier point, excusez-moi.

Le Président.- ...et puis il y avait Sébastien qui voulait poser une question.

Mme Cénac.- Juste le dernier point, excusez-moi. Je l'avais noté et puis je l'ai oublié.

Si jamais on doit être reconfiné, ce que j'ai envie de faire passer comme message, c'est que les examens en présentiel... Enfin, s'il y a une chose à privilégier pour un retour en présentiel, à faire de la place, c'est pour passer les examens.

Le Président.- Je partage ton avis, mais en revanche il y a un problème après de faisabilité, parce que si jamais il y a un rebond, est-ce que l'on en aura la possibilité ?

Mme Fauque.- Oui, je... Non, effectivement, par expérience, faire des cours de façon dématérialisée, en temps de préparation, c'est effectivement... Cela prend énormément de temps, même si effectivement on mise sur l'avenir et que l'avenir, ce sera de pouvoir réutiliser et d'améliorer déjà les supports que l'on a produits pendant cette période-là. Donc cela sera... Ce n'est pas du temps perdu au final. Mais cela demande effectivement beaucoup plus de temps que de préparer un cours en présentiel.

Il y a aussi... Il faut développer. C'est un autre moment aussi pour pouvoir se réinventer, on va dire, en termes de cours qui peuvent être donnés en distanciel et quels sont les supports que l'on peut développer auprès des étudiants, donc peut-être avec une recherche personnelle qui sera peut-être aussi à développer. Donc c'est vrai, ce n'est pas idéal, mais cela permet peut-être d'aller vers d'autres moyens d'enseigner, peut-être de susciter la curiosité. Et puis, voilà, il y a d'autres façons aussi de développer ses enseignements.

Il faut quand même mettre en place... Et c'est cela qui est aussi... qui prend du temps. C'est : au-delà de l'enseignement par des supports dématérialisés, c'est qu'il faut fournir à chaque fois des QCM, pour qu'il y ait une sorte d'autoévaluation sur le cours qui a été appris en distanciel. Donc c'est cela aussi qui demande du temps, c'est-à-dire que ce n'est non pas que le cours, mais ce sont aussi les supports d'évaluation pour voir si tout a été acquis et bien compris. Et cela permet aussi de voir les attendus par rapport au cours qui a été réalisé.

Donc cela ne me semble pas non plus... Cela me semble logique, finalement. De réduire de 20 %, c'est dans la logique, en fait. Mais après, voilà. C'est... Effectivement, il ne faut pas que cela soit aux dépens de l'enseignement délivré aux étudiants. Mais au final, je pense que sinon ce n'est pas réalisable pour l'enseignant s'il n'y a pas, malgré tout, cette réduction horaire.

Mme Cénac.- C'est la recherche qui trinque.

Mme Fauque.- Non, pas forcément, en fait. C'est dans le... Cela permet malgré tout de peut-être aussi donner à l'étudiant la possibilité d'aller prendre plus de temps sur d'autres moyens, d'autres supports que l'enseignement qui a été donné, qui a été délivré de façon dématérialisée.

Donc ce n'est pas forcément au détriment... Enfin, pour la recherche et pour les...

Mme Cénac.- En tout cas, sur la période de confinement dans l'urgence à laquelle on a dû faire face...

Mme Fauque.- Peut-être, oui.

Mme Cénac.- ...d'adapter ses supports de cours, ce qui a pris un temps...

Mme Fauque.- Oui.

Mme Cénac.- ...infini...

Mme Fauque.- Peut-être parce que cela a été fait dans l'urgence.

Mme Cénac.- ...les services auprès des étudiants pour les rassurer, pour garder le contact avec eux. Vous avez des étudiants qui avaient des concours à passer. La recherche, pendant deux mois, cela été impossible. C'était le sens...

Mme Fauque.- Oui, d'accord.

Mme Cénac.- ...de ce que je disais sur le...

Mme Fauque.- Mais c'est vrai que nous, on a... Finalement, cela fait longtemps que l'on a anticipé ce problème-là. Donc là, peut-être que c'est... Mais je comprends tout à fait, c'était dans l'urgence. Donc je comprends votre remarque. Mais si c'est fait de façon un peu anticipée, finalement, ce n'est pas forcément délétère, en fait.

Le Président.- Merci. Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, pour continuer sur les 20 %, comment vous avez estimé les 20 % ? Pourquoi pas 10 ? Pourquoi pas 30 ? Comment...

Parce que finalement, tu l'as dit tout à l'heure, on a laissé une grande marge de manœuvre aux équipes pédagogiques. Au sein d'un même diplôme, cela va être très hétérogène.

Donc le système a été agile de ce point de vue, mais comment tu contrôles que cela ne dépasse pas les 20 % ? Et comment faire pour... Comment... Par exemple, macroscopiquement pour, d'une part, effectivement que cela ne soit pas négatif pour les étudiants, que cela ne soit pas véritablement des heures en moins et des contenus pédagogiques en moins.

Je rappelle quand même que le contrat que nous avons d'un point de vue pédagogique avait déjà pas mal rabaissé des heures de formation, que le plan de retour à l'équilibre avait de nouveau rabaissé des heures de formation. Il ne faudrait pas que la situation actuelle contribue encore à diminuer le nombre d'heures vis-à-vis des étudiants.

Même si je comprends effectivement -je pense que tous les enseignants-chercheurs autour de la table ici qui ont contribué à la continuité pédagogique-, on a bien vu, que même en visioconférence, cela se prépare différemment. Les retours d'étudiants qui peuvent intervenir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit nécessitent une attention particulière et un petit peu de suivi de ses mails, de ses SMS le lendemain matin, même tôt.

Donc je comprends bien la nécessité d'accompagner les enseignants parce que c'est une surcharge de travail, mais du coup je ne sais pas bien comment ces 20 % vont être très clairement utilisés.

Le Président.- Les 20 %, globalement, c'est ce qui ressortait de la discussion... C'est de manière empirique. Avec les collègues de Médecine. Eux, ils estimaient *grosso modo* que cela correspondait ainsi.

Est-ce que c'est un bon chiffre ? Voilà, c'est... On va dire, c'est une manière un peu empirique et arbitraire de fixer un taux, une contrepartie, on va dire, à l'effort réalisé.

Le deuxième point... Enfin, qui est à mon avis le plus important, c'est : qu'est-ce que sont les nouvelles modalités pédagogiques, en fait, ou des modalités pédagogiques alternatives ?

Je crois déjà que, d'abord, on en a découvert un certain nombre au cours de ce confinement. Mais d'abord, on n'a fait que les découvrir. On les a finalement expérimentées, mais très peu et dans des conditions extrêmement contraintes. Donc je crois qu'il y a des champs qui s'ouvrent.

Et cette question elle en rejoint une autre pour laquelle on va lancer les choses à la rentrée, qui est celle de la réflexion commune collective que l'on voulait lancer et que l'on n'a pas pu lancer en raison du confinement et de la crise sanitaire, sur la pédagogie.

Les États généraux de la pédagogie, l'idée c'est bien de réfléchir sur une stratégie pédagogique. Stratégie pédagogique, pourquoi ?

Alors dès que l'on parle d'innovation pédagogique, on dit : « Oui, on a les ordis et puis on va remplacer les ordis par des... Enfin, les personnes par des ordinateurs ».

Moi, je crois, et cela rejoint la réflexion de Peggy à l'instant, que la crise nous a montré une chose essentielle, c'est que derrière les ordinateurs, il faut des femmes et des hommes qui sont capables d'alimenter cet ordinateur, et au contraire de maintenir le lien pédagogique avec les étudiants et je crois qu'il est...

Probablement que certains de nos gouvernants le pensent, qu'en multipliant l'outil numérique, on va diminuer la masse salariale.

Moi, je ne le pense pas, je ne fais absolument pas parti de ceux-là. J'ai bien éprouvé aussi - parce que j'avais des cours pendant le confinement- la nécessité de garder le lien pédagogique. Sauf qu'il va falloir réfléchir sur la stratégie ou les stratégies pédagogiques qui vont nous permettre de diversifier justement les modalités pédagogiques pour continuer à toucher le public qui, lui, sait davantage manier Twitter et Facebook que le Petit Larousse et le Grand Robert.

Et ça, cela en fait partie. Et je crois si on laisse un peu de latitude aux collègues et qu'on leur dit : « Voilà, vous allez pouvoir, dans votre temps de travail et dans votre service, expérimenter des choses. Il va falloir en parler aux responsables pédagogiques des diplômes concernés. Il va falloir rendre un peu de comptes. Ce n'est pas du contrôle. En fait ça place la relation sur l'échange, sur la question du développement, d'expériences nouvelles. Et que derrière, il y a quand même un doyen, un directeur de composante qui va viser le service fait ».

Je crois que l'on est peut-être... Peut-être que l'on paye par ce biais-là une phase d'expérimentation qui de toute façon s'impose à nous, par la contrainte sanitaire. C'est un peu le paradigme. Il faut dire les choses. C'est un paradigme. Je crois que les collègues ont montré une très bonne volonté tout au long de la crise sanitaire et du confinement pour essayer de maintenir ce lien pédagogique. Ils l'ont fait, comme tu le décrivais tout à l'heure, par des mails, par des SMS, parfois par des coups de fil. Enfin, c'était très variable. Sur des plateformes Google ou autre, ou par *chat*, etc.

Et je crois que, puisque nous sommes dans la contrainte, autant essayer de mettre à profit cette contrainte pour essayer de libérer l'imagination pédagogique et puis, essayer de la récompenser sur... Enfin, « de la récompenser » ; ce n'est pas une récompense, c'est une compensation, en réalité. De l'effort souvent fourni, en fixant de manière empirique, je le reconnais très clairement, ce taux de 20 %.

Mais attention, je le répète bien, il s'agit vraiment de... Il faut (*suite inaudible*). Je sais bien qu'à certains endroits ça ne sera pas le cas, mais je crois qu'il faut aussi faire un peu confiance à la communauté.

M. Chevalier.- Et seconde question sur la distanciation sociale et notamment la gestion des grands amphis : est-ce que cela suppose un rang sur deux ou une place sur deux inoccupés ?

Ce qui veut dire que dans des grands amphis -et je prends à témoin ma voisine- en Psychologie, cela va démultiplier l'occupation des amphis, en Droit, sans oublier les études de Santé.

Comment... Qu'est-ce qui se passe réellement, vu de l'étudiant ? Est-ce que le fait qu'il ait un masque, il peut être à côté de son voisin de promo sans difficulté ? Quelle sera la consigne face à l'enseignant si un étudiant refuse de mettre le masque dans un amphi ou dans un couloir ?

Enfin il y a plein de questions qui vont finalement arriver au fur et à mesure que l'on expérimentera et je ne sais pas si l'enseignant, il a la responsabilité d'être le gendarme vis-à-vis du masque dans un amphi ou dans une salle de TD.

Le Président.- Oui, alors...

M. Chevalier.- Même s'il peut rappeler les règles.

Le Président.- Oui, alors d'abord, les étudiants, c'est prévu. Ils signeront une charte sanitaire, de respect des normes sanitaires, ce qui tout de même les oblige à respecter les normes qui seront imposées partout.

Alors évidemment, on ne peut pas se transformer en gendarme permanent, etc. Et d'abord, ce n'est pas l'esprit de l'université.

Néanmoins, je pense qu'il faudra faire évidemment une campagne de communication très stricte. Ça va passer par le tutorat. Les tuteurs auront l'instruction de bien dire aux jeunes arrivants, et aux autres aussi à l'occasion, que le port du masque est obligatoire. On sait très bien que quand la distance physique n'est pas possible, d'un mètre... Justement c'est ce qui est préconisé par les autorités sanitaires, c'est le port du masque. Et on a évoqué un petit peu cette question ce matin, mais si 8 000 étudiants fréquentent le bâtiment Droit-Lettres par jour, il n'y aura pas le choix, il faudra porter le masque quand on rentre dans le bâtiment, y compris pour les collègues, qu'ils soient collègues BIATSS ou collègues enseignants, enseignants-chercheurs.

Cela implique derrière que si le professeur est à sa chaire, à une distance physique suffisante, il pourra retirer son masque. Et puis s'il est en TD un peu trop proche, vous voyez, cela risque de poser problème.

Sur spécifiquement les études de Santé, on a échangé avec Marc Maynadié, j'y suis allé ce matin. En 1^{ère} année, les 1500 étudiants, ils ne pourront pas les accueillir en amphi. Ils ont pris le parti d'installer des stations pour la visio et pour faire finalement ce qui se faisait déjà dans les amphis. Mais plutôt à domicile, quitte à réserver quelques salles pour les étudiants qui ne pourraient pas assister aux cours par visio.

En Droit, j'ai échangé avec le doyen de l'UFR Droit, sciences économique et politique hier soir. Il m'a expliqué qu'ils étaient en train de mettre en place un système d'alternance des amphis entre eux. De sorte de limiter, on va dire, la fréquentation à la fois des couloirs mais aussi des amphis. Donc voilà.

Je crois que c'est aussi en s'appuyant sur la responsabilité et l'autonomie des UFR et des doyens auxquels on a expliqué un peu tout ça avant-hier, qu'on va, j'espère en tout cas, trouver des *modus vivendi* qui nous permettront d'éviter au maximum que l'université de Bourgogne devienne un *cluster*. Voilà.

Mais je crois que le maître mot pour l'ensemble des membres de la communauté, que l'on soit usager ou personnel c'est respect des gestes barrières, quand on va être à la rentrée, des règles et des gestes barrières. Donc évidemment se laver les mains, le port du masque, etc. J'ai eu aussi Laurent Lagros qui -d'ailleurs vous trouverez quelques éléments en avant-dernière page, page 14 du dossier qui a été constitué qui vous a été distribué ce matin- parle également des UV et la possibilité d'exposer aux UV, on va dire, des lieux clos, ce qui permet manifestement... Je crois que c'est les UV-B ou les UV-C, percent la membrane du virus et permettent... et le tuent rapidement.

Donc est-ce qu'on peut envisager ce genre de choses au plan de l'université, pour près de 350 000 m² construits ? Il faut vérifier, c'est susceptible d'être (*mot inaudible*). Je n'en sais rien, mais peut-être qu'à des endroits stratégiques, si c'est pas trop cher, c'est peut-être une solution à envisager aussi. Il va falloir qu'on se rapproche des spécialistes.

Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Oui, je reviens sur les masques, excusez-moi, autant je rejoins la position qui est de ne pas imposer aux étudiants l'achat du masque lui-même, autant je serai demandeur, dans la charte et un peu partout, d'un caractère contraignant auprès des étudiants. Qu'il soit fait clairement état lors de l'inscription, du caractère obligatoire des dispositions sanitaires.

Si je ne souhaite pas non plus faire la police, autant j'aimerais avoir un support juridique, puisque l'université peut édicter ses propres lois, qui soit contraignant et qui permette même, disciplinairement, s'il y a des cas qui l'amènent à cela, à ce niveau-là, parce que dans une communauté d'hommes et de femmes, il peut y avoir aussi des cas particuliers qui l'exigent. Qu'il puisse y avoir une mention disciplinaire... du risque disciplinaire en cas de non-respect des consignes.

Il en va non seulement de la santé de tout un chacun, mais aussi du nom, de la renommée de l'université de Bourgogne. Donc cela ne me choquerait pas, personnellement, que l'on insiste, y compris sur le plan disciplinaire, sur le caractère obligatoire du port d'un masque qui serait fourni par l'université. Et je sais que beaucoup de mes collègues directeurs de composante, allons abonder au nombre de masques dans la mesure des ressources propres, des besoins, etc., pour qu'il y en ait assez, pour que l'argument du masque à acheter ne soit pas tenable. Voilà.

Mme Morlaix.- C'est prévu, dans la charte que l'on est en train de rédiger, de rendre obligatoire le port du masque.

Elle est formulée de telle sorte que les étudiants s'engagent. Alors après, voilà. Les étudiants s'engagent à respecter un certain nombre de consignes, dont le port obligatoire du masque. C'était la condition aussi pour que l'on essaye de rentrer à 100 %.

Et donc ils vont devoir signer la charte, chacun individuellement, et s'engager au respect d'un certain nombre de normes, que ce soient des normes sanitaires ou bien des normes par rapport aux conditions d'utilisation (*suite inaudible*).

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres...

Oui, alors Patricia, Gautier. Enfin, ou Gautier.

M. Maimbourg.- Oui, c'était simplement... Alors justement sur...

Alors tout d'abord déjà je voulais saluer quand même le fait de faire une rentrée à 100 % -en tout cas, d'avoir cet objectif-là-, qui me semble nécessaire tout simplement déjà au vu de la sociabilisation des étudiants, notamment de nos L1 qui vont arriver en ne connaissant pas forcément grand monde.

Alors, en espérant bien sûr que cela tienne le plus longtemps possible. Et bien sûr, on a cette première règle de la distanciation. Je suis assez favorable à ce qui a été proposé, c'est-à-dire de mettre vraiment une mesure vraiment contraignante, par contre, pour les étudiants. Parce que bien sûr ce sont... Nous sommes des adultes, nous étudiants. De jeunes adultes, certes, mais des adultes responsables.

Mais en même temps, on voit dans la société civile au quotidien que les gestes barrières sont de moins en moins appliqués, même dans les transports en commun, les masques sont mal portés, etc.

Donc pour la sécurité de tous, et aussi compris pour l'image de notre communauté universitaire... Parce que si l'on a des images d'amphithéâtres avec la moitié des étudiants qui portent des masques, cela posera aussi un problème d'image. Mais avant tout pour la sécurité sanitaire, cela semble intéressant de mettre le mot « caractère contraignant » au port du masque et aux mesures de distanciation.

Et deuxièmement j'avais une question au sujet des étudiants qui seront en première année des études de Santé avec ces visios, si j'ai bien compris. Les visios seront disponibles depuis leur domicile.

A-t-on envisagé un accompagnement particulier pour ces étudiants-là, qui se retrouveront, pour le coup, vraiment isolés face à un concours nouveau, un concours compliqué, délicat, et en plus de cela isolés chez eux devant une visioconférence, contrairement à ce que l'on avait jusqu'à présent en PACES où l'on allait quand même en amphithéâtre, avec... une rencontre d'autres étudiants dans la même situation que soi ?

Je vous remercie.

Le Président.- Patricia.

Mme Fauque.- Alors tout ce que nous a dit Vincent, c'est tout ce que l'on... Enfin, ils auront la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de venir et d'assister aux cours. La plupart, il faut savoir qu'ils préfèrent malgré tout être en visio pour travailler, mais effectivement il y en a, pour certains... Enfin, de venir et d'assister aux cours, c'est aussi important. Donc il y a malgré tout cette possibilité. Et puis ils ont la possibilité aussi de contacter les services de scolarité et d'avoir une personne qui peut les accompagner s'il y a un problème, des difficultés psychologiques, ou d'autres de cet ordre-là.

Moi, je voulais revenir tout à l'heure sur la symptomatologie et peut-être quand même si... Il faudrait peut-être mettre en place, je ne sais pas si c'est possible, mais dans la charte, quoi faire si un étudiant présente des signes. Leur donner aussi la possibilité d'avoir accès au *drive* de façon... Enfin qu'ils sachent qu'ils ont la possibilité d'y aller et que cela sera totalement gratuit.

Je pense qu'il faut aussi qu'ils aient à disposition cette information-là pour éviter qu'ils arrivent sur les lieux, qu'ils arrivent à l'université, et que du coup ils contaminent plein de monde.

Mme Morlaix.- Alors, c'est prévu. On a demandé à Patricia de Bernardi de nous aider justement à compléter cette partie-là. Donc elle a rédigé un paragraphe spécifique pour les étudiants, plus tournée vers la prévention et justement en cas de symptômes que l'on puisse savoir ce qu'il faut faire, où est-ce qu'il faut s'adresser. Voilà, donc il y a ça effectivement qui figure aussi dans la charte.

Mme Fauque.- Il faut savoir par exemple qu'à l'hôpital, on ne peut pas venir sur les lieux de... Enfin, à l'hôpital tant que l'on n'a pas rempli un questionnaire sur la symptomatologie et puis même sur les risques de comorbidité. Donc cela, je ne sais pas aussi parce qu'il y a peut-être des étudiants qui présentent des signes... qui ont des facteurs de risque de comorbidité, lesquels il faudrait peut-être les détecter et peut-être ceux-là éviter qu'ils soient fortement exposés et donc... Je ne sais pas. Cela, il faudrait quand même en tenir compte parce que des étudiants diabétiques, des étudiants qui sont obèses ou... Ce sont des facteurs de risque, ou qui ont d'autres pathologies, cardiaques ou... Ceux-là, c'est leur faire prendre un risque finalement, si... Donc il faudra peut-être... Je ne sais pas. Cela, il faudra voir...

Mme Morlaix.- Alors on a réfléchi à cette question-là, parce que l'on se demandait s'il fallait, au moment de l'inscription, interroger les étudiants. Bien évidemment, cela pose le problème de la confidentialité des informations et donc on a pris l'option, pour l'instant, de faire une information le jour de la rentrée pour rappeler ces risques-là et que les étudiants puissent aller au SSU s'identifier si jamais justement ils ont des facteurs de comorbidité ou s'ils sont plutôt en situation précaire au niveau de la santé.

Mais on n'a pas pu le faire de façon automatique ou systématique à partir des inscriptions car cela pose des problèmes de confidentialité de la donnée.

Mme Fauque.- D'accord.

Mme Pucéat.- Est-ce que tout le monde a pu s'exprimer ?
Luis Le Moyne, de façon assez courte, s'il te plaît.

M. Le Moyne.- Oui, cela n'a plus grand-chose à voir avec de la pédagogie, mais il faudrait peut-être que l'université se rapproche de l'ARS et de la mairie. On ne sait pas trop par où cela va passer, mais lors de la campagne de tests à venir, que l'on puisse avoir un dispositif sur le campus de tests massifs.

Le Président.- Cela tombe bien.

Cela tombe bien, c'est même en accord avec le CHU pour que sur le parking de l'ESIREM, qui est juste à côté, il y ait une installation provisoire type Algeco pour procéder à des tests massifs. Voilà.

Donc c'est... J'aurais pu vous le dire d'ailleurs à titre d'information en début de conseil d'administration, mais cela me revient maintenant seulement.

Mme Pucéat.- Donc si personne n'a quelque chose à dire, je vous propose d'approuver le cadrage de l'organisation de la rentrée 2020 à l'université de Bourgogne.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Est-ce que l'on retient la phrase qui dit que c'est à la charge de l'étudiant dans ce texte, ou pas alors ? Parce que cela conditionne mon vote. Je préfère qu'il soit dit explicitement qu'on l'a retiré avant de voter.

Mme Fauque.- En même temps dans les transports, ils sont obligés de le porter.

Mme Cénac.- Le porter, c'est une chose, mais que ce soit à la charge des étudiants, cela, c'en est une autre. Là, dans la phrase il y a les deux.

Mme Fauque.- Oui, mais ce que je veux dire, c'est que dans les transports en commun, ils sont obligés d'avoir leur propre masque... Enfin, on ne leur fournit pas, dans les transports en commun.

Mme Cénac.- Après, à eux de prendre leurs dispositions ou de ne pas prendre de transports en commun ou autre, mais ce qu'ils font dans les transports en commun, cela ne nous regarde pas.

Mme Pucéat.- Utilisez le micro, s'il vous plaît, pour le...

Mme Fauque.- Oui, pardon. Je disais que dans les transports en commun, de toute façon ils sont obligés d'apporter leurs propres masques. À l'hôpital par exemple, on demande à ce qu'ils viennent avec leurs propres masques. On ne leur fournit pas un masque à l'entrée.

Mme Cénac.- Après, tous ne prennent pas les transports en commun. Ils peuvent venir à pied, ils peuvent venir... Mais cela, à la limite, cela ne nous regarde pas. Ce qui nous regarde, c'est ce qui se passe sur le campus. On ne peut pas exiger d'eux un masque obligatoire payé par leurs soins. Il y en a qui n'ont pas les moyens.

Mme Fauque.- Mais s'il y en a déjà deux qui sont fournis... En tissu, je crois.

Le Président.- Il y en a deux qui sont fournis en tissu.

M. Crognier.- Le risque, c'est que si l'on (*mots inaudibles*), que l'on ne soit pas capable de fournir systématiquement ce masque ou de le renouveler. Mais c'est la même chose pour les personnels. Lorsque les personnels demandent d'avoir un changement de masque toutes les quatre heures, autant on s'y est engagé au début, autant sur la durée, c'est parfois plus compliqué. Il ne faudrait pas que l'on soit prisonnier non plus de ces contraintes. Nous aussi, on fait tous les efforts possibles pour que...

Mme Cénac.- C'est pour cela que je le disais aussi.

M. Crognier.- ...le coût ne pèse pas sur les jeunes et sur les personnels aussi, mais l'engagement dans la durée, si c'est... Peut nous contraindre très fortement.

Mme Cénac.- J'entends bien, mais même dans la durée, dire aux étudiants : « Soit vous avez les sous pour payer des masques et vous pouvez venir, sinon vous restez chez vous ». Ce n'est pas... Cela me pose problème.

Le Président.- Luis.

M. Le Moyne.- Non, mais le texte doit dire que le masque est obligatoire.

Mme Cénac.- Oui.

M. Le Moyne.- Il ne doit pas spécifier qui l'achète. Je pense que l'université se doit d'aider les étudiants, tous les étudiants, à en avoir. Mais aujourd'hui, je crois que l'on discute de si le texte spécifie que ce masque est obligatoire. Je ne pense pas qu'il doive spécifier qui l'achète.

Il est clair que derrière l'université doit faire des efforts également, mais il faut que le masque soit obligatoire.

Le Président.- Ensuite, juste pour... 80 000 masques, c'est deux euros pièce. Donc on est... Rien que pour la rentrée... Alors ce sont des masques qui peuvent être portés une cinquantaine de fois, fois deux, cela fait un trimestre complet d'utilisation.

Très sincèrement, je ne sais pas si l'on va pouvoir fournir des masques à tous les étudiants pendant toute l'année. C'est aussi une dimension financière, on va dire, qui intègre les choses. Moi, maintenant je pense qu'effectivement une bonne partie de nos étudiants seront d'ores et déjà équipés de masques. J'en suis persuadé. Ne serait-ce que pour prendre le tram à Dijon.

Ensuite, il n'est pas certain que l'on puisse distribuer la totalité des masques dès la rentrée et qu'on puisse bénéficier du stock et que l'on (*suite inaudible*) un nombre de masques à des étudiants qui en auront besoin.

J'entends par là que je veux bien retirer la mention de l'achat par l'étudiant, mais ne pas retirer la mention de port du masque obligatoire. Je suis assez d'accord là-dessus avec Luis, que l'on mette de côté la question de qui paie quoi, mais il est évident que l'on... Enfin, que l'université fera en sorte qu'un étudiant ne soit pas empêché de venir étudier parce qu'il n'a pas les moyens de se payer un masque. Voilà.

Mme Cénac.- Alors dans ce cas-là, autant ne pas mettre...

Le Président.- C'est ce que j'allais dire. C'est ce que j'allais dire. C'est-à-dire, on supprime la mention que le masque est acheté par l'étudiant, d'accord. Mais, en revanche, on dit bien que le masque est obligatoire. Peggy, si cela vous va.

Mme Cénac.- Oui.

Le Président.- Oui, c'est bon ?

Mme Pucéat.- Donc sous réserve de cette modification, je vous propose d'approuver le cadrage de l'organisation de la rentrée à l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Mme Cénac.- Et merci pour la prise en compte de ma remarque.

Mme Pucéat.- Donc on peut passer maintenant au point 3 qui concerne l'offre de formation de la rentrée 2020 avec un ensemble de documents qui vous ont été communiqués. Je laisse à nouveau la parole à Sophie.

Mme Morlaix.- Plusieurs points dans l'offre de formation pour la rentrée 2020. Le premier concernait la réforme des études de Santé.

3. Offre de formation rentrée 2020

- Réforme des études de Santé : fiches filières PASS et L.AS

Mme Morlaix.- Réforme qui est mise en place à la rentrée 2020, avec deux voies d'accès maintenant aux études de Santé :

- La voie PASS : Parcours d'accès Santé spécifique, qui remplace l'ancienne PACES, donc là où les étudiants suivent une majeure Santé et suivent également une mineure dans une des UFR partenaires de l'université,

- Ou bien une Licence L.AS, une Licence Accès Santé, qui propose aux étudiants de faire un cursus dans une de nos UFR et d'avoir une mineure Santé.

Donc sont passées devant la CFVU, les fiches filières justement pour ces nouvelles formations PASS et L.AS. Elles ont été présentées en deux fois : à la CFVU du 16 juin, les fiches filières L.AS, et l'UFR Santé n'était pas tout à fait prête pour la fiche filière PASS, qui vient juste d'être passée en CFVU du 7 juillet. Donc normalement, vous avez l'intégralité des fiches filières PASS et L.AS pour le conseil d'aujourd'hui.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur ces fiches filières ?

Mme Pucéat.- Pas de questions particulières ? Ni de remarques ? Nous devons approuver...

Oui, une remarque, Lionel Crognier.

M. Crognier.- J'avais une question sur le nombre d'étudiants qui vont pouvoir être en réussite quand ils viendront des composantes. Est-ce que le nombre d'étudiants a déjà été réparti ? C'est une question.

Mme Pucéat.- Est-ce que tu peux parler dans le micro s'il te plaît ?

M. Crognier.- J'avais une question sur la réussite, le nombre d'étudiants qui allaient pouvoir réussir et intégrer les études de Santé quand ils venaient des composantes. Sur le nombre peut-être.

Mme Pucéat.- Oui.

M. Crognier.- Est-ce que c'est déjà établi, le nombre ? Je ne me souviens plus.

Mme Pucéat.- Patricia.

Mme Fauque.- Il y a 40 % qui sont d'autres composantes que la PASS. Par contre, la répartition entre les différentes composantes ne vient pas de la PASS et ce n'est pas encore déterminé. Il n'y a pas tant qui viendront de Droit, tant qui viendront de... Non, c'est... Il n'y a pas... Ce n'est pas défini.

Par contre, il y a 40 % de ceux qui vont réussir qui viendront d'autres composantes que la PASS.

M. Crognier.- Quelle information on va pouvoir donner en début d'année aux étudiants si cette répartition n'est pas faite ?

Mme Fauque.- En fait, cette répartition n'est pas faite parce que cela va dépendre, en fait, de la réussite justement à la mineure Santé dans chacune des composantes qui seront... qui auront cette mineure, qui vont proposer cette mineure. Donc on ne peut pas encore savoir pour l'instant, on ne peut pas dire.

Sinon, ce serait totalement injuste si, par exemple, en STAPS il y avait beaucoup d'étudiants qui avaient des excellents résultats en mineure Santé et puis moins en Droit. Si l'on avait mis un *quota* dès le départ, cela veut dire qu'il y avait des personnes qui seraient acceptées en Droit... qui viennent de Droit, et qui finalement avaient de moins bons résultats que ceux qui seraient en STAPS.

Donc surtout pas de *quota* pour l'instant sur les filières.

M. Crognier.- Sur le *quota*, je comprends, mais pourquoi pas annoncer la règle ? Quelle est la règle, en fait ?

Mme Fauque.- La règle, c'est 40 % qui viennent d'autres filières que la PASS.

M. Crognier.- Oui, mais...

Mme Fauque.- Et après, la répartition, cela va dépendre de la réussite dans chacune des composantes, des étudiants. C'est trop compliqué pour l'instant, sinon ce serait totalement injuste, c'est ce que je dis. Si l'on avait mis un *quota* d'emblée sur le nombre d'étudiants qui viendraient de Droit ou de STAPS, cela veut dire que cela ne sera pas en fonction d'un résultat, mais simplement parce qu'ils viendront de Droit. Cela ne va pas.

Intervenant.- Si je puis me permettre, les décrets de *numerus clausus* étaient donnés en cours d'année quand on avait la PACES. Donc de toute manière, les étudiants, pareil en PACES, ne connaissaient pas forcément la règle du jeu strict dès le début de l'année sur le nombre d'étudiants qui accèderaient à la deuxième année. Donc on est dans le même...

Mme Fauque.- Oui.

M. Crognier.- S'il y a 250 étudiants qui gagnent les études médicales par PASS et qu'il y en a 250 à terme qui gagnent les études médicales par L.AS, il faut définir une règle d'admission sur les étudiants, sinon on ne pourra pas les informer. Donc à un moment donné, il faudra bien que l'on établisse une règle.

Mme Morlaix.- La règle, on est en train de travailler dessus, Lionel, pour établir les classements relatifs, mais on ne va pas comparer des notes issues de Droit à des notes issues de SVT. Donc on est en train d'essayer de fixer une règle, mais l'information que l'on pourra donner aux étudiants sera *a posteriori*, une fois que l'on aura vécu une année, de dire : « Dans ceux qui sont passés, il y avait tant de STAPS, tant de etc. ». Mais ce que disait Patricia est vrai, on ne va pas fixer *a priori* des règles par rapport à des filières qui sont très différentes.

Donc on va se mettre d'accord sur une façon de justement sélectionner en deuxième année ces étudiants qui viennent de filières différentes. Comment faire pour avoir un critère commun qui permette de les faire accéder à la deuxième année ?

Mais on ne pourra pas leur donner l'info là toute suite en septembre, de leur dire : « Vous êtes en STAPS, vous avez tant de pourcentage de chances d'obtenir la deuxième année ». Ce n'est pas possible.

M. Crognier.- OK.

Mme Pucéat.- Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver les fiches filières liées à la réforme des études de Santé PASS et L.AS qui ont été transmises par les composantes. Alors, avec une réserve de modification par l'UFR DSEP qui a signalé une petite erreur matérielle dans les tableaux qui ont été passés à la CFVU.

Donc avec cette réserve, je vous propose d'approuver ces fiches filières.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

31 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Nous pouvons passer sur les demandes de modification des fiches filières des composantes cette fois-ci.

- Composantes : demandes de modification des fiches filières

Mme Morlaix.- Un point rapide sur les demandes de modification des fiches filières. C'est un point assez classique.

Chaque année, les composantes demandent un certain nombre de modifications qui sont en général des modifications mineures d'intitulé dans les fiches filières, d'intitulé et même quelquefois de volumes ou... Voilà. Ce qui n'a pas posé de difficultés particulières à la CFVU.

Mme Pucéat.- On va revoir cela chaque année, en fait. Ce sont de petites modifications chaque année qui sont demandées après le fonctionnement de la maquette.

Donc est-ce que quelqu'un a une remarque particulière sur l'une de ces modifications dont vous avez eu connaissance au travers des documents qui vous ont été transmis ? Non.

Donc je vous propose d'approuver les demandes de modification de fiches filières transmises par les composantes pour la rentrée 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

29 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Donc il nous reste aussi dans le point 3, un point sur l'UMDPC-Santé avec une demande d'ouverture du DE IPA et des demandes d'ouverture et de modification de DU et DIU.

- UMDPC-Santé : demande d'ouverture du DE IPA mention psychiatrie et santé mentale, demandes d'ouverture et de modifications de DU et DIU

Mme Morlaix.- Donc là, Mme Kohli était venue nous présenter ce dossier-là qui consiste à l'ouverture d'une quatrième mention pour le diplôme d'Infirmier en pratique avancée, donc une mention « psychiatrie et santé mentale ». Elle a détaillé le contenu.

Une autre demande d'ouverture de DU portait sur un DU « Intelligence artificielle et santé » que l'UMDPC voudrait porter.

Et puis une modification sur le DU « Chirurgie pariétale » qui doit être porté par Pablo Ortega - ce n'est pas une modification, d'ailleurs, c'est une création de ce DU « Chirurgie pariétale ».

Voilà, je crois, pour les informations principales.

Mme Tournay-Dupont.- Je voulais juste préciser que ce n'est pas un diplôme d'État, l'IPA, c'est un Master.

Mme Pucéat.- D'accord.

Mme Tournay-Dupont.- Diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée », c'est un Master.

Mme Pucéat.- D'accord.

C'est un diplôme d'État qui a été présenté, donc...

Mme Tournay-Dupont.- Cela nous a toujours été présenté comme un Master.

Le Président.- Il est possible qu'un diplôme d'État soit masterisé ?

Mme Morlaix. – C'est un diplôme d'État qui donne le grade de Master, en fait.

Mme Fauque.- Celui de la « Chirurgie pariétale », c'est cela la question ?

Mme Morlaix.- Non, non, c'était sur la quatrième mention du diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée ».

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres remarques ?

On va suivre quand même je pense l'intitulé de ce qui nous a... de ce qui nous a été...

Le Président.- Oui, oui.

Mme Pucéat.- ...remonté de la CFVU et qui a été voté, et qui a été présenté d'ailleurs comme tel.

Donc je vous propose d'approuver l'ouverture des formations, on va laisser :

- Diplôme d'État « Infirmier en pratique avancée, mention psychiatrie et santé mentale »,
- Diplôme universitaire « Intelligence artificielle Santé »,
- Diplôme interuniversitaire « Chirurgie pariétale ».

Et les modifications, vous les avez reçues aussi, apportées aux diplômes universitaires :

- « Alimentation Santé Micronutrition »,
- « Pratiques paramédicales en nutrition et micronutrition »
- « Prévention et Éducation en santé ».

Et le report de la formation courte « Recherche en transplantation » qui est dû à la crise sanitaire.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Oui, alors... Comme Grégory Wegmann va nous parler du point 4 qui concerne les projets internationaux, peut-être que l'on peut terminer avec la fixation... le point 5, qui est la fixation des bornes, périodes de suspension des cours et inscription pour l'année universitaire, qui est traité par Sophie. Et, si cela vous convient, juste après on repasse au point 4 pour donner la parole à Grégory Wegmann.

5. Fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021

Mme Morlaix.- Pour la fixation des bornes, périodes de suspension des cours et d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021, c'est un document relativement classique qui passe chaque année dans les instances et qui permet effectivement de fixer le calendrier universitaire, à la fois sur les périodes de cours et les périodes de suspension de cours, les périodes d'examen de la première session et de la seconde session.

C'est un document qui n'a pas posé de difficultés particulières non plus à la CFVU.

Mme Pucéat.- De toute manière, c'est quelque chose que l'on va revoir chaque année.

Donc y a-t-il des commentaires, des réactions ?
Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Est-ce que l'on prévoira un plan B avec une période d'examen plus longue pour permettre justement de faire en présentiel s'il y a des mesures plus drastiques, là sur le... à appliquer une dispense physique ?

Mme Morlaix.- Non. Il est prévu de réviser les modalités de contrôles de connaissances les premiers mois suivant la rentrée universitaire, si jamais on passait dans une situation dégradée.

Mme Cénac.- Et le calendrier aussi, du coup ?

Mme Morlaix.- Voilà, le calendrier aussi.

Mme Pucéat.- Pas d'autres réactions ?

Je vous propose d'approuver les dates proposées pour la fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021 à l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Merci pour ce vote à l'unanimité.

Et je vais passer la parole à Grégory Wegmann pour présenter les projets internationaux.

4. Projets internationaux

M. Wegmann.- Je peux être assez rapide en fonction de la demande.

Traditionnellement dans les projets internationaux, vous avez toujours en bas du tableau les accords Erasmus+, que l'on donne juste pour information. Vous avez les projets d'échange non diplômants qu'en général on ne discute guère et qui ont été présentés à la CFVU. Mais bien sûr là aussi, en fonction de l'intérêt que vous y portez, je peux répondre aux questions. Et en général, le conseil d'administration s'attarde davantage sur les projets d'échange diplômants et sur les annexes financières qui peuvent compléter certains accords.

Donc je vous propose de présenter rapidement les échanges diplômants et répondre à vos questions, le cas échéant.

Pour cette première salve d'accords liés à la CFVU du 16 juin, nous avons un partenariat avec l'université de La Havane à Cuba, porté par Franck Cézilly. Donc la particularité de cet accord, c'est que, typiquement, on est dans le cadre des accords tripartites puisque, vous le savez, pour les Master COMUE, le principe, c'est de signer un accord qui inclut le partenaire, UBFC, et l'opérateur, donc en l'occurrence l'uB, avec ce Master ISITE porté par Franck Cézilly.

Et comme vous le voyez, c'est un accord qui permet d'accueillir des étudiants de La Havane -quand on le pourra- et sur la formation de ce Master et de permettre aux étudiants de ce Master d'aller faire des stages sur place.

Voilà pour ce premier accord. Je peux dire que par ailleurs Franck Cézilly a d'autres projets en lien avec cet accord et en lien avec La Havane, qui permettraient de consolider encore les choses, notamment des demandes de financement et des réponses à des appels à projets.

Le deuxième point concerne un accord diplômant, mais sur vraiment un point de détail. C'est à propos de l'accord entre l'université de Bourgogne, plus particulièrement le Centre Condorcet, porté par David Fofi et de l'université Gironne et, l'autre, UniCas en Italie, à propos d'un Erasmus Mundus, que, pour plusieurs, vous connaissez ; le MAIA qui porte sur l'imagerie médicale.

Donc là, il s'agit juste d'un *addendum* qui permet de modifier les prérequis sur le niveau exigé en anglais.

Pour le troisième accord, on retombe dans ces fameux accords tripartites. Là, cette fois, il s'agit d'un renouvellement sur un Master porté par Richard Decreau. Un Master ISITE en chimie moléculaire, T2MC. Et donc c'est un accord tripartite UBFC, uB et Université de Chimie et de Technologie de Prague. On renouvelle cet accord et on le met en forme sous le format tripartite, dont j'évoquais le principe avant.

Ensuite, les projets d'échange non diplômant, ce sont des choses qui reviennent à chaque fois ; un lot d'échanges non diplômants assez classiques. Je ne vois pas de choses bien spécifiques, si ce n'est que là aussi on a du tripartite, notamment je pense en ce qui concerne l'INSPÉ Diderot, puisque par exemple cela concerne le Master PIECE -cela, c'est le numéro 5-, qui est un Master ISITE.

Sinon, on déroule tous les accords et vous pouvez voir aussi les pays concernés.

Ensuite vous avez les annexes financières. Alors effectivement, c'est un peu plus important pour le conseil d'administration de se pencher sur les annexes financières, mais bien sûr vous vous penchez sur tous les autres aspects également.

Donc on a une annexe financière concernant le partenariat porté par l'ESIREM avec l'Institut supérieur de formation aux métiers des télécommunications de l'innovation technologique, de commerce et de gestion (IFTIC SUP). Donc c'est un partenariat qui fonctionne.

Et en fait, comme il s'agit d'une délocalisation de Master « Informatique », parcours « Sécurité des systèmes numériques », vous avez des modalités financières qui permettent au programme délocalisé d'être à l'équilibre. Vous voyez dans l'annexe : le partenaire verse à l'uB des montants correspondants aux enseignements, aux frais de déplacement et aux frais d'inscription administrative de la formation. Le programme avait été monté sur ce format pour... afin de trouver un équilibre budgétaire.

Et la deuxième annexe, qui est un peu différente, qui est beaucoup plus institutionnelle, c'est l'annexe financière qui règle les modalités administratives du partenariat FORTHEM. Donc c'est important que l'on ait une annexe financière qui, là, répond au cahier des charges édicté par la commission européenne. Donc c'est quelque chose de très calibré. Donc c'est quelque chose d'un peu plus long.

Vous avez des documents... un document qui vous a été communiqué, forcément en anglais, et qui couvre cette partie-là qui concerne principalement ce que l'on appelle les « *travel costs* » et aussi les forfaits que l'on verse aux étudiants dans le cadre de la mobilité -puisque, vous le savez, en théorie on devrait avoir de la mobilité dans le cadre de FORTHEM. Pour l'instant, elle est purement virtuelle - j'espère que cela ne va pas durer.

Mais donc, il est prévu que massivement les étudiants se déplacent dans les différentes universités du programme au gré des parcours qui leur seront proposés, les *summer programs*, il y a tout un tas de dispositifs. Et cette annexe règle cette question dont on espère bien que cela va être effectif très, très vite.

Donc ce sont beaucoup d'actions courtes, en fait, dans ce programme. Pas seulement, mais beaucoup d'actions courtes concernant les étudiants.

Voilà en synthèse.

Les accords Erasmus sont donnés pour information. Et pour information vous avez aussi les programmes Erasmus+, dont on est partenaire sur les différents programmes plus spécifiques. Vous les voyez, il y a trois programmes qui sont portés par les différents collègues, les différents partenaires, selon les objets.

Donc voilà.

Je peux répondre à vos questions si besoin.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur les projets internationaux ? Non.

Dans ce cas, je vous propose d'approuver ces projets internationaux.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces projets sont approuvés à l'unanimité.

Maintenant nous allons passer au compte rendu des travaux de la CFVU du 7 juillet 2020 avec un premier point sur l'ouverture d'un département d'IUT « Informatique » à Nevers pour la rentrée 2021, qui va nous être présenté par Cédric Demonceaux.

M. Demonceaux.- Oui, bonjour à tous.

- **du 7 juillet 2020**

1. Ouverture d'un département d'IUT "Informatique" à Nevers – rentrée 2021

M. Demonceaux.- Donc je crois que vous avez reçu le document déjà très complet formulé par nos collègues.

Pour revenir sur l'historique de la raison pour laquelle nous sommes là aujourd'hui, en fait, il faut savoir qu'il y a peut-être deux ans ou deux ans et demi en arrière, en décembre 2017 me semble-t-il, vous étiez en tout cas ici pour discuter dans cette institution pour discuter du projet de la création d'un DUT Génie thermique et énergie pour la rentrée 2019 à Nevers.

Ce projet avait été... Vous aviez donné un avis favorable à l'unanimité sous réserve de la création des postes nécessaires au fonctionnement de ce département. Et finalement, après étude, je crois que le ministère a donné un avis malheureusement défavorable au développement de ce DUT.

Et donc, c'est de manière tout à fait naturelle, finalement, et normale que l'agglomération nivernaise est revenue vers nous pour rediscuter éventuellement de la création d'un nouveau département. Et à travers le développement de l'université, en

fait, sur le territoire bourguignon, nous avons... En tant que service public, c'était normal d'y répondre de notre côté.

Et donc les collègues se sont mis autour d'une table, en tout cas peut-être virtuellement. Donc :

- Patrick Danaudière, le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre,
- Luis Le Moyne, le Directeur de l'ISAT,
- Mohammed Senouci du DRIVE.

Et ils ont réfléchi à avoir une certaine cohérence sur le site de Nevers, à la fois en termes pédagogiques et de recherche. Et c'est la raison pour laquelle ils sont arrivés à la volonté de développer un nouveau département d'IUT, cette fois-ci non pas en génie thermique et énergie, mais en informatique.

Donc vous avez reçu le projet, me semble-t-il.

Alors pourquoi un DUT Informatique cette fois-ci ? C'est parce qu'en réfléchissant autour du bassin d'emploi de Nevers, autour du taux de pression de ces formations de DUT en informatique -nous en avons un ici avec une forte pression-, il semblait opportun finalement de développer de nouveau cette formation au sein de l'agglomération nivernaise. Et au niveau recherche également, puisqu'au travers des travaux du DRIVE autour du véhicule, du véhicule connecté, etc., cela a du sens.

Bien évidemment, tout cela ne peut se faire qu'avec la création de postes d'enseignants-chercheurs et de BIATSS. Cela, je pense que l'on peut éventuellement bien évidemment discuter -je pense qu'il faut que cela soit une réserve de notre côté, en tout cas-, mais nous avons en en discutant avec des collègues de l'agglomération nivernaise et puis le Rectorat une certaine assurance de leur part pour la création des postes pour mener à bien ce projet.

Au niveau de l'équipement, je pense que vous avez vu qu'il y a une demande d'équipement à hauteur de 78 000 euros. De la même façon, nous venons de recevoir une lettre de Nevers Agglomération qui stipule le financement de leur côté de ces 78 000 euros pour créer ce département, qui nécessite un équipement assez lourd en informatique.

C'est à peu près en gros tout ce que je peux vous évoquer là-dessus, mais évidemment je suis ouvert à toutes les questions à ce sujet.

M. Chevalier. - Merci pour ces explications.

Moi, je suis plutôt favorable au déploiement d'une dynamique sur le territoire nivernais puisque je suis moi-même nivernais. Néanmoins, je souhaite juste alerter et que l'on soit vigilant, mais tu l'as dit, sur les postes effectivement, les besoins. Je crois savoir que c'est un dossier qui a été managé au plus haut niveau de l'État, au plus près du président de la République, me semble-t-il, en accord avec le maire de Nevers. Donc pour que l'on donne une vraie dynamique et que l'on donne du sens au site de Nevers. Je le répète, cela me convient bien.

Par contre, il faudrait voir quels sont les besoins effectivement dont on a vraiment besoin. Et quels sont les engagements et à quel moment on pourra prendre un engagement ferme et définitif. Ce que je ne voudrais pas, c'est... Je me rappelle un petit peu ce qui s'est passé avec la première année des études de Santé à Nevers où cela devait coûter zéro à l'université et finalement on a voté un budget de 66 000 euros pour l'accompagner.

Ce qu'il ne faudrait pas, c'est que si l'État ne s'engage pas plus fermement maintenant, on se retrouve dans quelques mois, au moment où effectivement on devra enclencher l'ouverture, avec peu de postes, pour ne pas dire « pas de postes », peu d'équipement ou peu de fonctionnement.

J'ai déjà une interrogation et c'est dans le document : on parle bien du Bachelor universitaire de technologie, donc un passage en trois ans, mais on ne prévoit les équipements que pour deux ans. Donc cela veut dire que l'on ne prévoit les équipements que sur l'année 1 et l'année 2 du DUT.

Donc voilà, c'est plein de questions, mais qui nécessitent, me semble-t-il, d'être très vigilant sur les emplois et sur la garantie que l'on a de l'État de véritablement accompagner le projet.

D'autant plus qu'il y a des besoins criants en 27^e section à Dijon dans le département informatique à l'IUT. Donc je crois savoir que, eux, ils voient l'arrivée de ce département d'une manière un peu... Pas concurrentielle parce que je pense que les données montrent bien qu'il y a de la place pour tout le monde, mais eux, ils veulent revendiquer aussi qu'ils ont des besoins et qu'ils ont besoin d'être accompagnés. Je sais que c'est le cas en 27^e section aussi en Sciences et Techniques, où il y a des besoins criants en informatique.

M. Demonceaux.- Alors nous avons été clairs effectivement avec les collègues de l'agglomération nivernaise. De toute façon, tout cela ne se fera que par création de postes et que sur création de postes. Il est impossible de notre côté, au regard de la pression actuelle de nos finances de redéployer des postes, surtout... Enfin, y compris bien évidemment en 27^e section ; comme tu l'as dit effectivement, il y a des fortes tensions à l'IUT de Dijon, mais également à l'ESIREM aussi.

Oui, on est tout à fait d'accord sur ce point.

Par contre, malheureusement il faut que ce soit d'une manière plus ou moins synchrone parce que de leur côté, ils nous disent : « Il nous faut votre aval pour que l'on s'engage aussi également ». Il faut l'aval du CA... Enfin, de l'université pour montrer que l'université porte le projet de manière dynamique et ensuite ils s'engageront.

Pour tout vous dire, on a essayé de notre côté d'avoir cet engagement avant de venir aujourd'hui devant ce CA, mais vous n'êtes pas étrangers aussi au fait qu'il y a des redéploiements au niveau des ministères, etc. Donc finalement, on n'a pas eu cette lettre d'engagement de la part des ministères en question pour cette raison, en fait, *a priori*.

Mais bien évidemment, je pense que l'on peut s'engager sur ces questions-là à la condition que les postes soient bien évidemment créés.

Le Président.- Oui, justement. Oui, la délibération qui vous sera proposée sera sous réserve d'obtention des postes. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point pour répondre un peu au parallèle que tu fais entre ce qui se passe à l'IUT de Dijon et puis ce qui va s'ouvrir probablement, si les conditions sont remplies à Nevers, en fait, avec Patrick Danaudière, on a un peu dialogué avec lui et on lui a demandé en fait. Mais en réalité, et je crois que c'est même la stratégie du maire de Nevers, c'est de recruter des jeunes gens, pas seulement sur le territoire de Nevers, c'est-à-dire de faire venir aussi, à Nevers, des étudiants qui seraient susceptibles d'être accueillis à Dijon par exemple, s'il n'y a pas assez de place à Dijon... Ou, voire du bassin du centre de la France, tu vois ?

Donc voilà, il y a... Disons que cela peut permettre d'augmenter notre capacité aussi d'accueil au niveau de l'université de Bourgogne sans que cela nuise au département de Dijon.

Luis.

M. Le Moyne.- Merci.

Juste pour votre complète information, le projet de département de l'IUT Génie mécanique et énergétique a été effectivement « vetoisé » suite à la réaction de l'IUT de Montluçon qui avait déjà une section. Du coup, au lieu de faire de la concurrence à Montluçon, on se fait concurrence entre nous et la seule condition pour que ce département d'IUT marche, c'est que le nombre d'étudiants ou de candidats de bon niveau soit suffisant, ce qui semble aujourd'hui être le cas en informatique.

Je rejoins tout à fait Sébastien sur les inquiétudes qui pèsent sur le fonctionnement à long terme de cette affaire, mais en même temps c'est une vraie richesse pour Nevers et aussi pour l'ISAT. Je ne vous cache pas que beaucoup d'écoles d'ingénieurs travaillent en synergie avec les DUT. La Nièvre est l'un des rares départements en France qui n'a pas d'IUT et donc il y a là un rééquilibrage républicain qui peut avoir du sens, surtout quand le maire a les bonnes oreilles.

Moi, je conditionnerais le vote... Ma demande, c'est de conditionner notre réponse non seulement à l'obtention des postes, mais à la condition, au fait que le poste soit pourvu.

Parce qu'avoir un poste à Nevers, ce n'est pas chose facile et je vous le dis de longue expérience, plus de 12 ans maintenant. Il arrive régulièrement que pour des raisons familiales, géographiques, etc., le recrutement ne soit pas immédiat et je ne voudrais pas que l'on soit dans une situation où l'on recrute « n'importe qui » parce que l'on doit ouvrir je ne sais pas quand.

Donc bien sûr il faut les postes et il faut des conditions d'ouverture minimales. Il faut qu'au moins deux des quatre postes là soient pourvus, sinon vous comprenez...

M. Demonceaux.- Non, non, non, on veut les quatre.

M. Le Moyne.- Oui. Vous comprenez que sinon ce n'est pas jouable.

M. Demonceaux.- Alors, on veut les quatre, mais *a priori* là-dessus, d'après ce que je comprends, peut-être pas la même année pour éviter justement ce...

M. Le Moyne.- Oui, mais que l'université ait les postes, c'est une chose. Que les candidats soient nombreux,...

M. Demonceaux.- Oui, tout à fait.

M. Le Moyne.- ...répondent à l'appel.

M. Demonceaux.- Tout à fait, mais je pense que l'on peut faire confiance aussi au dynamisme et au rayonnement du DRIVE justement parce que la 27^e section c'est également des collègues du DRIVE, pour aller chercher les collègues.

M. Le Moyne.- Oui, c'est là aussi que je me permets d'alerter sur le fait qu'encore cette année un poste n'a pas pu être pourvu à Nevers et que...

C'est un IUT qui s'ouvre, une nouvelle formation. Il peut y avoir des candidats de bon niveau dans une section qui est très demandée par ailleurs. Donc restons prudents sur ce...

Le truc, c'est qu'il serait très dangereux d'annoncer une ouverture coûte que coûte pour 2021 sans avoir les enseignants avec lesquels *in fine*...

M. Demonceaux.- On est tout à fait d'accord et il faudra absolument être vigilant à cela. Après, la section 27 est quand même une section qui fonctionne bien, qui est une section quand même assez sous tension, où effectivement il y a toujours de bons candidats, en fait.

Je n'ai pas répondu à la question de Sébastien au sujet des équipements à hauteur de 78 000 euros. Effectivement, ils sont budgétés sur deux ans, mais ce sont des équipements pérennes, en fait. Parce que c'est pour l'achat d'ordinateurs et un serveur. Donc ils seront utilisés tout au long de l'année. Enfin sur les trois ans et voire plus par la suite, bien évidemment.

Le Président.- J'ai aussi oublié de répondre là-dessus, sur les 66 000 euros, cela ne va pas profiter qu'aux étudiants de Nevers. C'est-à-dire que c'est une participation à la mise à niveau de la Régie qui va être utilisée également pour tous les modules L.AS... Enfin, Santé dans les L.AS. Donc c'est... Oui, ce n'est pas que pour Nevers.

Et puis ces investissements, ils sont faits normalement pour une vingtaine d'années. C'est-à-dire qu'actuellement, je crois que la Régie a 20 ans, quelque chose comme cela. Et donc il y a effectivement, on va dire, un effet d'aubaine. C'est-à-dire que ce que met l'université, de toute façon, il aurait fallu qu'elle mette au moins autant à échéance, on va dire, de deux, trois, quatre, cinq ans. Donc finalement, oui, c'est peut-être un peu trop tôt, mais en réalité cela va permettre de meilleures conditions de travail pour tous les étudiants et pas seulement quelques-uns.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions pour ce point ?

Je pense que l'on peut sans problème intégrer dans la délibération la réserve de l'obtention de quatre postes. En revanche, il semble difficile quand même d'intégrer expressément que deux d'entre eux doivent être pourvus.

Donc la délibération.

Je vous propose d'approuver l'ouverture d'un département d'IUT Informatique à Nevers à la rentrée 2021, sous réserve de l'obtention de quatre postes d'enseignants-chercheurs par le ministère. Si cela convient à tout le monde.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

M. Demonceaux.- Merci.

Je pense que l'on peut aussi remercier Patrick Danaudière, Luis Le Moyne et Mohammed Senouci pour avoir construit ce projet dans ces conditions et aussi rapidement. Merci.

Le Président.- Je m'associe aux remerciements.

Mme Pucéat.- On va passer au point suivant sur l'offre de formation de la rentrée 2020. À nouveau à Sophie.

2. Offre de formation rentrée 2020

Mme Morlaix.- En fait, il y a des points communs que l'on a déjà traités. Voilà, donc du coup, je pense que l'on va aller justement beaucoup plus vite parce que le premier point qui concerne l'offre de formation de la rentrée 2020 concerne la fiche filière PASS, donc que l'on n'avait pas obtenue pour la CFVU du 16 juin et sur laquelle on a voté précédemment. Donc voilà.

Donc je pense qu'il n'y a pas à revenir dessus.

- Réforme des études de Santé : fiche filière PASS

Mme Morlaix.- Ensuite, on avait un poids similaire à la CFVU du 16 juin sur les demandes de modifications de fiches filières, où à nouveau des composantes ont demandé des modifications.

- Composantes : demandes de modifications des fiches filières

Mme Morlaix.- Cela concernait de mémoire l'IUVV et l'INSPÉ essentiellement et quelques diplômés en Santé. Et voilà, à nouveau des modifications assez mineures qui n'ont pas porté à quelque réclamation que ce soit. Enfin, qui ont reçu un avis favorable.

Donc y a-t-il un deuxième vote sur ces modifications-là ?

Mme Pucéat.- Oui, on a le PV malgré tout à remplir parce que cela fait partie de la CFVU... Cela a été traité en CFVU du 7 juillet.

Donc nous sommes malgré tout tenus d'approuver la fiche filière pour le Parcours Santé spécifique PASS applicable à la rentrée 2020 qui a été traitée en CFVU du 7 juillet 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc cette fiche filière est approuvée à l'unanimité.

Pour les demandes de modifications, nous devons également nous prononcer. Donc je vous propose d'approuver ces demandes de modifications de fiches filières transmises par les composantes pour la rentrée 2020, qui sont passées à la CFVU du 7 juillet 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces demandes de modifications sont également approuvées à l'unanimité.

Donc ensuite il y avait le point sur des demandes d'ouverture et de modifications de DU d'UMDPC-Santé. Tu veux passer rapidement dessus, Sophie ?

- UMDPC-Santé : demandes d'ouverture et de modifications de DU

Mme Morlaix.- Donc à nouveau, l'UMDPC-Santé demandait l'ouverture d'un DU en « Thérapies neurocognitives et comportementales ». Ils demandaient dans le même temps la modification d'un autre DU sur la « Prise en soin interprofessionnelle en gérontologie », où ils diminuaient le volume horaire de ce DU. Et puis ils demandaient la fermeture d'un certain nombre de formations, faute de publics, en formation continue. Donc voilà.

Cela n'a pas posé non plus de difficultés particulières.

Mme Pucéat.- D'accord.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces points qui concernent des diplômes particuliers ? Non.

Donc je vous propose :

- d'approuver l'ouverture du Diplôme universitaire des « Thérapies neurocognitives et comportementales - TNC »,
- les modifications des diplômes universitaires :
 - « Prise en soin interprofessionnelle en gérontologie (PSIG) »,
 - « Bloc opératoire, hygiène hospitalière, techniques chirurgicales »,
- et également d'approuver la fermeture des diplômes inter-universitaires (DIU) :
 - « Imagerie cardiaque et vasculaire »,
 - « Prise en charge de la santé orale pour les patients en situation de handicap »,
 - « Neurologie d'urgence télé AVC »,
 - « Médecine fœtale »,
- et également la fermeture des diplômes universitaires :
 - « Coopération autour de situations de handicap » : modification : évolution du dispositif... Donc c'est une évolution du dispositif, en réalité, avec un changement de nom et un changement d'organisation pédagogique,
 - et la fermeture du DU « Les éducations en santé » qui correspond en réalité à une modification, c'est-à-dire une évolution du dispositif avec un changement de nom et une organisation pédagogique un peu différente.

C'était présenté dans les documents que vous avez reçus. Y a-t-il...

Donc qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces ouvertures, modifications et fermetures sont approuvées à l'unanimité.

On va peut-être, si vous en êtes d'accord, traiter les points 4 et 5, calendrier universitaire et procédures comptables qui vont également être traitées par Sophie Morlaix et le point 3 sur les projets internationaux, sur lequel va intervenir Grégory, juste après.

4. Calendrier universitaire 2020-2021 : étude des propositions des composantes

Mme Morlaix.- Donc sur le point 4, Calendrier universitaire 2020-2021 : étude des propositions des composantes. Les composantes ont fait quelques propositions d'adaptation, notamment des dates de rentrée par rapport au point 5 de la CFVU du 16 juin sur la fixation des bornes. Donc on avait quelques demandes de certaines composantes de décaler quelques fois d'une journée, parfois d'une semaine, les dates de rentrée, par exemple.

L'ESIREM avait fait remonter des modifications dans ce sens-là notamment. Voilà, cela n'a pas... C'étaient des modifications très mineures du calendrier donc cela n'a pas vraiment posé de problème non plus.

Mme Pucéat.- D'accord.

Y a-t-il des remarques sur ces modifications ?

Je vous propose d'approuver les propositions des composantes relatives aux périodes de cours, d'examens et de suspension des cours pour l'année universitaire 2020-2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc c'est approuvé l'unanimité.

Ensuite, vous avez le point 5 sur les procédures comptables.

Mme Morlaix.- Donc le point 5, les procédures comptables et les critères applicables pour les demandes de remboursement et d'exonération au titre de l'année 2020-2021.

5. Procédures comptables et critères applicables pour les demandes de remboursement et d'exonération au titre de l'année 2020-2021

Mme Morlaix.- Donc c'est une procédure assez classique au sein de l'université. Cela concerne, d'une part, les remboursements pour les étudiants qui ont reçu un avis tardif de bourse et qui avaient acquitté, du coup à tort, les droits d'inscription dont ils vont être exonérés.

Et puis la procédure d'exonération qui permet aux étudiants qui ne sont pas éligibles aux bourses du CROUS de demander à ne pas justement payer les droits compte tenu de leur situation. Donc voilà.

C'est une procédure assez classique avec en plus l'exonération partielle des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires. C'est une décision qui avait été prise par l'établissement en 2019 et qui est toujours d'actualité.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des réactions, des questions sur ce point ? Il n'y en a pas.

Je vous propose d'approuver les procédures comptables et les critères applicables pour les demandes de remboursement et d'exonération au titre de l'année 2020-2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.
Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc c'est approuvé également à l'unanimité.

Je vais passer la parole à Grégory pour les projets internationaux qui ont été traités à la CFVU du 7 juillet.

M. Wegmann.- Encore plus rapide que tout à l'heure, on a moins de projets cette fois-ci.

3. Projets internationaux

M. Wegmann.- On a quelques projets d'échange non diplômants avec le Canada, la Colombie, les États-Unis, le Japon, le Maroc, Taiwan. Je vous laisse regarder si vous avez des questions sur ces échanges non diplômants.

Et concernant les échanges diplômants, ce sont deux renouvellements.

Le principal, c'est le fameux partenariat avec Mayence. Donc là, vous voyez, il y a un gros partenariat au niveau Licence. Là, c'est le renouvellement de l'accord pour le partenariat au niveau Master, qui comme vous le voyez concerne quand même sept doubles diplômes : Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Littérature Comparée, Philosophie, Histoire et Histoire de l'Art, avec un partenariat fort avec l'UFA, l'université franco-allemande.

Cela permet d'échanger jusqu'à une vingtaine d'étudiants des deux côtés. Bien sûr, il faut ajouter toute la partie Licence, donc cela fait des flux vraiment importants et, de plus en plus, on essaie d'intégrer le dispositif avec Mayence comme moteur aussi pour l'alliance européenne. Donc c'est un renouvellement pour lequel il n'y a pas grand-chose à dire, sauf que l'on part sur les mêmes bases.

Et pour le second, c'est juste un renouvellement ponctuel pour juste un an qui donnerait... afin de permettre à quatre étudiants, si tout se passe bien, de l'université Antonine au Liban de pouvoir venir l'année prochaine à la rentrée à l'ESIREM puisqu'il faut renouveler cet accord. C'est seulement pour accueillir ces quatre étudiants. On renouvelle pour un an deux annexes qui permettront de les accueillir, encore une fois, s'ils peuvent venir.

Voilà, je n'ai pas d'autres points pour cette seconde salve d'accords. Mais si vous avez des questions...

Mme Pucéat.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous propose d'approuver ces projets internationaux.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces projets sont approuvés à l'unanimité.

On va passer aux travaux de la commission de la recherche du 15 juin 2020. Donc je vais passer la parole à Pascal Neige, qui va nous les présenter. Donc le premier point, d'abord, qui concerne les demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2020.

M. Neige.- Merci Emmanuelle.

VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 15 juin 2020

1. Validation des demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2020

M. Neige.- Donc effectivement premier point sur les demandes plateformes à la Région.

Donc cette année, les modalités de dépôt et de demande étaient légèrement différentes de celles de l'année dernière, et en particulier la Région a demandé à avoir un interclassement à l'échelle de l'ensemble des opérateurs Recherche de Bourgogne-Franche-Comté.

C'est ce qui a été fait et cela a été fait, pour cette année en tout cas, d'abord dans chacun des établissements et ensuite par un interclassement entre les établissements à l'occasion d'une réunion formalisée à l'échelle de ce que l'on pourrait appeler « le *consortium* ISITE » puisque les opérateurs qui font des demandes ne concernent pas uniquement UBFC, mais tout un tas d'établissements. Et je pense en particulier aux établissements nationaux, INRAE, INSERM ou CNRS, et les établissements de santé.

Donc vous avez reçu un document qui vous fait l'état des lieux de cet interclassement. C'est la troisième colonne du tableau, qui s'appelle « Interclassement BFC », pour Bourgogne-Franche-Comté. Et on vous demande un avis évidemment uniquement sur la deuxième colonne qui concerne le « Classement uB », à l'intérieur de cet interclassement. Ce sont les lignes grisées qui vous rappellent les demandes qui concernent spécifiquement l'université de Bourgogne, pour lesquelles vous devez vous prononcer.

Enfin, je ne sais pas si vous voulez plus de détails, mais les principes généraux de fonctionnement du COS que l'on a l'habitude de faire... Donc qui a l'habitude de fonctionner en ex-Bourgogne, ont été respectés ici, c'est-à-dire que l'on regarde les différentes demandes, on les interclasse en gardant l'aspect scientifique évidemment de l'équipement, mais également en regardant l'histoire des financements pour essayer de nourrir l'ensemble des plateformes d'année en année.

Donc globalement il y a 47 demandes, vous le voyez, classées pour la Bourgogne-Franche-Comté. Et concernant l'uB, il y en a 15.

On estime qu'on pourrait aller... Si l'on regarde ce qui a été donné l'année dernière, que l'on pourrait aller jusqu'à la septième... Si la Région redonne à peu près à l'identique en volumes financiers, ce qui n'est pas sûr, on pourrait aller jusqu'à la septième demande classée pour l'uB.

Après on rentre dans la zone grise, on n'est pas très sûr. Même pour la septième, tout dépend de l'enveloppe financière donnée par la Région.

Mme Pucéat.- Alors il y a une question, Sébastien.

M. Chevalier.- Merci.

Tu peux nous dire un peu plus comment a été mené l'interclassement à l'échelle du site ? C'est-à-dire quels étaient les critères ? Est-ce que cela a été compliqué ou cela s'est fait plutôt bien ? C'est le premier exercice, donc j' imagine qu'il est perfectible encore.

M. Neige.- Oui, il est absolument perfectible.

Pour cette année, le principal critère a été d'essayer de faire en sorte que l'on puisse aboutir à la fin de l'arbitrage par la Région, à des enveloppes financières relativement proches de celles données cette année. C'est-à-dire que l'interclassement permet d'aboutir à la fin, quand on aura, quand la Région, si elle respecte le classement, aura mangé toute son enveloppe pour les plateformes, en prenant l'interclassement, elle aura financé des volumes financiers à peu près identiques à l'année dernière pour chacun des établissements.

Voilà, je ne sais pas si je me suis bien exprimé, mais...

Donc c'est un critère un peu frustré ; ce n'est pas un critère extrêmement stratégique, mais c'est une première année, comme tu l'as rappelé Sébastien. Et l'année prochaine, l'idée est d'avoir un véritable COS plateformes qui pourrait faire de l'interclassement depuis le début, en fait. Alors que, je l'ai dit, il y a un interclassement par établissement qui a été aggloméré, en fait.

Les choses sont rendues un peu difficiles parce qu'il faut s'entendre, il y a une urgence là-dessus, sur la notion de plateforme qui n'a pas été construite de la même manière en ex-Bourgogne et en ex-Franche-Comté, ce qui peut créer des difficultés. Donc il y a un travail à venir, qui va être mené en particulier par les vice-présidents Valorisation et les équivalents dans tous les établissements qui opèrent sur le site pour s'entendre sur ce qu'est une plateforme et que l'on puisse avoir une liste homogène, en fait.

En gros, pour dire les choses autrement, il ne faut pas confondre les plateformes et les plateaux techniques. Et c'est bien cela l'enjeu, quelle que soit la solution prise, qu'elle soit homogène à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Pucéat.- Bien, y a-t-il d'autres réactions, remarques, questions ?

Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Juste une question d'ordre philosophique, mais quelle est la politique de classement de notre université ? Joue-t-on la logique du projet ? On va discuter tout à l'heure de la LPPR... Joue-t-on cette logique, et dans ce cas, le fait qu'il y ait un, deux, trois ou maximum cinq projets à classer, parce que scientifiquement cela se fait comme cela, il y a ceux prioritaires avec des choses qui sont porteuses, etc. ?

Ou joue-t-on la carte collective et tout un chacun peut émarger sur un financement. J'ai l'impression que là, on est sur quelque chose qui est un peu mi-figue mi-raisin et j'aurais voulu savoir au niveau de la commission de la recherche ou plus largement de l'université, si on répond complètement à cette logique de projet ou si on est sur d'autres postures ?

M. Neige.- On n'est pas que sur de la logique de projet parce que... Donc d'habitude c'était fait dans le COS plateformes à l'échelle du Grand Campus, en fait. Il y avait une logique, il y avait un poids de l'histoire, en quelque sorte, c'est-à-dire qu'il y avait une exigence d'être attentif à ce que les différentes plateformes puissent obtenir des financements de temps à autre, en fonction de leur taille, en fonction de ce qu'elles pouvaient déposer.

Par exemple pour cette année vous voyez que, le rang 1, PACSMUB, en fait l'année dernière la plateforme PACSMUB n'a pas été financée ; elle était dernière sur la proposition, elle n'a pas obtenu donc de financement. Et donc on s'était

entendu pour dire qu'il fallait revoir un petit peu le projet, le faire mûrir et le représenter et que le COS plateformes le regarderait avec bienveillance cette année, ce qui a été fait ici.

Donc en fait, on a un COS plateformes qui travaille à l'échelle, à l'époque, de ce qu'était le Grand Campus et qui faisait attention à cet aspect historique.

A l'inverse, la 15^e plateforme de cette année qui est GISMO est une plateforme qui avait obtenu des financements l'année dernière.

Il y a des effets « tournants » qui permettent d'essayer d'aider toutes les plateformes, étant entendu que pour ce qui était les plateformes de l'ex-Bourgogne, il y avait eu une définition assez stricte de ce qu'était une plateforme. Donc il n'y avait pas d'ambiguïté sur qui pouvait candidater à l'appel à projets.

Mme Pucéat. - Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Des remarques ?

Donc je vous propose d'approuver les demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces demandes sont approuvées à l'unanimité.

Il y a ensuite, toujours sur les travaux de la commission de la recherche, des demandes de subventions.

2. Demandes de subventions

M. Neige. - Donc demandes de subventions qui, pour ce qui vous est proposé aujourd'hui, ne concernent que des demandes de financement FEDER. Donc il s'agit de projets soit montés avec un cofinancement de type privé ou autre, ou un cofinancement en provenance de la Région.

Donc tout cela est discuté en direct avec les services FEDER. Si cela arrive jusqu'à vous, c'est que l'aspect administratif a été vérifié et que les fonds sont éligibles à du cofinancement FEDER.

Donc vous avez ici sept demandes. Trois concernent des montages FEDER au regard d'autres types de cofinancement et quatre concernent des subventions FEDER au regard de cofinancements de projets régionaux. Dans ce cas-là, c'est la Région elle-même qui flèche du FEDER sur ces projets.

J'attire votre attention sur un projet, celui du LNC porté par Dominique Delmas, qui n'est pas passé à la commission de la recherche parce que nous n'avons eu connaissance de ce projet que tardivement. Cela ne change en rien votre décision ici puisque l'avis de la commission de la recherche est un avis qui vous éclaire, mais vous êtes la structure... le conseil qui permet de voter et de faire la demande de financement.

Le programme FEDER est en train de s'arrêter. Dominique Delmas a réussi à avoir un cofinancement du privé, en particulier pour une thèse. Les services FEDER étaient intéressés par ce projet et nous ont proposé de le cofinancer par du FEDER. La commission de la recherche était déjà passée, donc on vous le propose ici, donc il n'a pas reçu d'avis évidemment de la commission de la recherche. Les

autres demandes de financement ont reçu un avis positif à l'unanimité de la part de la commission de la recherche.

Mme Pucéat.- Merci.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ces demandes de subventions ?

Non.

Donc je vous propose d'approuver les demandes de financement FEDER déposées par les laboratoires.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces demandes de financement sont approuvées à l'unanimité.

Donc on peut maintenant passer au point 8 qui concerne les questions financières.

VIII) Questions financières

Mme Pucéat.- Vous avez ici reçu des... Alors c'est en plusieurs points. Il y a un premier point qui concerne des tarifs, subventions et dons.

1. Tarifs, subventions et dons

Mme Pucéat.- Donc avec un tableau que vous avez reçu, qui liste pour différents composants et services un certain nombre de recettes, de dépenses qui sont effectuées, qui correspondent à différentes choses ; des prestations de services, des bourses qui sont versées, des subventions reçues ou données à différents titres.

Donc ce sont des choses très classiques que l'on va être amené à voir presque à chaque conseil. Est-ce que vous avez des remarques particulières concernant ces tarifs, subventions ou dons ? Non.

Donc si vous n'en avez pas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Peggy, vous vous abstenez ou vous votez contre ?

Mme Cénac.- C'est un vote contre.

Mme Pucéat.- Donc deux votes contre.

29 voix pour, 2 voix contre

Donc ces tarifs, subventions et dons sont approuvés.

Nous devons maintenant traiter les sorties d'inventaire, qui sont le deuxième point des questions financières.

2. Sorties d'inventaire

Mme Pucéat.- Là, vous avez reçu aussi le tableau. Donc il n'y en a qu'une seule qui est présentée ici, qui concerne la mise au rebut d'une étuve à vide.

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ?

Donc s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les sorties d'inventaire.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces sorties d'inventaire sont approuvées à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point IX, qui est le compte rendu approbation de conventions et des contrats. Le premier point concerne l'approbation des conventions et des contrats qui emportent versement de subventions ou qui engagent l'université de Bourgogne.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Il y a différentes conventions qui sont listées ici de reversements, de transferts. Vous avez reçu une liste assez importante.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ces conventions ou sur ces contrats qui sont listés ici ?

On... Tu veux attendre, Luis, pour poser ta question ou...

M. Le Moyne.- Non, non, c'est bon.

Mme Pucéat.- Non, c'est bon ?

M. Le Moyne.- Oui, c'est bien dans ce point-là.

J'ai une question sur le PHC franco-tunisien UTIQUE qui a, je crois, été un peu problématique pour le traitement. Je ne sais pas s'il pose encore des soucis -aux services, j'entends- ou si c'est maintenant complètement maîtrisé.

Mme Pucéat.- C'est lequel ?

M. Le Moyne.- Ah, c'est lequel. Il y en a beaucoup.

Mme Pucéat.- Oui.

M. Le Moyne.- C'est un programme de coopération franco-tunisien Hubert Curien. Et qui intègre la participation de deux membres de l'établissement.

Mme Pucéat.- Il y a un certain nombre de projets PHC... Enfin, de PHC, donc...

M. Le Moyne.- Tout est le même, en fait.

Mme Pucéat.- D'accord.

M. Le Moyne.- Donc c'est extrêmement lourd à porter. Et c'est porté par Yvon Voisin. Et vous voyez que la liste est longue de...

Mme Pucéat.- Oui.

Et quelle est ta... Quelle est la question ?

M. Le Moyne.- J'aurais voulu avoir le retour du DGS sur cette opération, maintenant qu'elle a été... Apparemment tout a été finalisé et elle a été extrêmement pénible, je crois, pour le traitement de toutes ces conventions.

Mais... Si maintenant tout va bien... Mais sinon je peux faire un retour aussi aux porteurs du projet. Enfin je vois que l'énorme majorité ne voit pas de quoi l'on parle, mais vous pouvez deviner au nombre de conventions qui sont dans le tableau estampillées PHC franco-tunisien UTIQUE la lourdeur de la chose. Mais bon, s'il n'y a pas de retour des services sur ce traitement.

M. Bourgeon.- Si je peux ajouter un point... C'est Jean-Marc.

Oui effectivement, Yvon Voisin pendant un moment voulait que l'on passe toutes ces conventions en même temps, dans un seul lot alors que l'on n'avait pas vu les conventions, mais une partie. Il pensait que c'étaient toutes les mêmes donc il voulait accélérer la chose.

Nous, on avait freiné parce qu'effectivement on voulait voir ce qu'il y avait dedans quand même un petit peu plus avant de pouvoir les valider en CA. C'est pour ça que cela a pris un petit peu plus de temps que lui espérait, mais il a compris que l'on ne pouvait pas passer des conventions qui n'étaient pas encore tout à fait rédigées, en séance devant les membres du CA. Donc au jour d'aujourd'hui, c'est chose réglée.

M. Le Moyne.- Oui, mais ma question allait un peu plus loin. Je me demande si... On ne va pas beaucoup en reparler si c'est une bonne affaire pour l'université de Bourgogne, mais si ce n'est pas trop lourd, quoi. Est-ce que nos services sont dimensionnés pour porter des choses de cet ordre-là ?

Je sais qu'à l'antenne financière de Nevers (*suite inaudible*). Cela représente plusieurs... pratiquement plusieurs dizaines d'heures de travail pour distribuer cet argent qui arrive à l'université, et qui ensuite est redistribué à tout le monde. C'est assez lourd, donc je n'ai pas de questions particulières, à part de savoir si on continue. Voilà.

Si je devais formuler une question, c'est : est-ce que l'on est prêt à continuer ou est-ce que l'on va commencer un dialogue avec les porteurs de projets pour que ce soit porté par d'autres établissements ou autrement.

Mme Pucéat.- D'accord, donc cela, je pense que c'est un dialogue à avoir avec les services peut-être en dehors du CA.

Oui, Patricia.

Mme Fauque.- Oui, c'est juste une question. C'est pour comprendre, en fait. Il y a un versement de surplus des crédits de recherche. Donc c'est dans quel sens ?

Et est-ce que c'est... Il y a 60 000 qui seraient de l'université qui iraient... qui doivent être reversés à la COMUE ?

60 238, c'était juste pour savoir à quoi cela correspondait, en fait.

Mme Pucéat.- Dans quelle... Avec quelle convention ? Contrat ?

M. Neige.- Oui, pardon, je vais répondre.

Alors effectivement, vous savez que l'on a, depuis les crédits aux laboratoires de 2020, nous avons choisi de faire un arbitrage général des crédits pour les 52 laboratoires, je crois, du site. Et donc à partir des enveloppes financières votées par chacun des établissements, on a aggloméré un budget et on a fait une répartition à l'échelle du site. C'est un marqueur fort pour le déploiement du projet ISITE.

Cette procédure fait qu'un établissement donné ne récupère pas nécessairement exactement le même montant financier qu'il mettait à disposition pour les laboratoires. Donc les 60 000, c'est la balance qui est négative pour l'uB, c'est-à-dire que l'on a mis à disposition un peu plus de 2,2 millions d'euros pour nos laboratoires, mais comme cela a été un arbitrage général, l'arbitrage a fait que nous avons reçu un petit peu moins que 2 200 000 euros. Donc il faut que l'on verse à la COMUE l'équivalent pour qu'elle reverse aux établissements, qui doivent recevoir de l'argent, l'enveloppe financière. Donc la balance a été négative pour nous de 60 000 euros. Donc c'est cela.

Donc on perd un petit peu, vous comprenez, en termes d'argent parce qu'on a 60 000 euros de moins pour nos laboratoires à nous, uB. En revanche, on gagne en termes de politique de recherche puisque l'on a un arbitrage général à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté qui est un jalon très important, un marqueur important de politique de site.

Mme Pucéat.- Y a-t-il encore d'autres questions ? Des remarques ? S'il n'y en a pas je vous propose donc d'approuver les contrats et conventions que vous avez reçus. Il s'agit du pôle Recherche et du SEFCA.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

31 voix pour (unanimité)

Donc ces contrats et conventions sont approuvés à l'unanimité.

Et l'autre partie, concerne... ne nécessite pas de vote sur le dernier point. C'est une information.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- C'est la liste des accords, pour information, et des conventions qui n'empêchent pas versement de subventions par l'uB et qui ne sont pas d'ordre stratégique pour l'ensemble de l'établissement et qui n'engagent pas fortement l'uB.

Donc vous avez reçu cette liste également uniquement à titre d'information. Donc voilà.

Nous pouvons prendre acte à titre d'information, mais il n'y a pas de vote qui soit lié à ce compte rendu de ces conventions hors subvention. Néanmoins, si vous avez des remarques, nous pouvons les entendre.

S'il n'y a pas de remarques...

Le conseil d'administration prend acte.

Nous souhaitons aussi vous proposer éventuellement une évolution possible pour traiter ces questions financières que l'on va voir revenir très régulièrement ; les tarifs, subventions, dons, sorties d'inventaire et ces comptes rendus et approbations de conventions et contrats.

À partir de septembre -c'est soumis à votre avis-, nous souhaitons proposer de voter l'ensemble, ce qui n'empêche pas toute discussion, évidemment. C'est-à-dire que l'on peut discuter exactement de la même manière ces points quand il y a des remarques, des demandes d'information ou autre. Simplement, plutôt que de voter chacun de ces quatre points séparément, on pourra faire un vote global pour l'ensemble de ces questions, qui, le plus souvent, n'appellent pas tellement à des remarques. Ce qui n'empêche pas de prévoir un temps de discussion, bien entendu, sur l'ensemble de ce paquet.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- La seule chose qui me vient dans cette proposition, à titre personnel, il m'arrive fréquemment de voter contre le tableau de tarifs alors que sur le reste, je n'ai pas de réserve. Et puis même, à l'intérieur du tableau, ce qui me pose de façon récurrente problème, ce sont les droits spécifiques de certaines formations. Donc si l'on groupe tout, cela me forcera encore plus à voter contre les trois lignes d'un tableau. Mais après, je comprends que pour gagner du temps, on préfère le grouper.

Le Président.- Il ne faut pas non plus que ton vote soit mal interprété mais si sur ces lignes-là d'habitude tu t'opposes, à ce moment-là, on peut expurger et faire deux lignes, deux délibérations.

Mme Cénac.- J'avais perdu cette habitude avec le mandat précédent, mais c'est vrai que je peux faire des explications.

Le Président.- Donc en fait, l'idée c'est d'aller plus vite parce que ce sont des points très, très, très techniques et quand il y a un souci, on le fait remonter devant le conseil d'administration. On est vraiment sur des votes extrêmement formels ; c'est pour cela.

Mais si tu veux que l'on sorte ses tarifs spécifiques...

Mme Cénac.- Les trois lignes qui généralement posent souci.

Le Président.- Oui, voilà.

Mme Cénac.- D'accord.

Mme Pucéat.- Donc ce sont les tarifs, subventions et dons, c'est cela, qu'il faudrait conserver à part ?

Le Président.- Oui. Et si les autres membres du conseil d'administration sont d'accord, évidemment.

Mme Pucéat.- Nous essaierons cette formule sur le prochain CA quitte à revenir en arrière si cela ne convient pas la prochaine fois.

Alors il nous reste encore un point avant de voir les questions diverses, qui est l'acceptation du legs de Mme LEVY. Donc là, je vais peut-être laisser le DG prendre la parole.

Le Président.- C'est comme tu veux.

X) Acceptation du legs de Madame LEVY

M. Helleu.- Donc c'est un legs de Mme Jacqueline Rehs qui est veuve de M. Michel Lévy, en fait, qui fait de l'université un légataire universel de son testament pour moitié. Alors je ne vais pas rentrer dans le détail ; c'est extrêmement précis, c'est très personnel aussi.

Donc il y a une estimation de son patrimoine qui a été faite à hauteur de 1 871 000. Donc la moitié sera léguée à l'université.

Et ce legs, il a un objet où c'est précisé qu'il est affecté à la faculté de Droit et de Sciences politiques.

« Le revenu annuel du legs servira à aider à la rédaction d'une thèse de doctorat ou à doter un ou plusieurs étudiants d'une bourse de troisième cycle. »

« Des étudiants de nationalité française particulièrement méritants mais n'ayant pas les ressources nécessaires [qui seront dotés d'une bourse suffisante] pour mener à bien leur troisième cycle. »

« En cas d'insuffisance des revenus du legs, la faculté pourra effectuer les prélèvements sur le capital. »

« Le ou les attributaires seront désignés chaque année par le conseil de gestion de la faculté, sur la proposition des directeurs des différentes équipes de recherche du troisième cycle. »

Vous avez tous les éléments. Par contre, il faut que le conseil d'administration accepte ce don par un vote.

Mme Pucéat.- Voilà, donc l'évaluation effectivement n'est pas terminée, mais nous devons au préalable à ce stade accepter le principe, en tout cas, de ce legs, sur lequel nous reviendrons ensuite sur le détail du legs dans quelque temps quand ces aspects-là auront été évalués et puis avec le notaire en particulier.

Oui, une question de Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, alors on sait pourquoi Mme Lévy était fan de droit et souhaite accompagner... Parce que c'est relativement rare. Depuis 2016 que je suis au CA, je crois que c'est le premier legs que je vois. J'aurais préféré qu'elle préfère l'ESIREM ou les Sciences et Techniques, mais elle a choisi le Droit.

Je plaisante bien évidemment, mais est-ce que l'on a une explication ou une raison particulière ?

Mme Pucéat.- Oui, je crois que Jean-Marc en a une.

M. Bourgeon.- Oui, en fait, il y a deux raisons.

D'une part, elle était elle-même enseignant-chercheur, mais dans une université parisienne. Et lorsqu'elle est venue s'implanter à Dijon... Enfin, elle a fait sa vie à Dijon, elle a suivi les cours de l'UTBM quand elle était en retraite.

Et d'autre part, son mari... Elle était veuve depuis les années 80, me semble-t-il. Son mari était président du tribunal de grande instance.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Bourgeon.- Donc voilà. Et on n'a pas d'autres explications, même la famille était plutôt surprise.

Mais il n'y avait pas de descendance directe.

Mme Pucéat.- Luis, tu as une question.

M. Le Moyne.- Oui, je m'interroge sur les conditions testamentaires. Il est bien spécifié que cela doit bénéficier à un étudiant de nationalité française ?

Mme Pucéat.- Alain.

M. Helleu.- Oui, oui. C'est ce qui est écrit.

M. Le Moyne.- Est-ce que l'université a la marge juridique nécessaire pour appliquer une clause potentiellement discriminatoire comme cela ?

M. Helleu.- On est tenu quand même par les dispositions. Voilà.

Mais on a des legs souvent précis. C'est arrivé à l'université, et aux hôpitaux. L'université un peu moins. C'est une question que l'on peut poser au notaire. On est quand même contraint. C'est décidé par la personne qui donne ce legs. Ce legs, dans l'absolu, est donné pour un certain nombre de choses. Donc on peut poser la question au notaire.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a d'autres interrogations ou remarques concernant ce legs ?

M. Le Moyne.- C'est la seule condition d'attribution ?

Mme Pucéat.- Non, non, il y en a d'autres, des conditions. C'est dans les documents.

M. Le Moyne.- Oui, oui. « Méritant », c'est encore... On a peut-être quelques critères encore objectifs pour décider, mais...

M. Helleu.- Non, mais c'est écrit. C'est ce que je vous ai dit à l'heure. C'est écrit. Je vais le dire *in extenso* :

« Le legs sera affecté à la faculté de Droit et de Sciences politiques. Le revenu annuel du legs servira à aider à la rédaction d'une thèse de doctorat ou à doter un ou plusieurs étudiants du troisième cycle de nationalité française particulièrement méritants - mais n'ayant pas les ressources nécessaires - d'une bourse suffisante pour mener à bien leur troisième cycle. Le ou les attributaires

seront désignés chaque année par le conseil de gestion de la faculté sur proposition des directeurs des différentes équipes ».

C'est extrêmement précis.

M. Le Moyne.- Oui.

M. Helleu.- À chaque fois, quand il y a un don, c'est précis parce que je me rappelle on avait eu aussi un don, mais... On avait eu un don, ce n'est pas le premier parce qu'il y en a au moins un qui existait à l'INSPÉ. C'est quelqu'un qui a fait don de produits financiers et la condition, c'était d'aller fleurir sa tombe une fois par an. Il y avait cette contrepartie, donc sa tombe était fleurie une fois par an.

On est en principe tenu de respecter la volonté de la personne qui décède.

M. Le Moyne.- C'est ce qui m'inquiète. Est-ce qu'on accepte ce legs avec ce type de conditions ou pas ? Je n'irai pas moi-même certainement fleurir une tombe...

M. Helleu.- Dans la défense des intérêts budgétaires de l'université, est-ce que l'on refuse dans le contexte actuel le don de 900 000 euros ?

M. Le Moyne.- Il faut néanmoins évoquer ces conditions. Je pose la question.

Mme Pucéat.- Après, c'est peut-être autant de moyens qui peuvent être dégagés. De fait, si des étudiants de nationalité française sont aidés, autant de moyens qui peuvent être fournis et dégagés pour d'autres étudiants.

M. Le Moyne.- Mais là, on parle de plus de 500 000 euros. 900 ?

M. Helleu.- 900 000 euros. Enfin, sous réserve que cela se fasse.

M. Le Moyne.- Oui.

M. Helleu.- C'est 1,8 million divisé par 2, cela fait 900 000 euros. Après, c'est le produit de ces placements. Donc il faut voir avec l'agent comptable si on peut le placer. Mais après c'est le produit de ces placements. C'est le principe des fondations, qui, en fait, permet de verser une bourse.

Mais sur les... Normalement les volontés testamentaires... Enfin, c'est assez contraignant. On pourrait regarder parce qu'on en a une, là, ce qui a donné le domaine viticole, c'est un legs en 1918, là, le legs Lucotte. Et... Mais en principe c'est respecté. Normalement, on respecte les dispositions légales. Alors il faut s'interroger pour savoir si c'est légal.

M. Le Moyne.- Du coup, je retourne la question peut-être. Que risque-t-on si l'on ne se tient pas rigoureusement aux conditions ?

Mme Pucéat.- Jean-Marc a peut-être une réponse là-dessus.

M. Bourgeon.- Moi, j'ai posé la question, mais pas la question de la nationalité française parce que je ne me l'étais pas posée mais sur la capacité de l'université...

Mme Pucéat.- On n'entend pas, Jean-Marc.

M. Bourgeon.- J'ai interrogé les notaires sur la capacité de l'université à modifier l'utilisation de l'argent parce qu'effectivement on devrait placer cet argent sur un compte qui rapporte de manière annuelle et ce sont les revenus du capital qui devraient financer la thèse. Sauf que d'après l'agent comptable, l'université n'a pas le droit de placer d'argent sur un compte pour que ça lui rapporte.

Sauf que... Il y a toujours des exceptions.

Sauf sur accord du ministère du... C'est le ministère de la Justice, je crois, qui peut accorder ce principe-là. Ou de... du ministère de l'Économie. Enfin, je ne sais plus.

Donc on va interroger, d'une part, les notaires -enfin moi, je vais poser la question- pour savoir si on pouvait déroger à cette clause-là, et, d'autre part, le ministère pour savoir si l'on pouvait avoir une exception au principe.

On pourra de même poser la question sur la clause de la nationalité française aux notaires mais je pense qu'il y a peut-être une clause d'engagement moral de la part de l'université, peut-être plus que juridique, en fin de compte, que de respecter la volonté de la défunte. Mais cela, pour le coup, je n'en ai pas la preuve pour l'instant. En tous cas, pas pour l'instant.

M. Le Moyne.- Comme on est à l'abri de pas grand-chose de nos jours et s'il y a d'autres légataires testamentaires qu'ils ne se retournent pas contre l'université parce que l'on n'a pas fait ce qui était écrit.

M. Helleu.- Il faut s'interroger sur la portée d'une charge légale, si elle est jugée discriminatoire. Je n'ai pas la réponse.

Mme Pucéat.- Y a-t-il encore des remarques ou des questions supplémentaires sur ce point-là ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'accepter le legs fait à l'université de Bourgogne par Mme Lévy.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Personne.

30 voix pour, 1 abstention

Donc ce legs est accepté.

XI) Questions diverses

- Approbation d'une motion

Le Président.- Nous avons reçu... Enfin, nous avons une question diverse, dont je vous ai parlé ce matin en introduction, qui est une motion qui a été soumise par Peggy Cénac, qui entre-temps a été relue.

On s'est concerté avec Cyril Gomet, Pascal Neige, Emmanuelle Pucéat dans la journée, qui a été déjà très dense. On est revenu vers Peggy Cénac et je crois qu'on est arrivé à une formulation qui fait accord entre nous, mais évidemment il faut

la livrer à l'ensemble des membres du conseil d'administration et c'est une proposition qui est ouverte, qui concerne la LPPR, vous savez, qui est la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, dans laquelle il y a un certain nombre de dispositions qui interrogent effectivement, pour ne pas dire inquiètent la communauté universitaire.

Peggy, est-ce que tu veux présenter la... Ou peut-être la lire, la motion ? C'est bon ? Oui ?

Mme Cénac.- Donc la motion s'appelle « Pour une autre LPPR ». Enfin, on peut décliner « loi de programmation pluriannuelle de la recherche ».

« Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne (uB) réuni le 9 juillet 2020 rejoint la position récemment exprimée par plusieurs voix institutionnelles au sujet de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche : la C3N, la commission des affaires culturelles du Sénat ou encore le CESE : ce texte ne résoudra aucunement les difficultés engendrées par plusieurs décennies de désinvestissement et d'accentuation des logiques de financement sur projet et de mise en compétition des individus et des structures de recherche.

Le conseil d'administration de l'uB désapprouve les conditions, le calendrier et le rythme d'examen du projet de loi alors même que les universités restent encore dans des conditions de fonctionnement dégradées et que la plupart de leurs étudiantes et étudiants sont absents des campus.

Le conseil d'administration de l'uB déplore en particulier :

- l'absence de mise en place d'une politique d'emplois publics ambitieuse dans l'enseignement supérieur et la recherche, seule à même d'améliorer notamment l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et de donner des perspectives aux milliers de jeunes scientifiques ;

- la mise en place des contrats de projet qui se traduira par un accroissement de la précarité des emplois dans l'ESR ;

- la remise en cause du statut des enseignants-chercheurs (modulation des services, menaces sur les missions du CNU) ;

- le renforcement de la recherche sur projets avec une part croissante du financement des besoins pérennes passant par l'ANR et ses appels à projets.

Le conseil d'administration de l'uB réaffirme la nécessité de renforcer significativement, sans attendre, les dotations annuelles des universités, largement affectées de surcroît par la crise sanitaire.

Il n'y a pas de recherche forte sans une formation de haute qualité et adossée à la recherche. »

Le Président.- Merci, Peggy.

Est-ce que vous voulez, je ne sais pas, faire des observations, poser...

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Je suis globalement d'accord avec le texte. J'ai juste une interrogation sur les contrats sur projet, qui certes, ce ne sont pas des solutions bien évidemment pérennes, mais qui permettent quand même d'accompagner des projets qui sont structurés et déterminés dans le temps.

Je prends l'exemple de PIA, les deux PIA que je coordonne, RITM et Talent Campus. Talent Campus est hébergé par une fondation, donc avec des contrats de droit privé, où les personnels sont depuis 2013 les mêmes, donc sur contrats sur le projet. Donc il y a une forme de continuité dans l'équipe.

L'équipe RITM, donc qui est hébergée par la COMUE, ne peut avoir que des contrats en CDD renouvelables une fois. Donc ce qui veut dire que sur 10 ans d'une durée d'un projet, l'équipe n'ira pas au bout du projet. Alors ce qui pose problème pour eux personnellement, bien évidemment, et qui pose problème pour le projet parce que cela veut dire qu'à un moment lorsque l'équipe partira parce qu'elle ne pourra plus être renouvelée, donc cela mettra un coup d'arrêt sur le projet.

Donc je comprends la prudence qui est de mise par rapport à cela, par contre je pense que ces contrats sur projet qui peuvent accompagner le projet dans sa totalité peuvent avoir du sens dans des cas très précis, très ciblés.

L'autre élément, par contre, où je suis totalement défavorable à la LPPR, c'est les *tenure tracks* et cette possibilité de donner, j'allais dire, à des stars de la science de la recherche, la possibilité de venir dans des conditions très particulières.

On a eu l'exemple pressant des chaires des organismes de recherche qui n'ont pas fonctionné et qui ont provoqué des dysfonctionnements même au sein des laboratoires avec des recrutements qui étaient pour certains sur une voie royale pour préparer l'HDR, accéder à un concours d'enseignant-chercheur, notamment de prof, rapidement. Et puis d'autres enseignants qui avaient les mêmes qualités au départ, mais qui, eux, se sont faits au métier en ayant des heures de travaux pratiques importantes, en ayant des charges d'enseignement complètes, en ayant pris des responsabilités administratives très tôt parce qu'on leur a demandé.

Donc moi, je trouve que ce système à deux vitesses ne convient pas et je reviens sur les statuts d'enseignant-chercheur où il faut qu'on en soit très vigilant, effectivement, à ce que le statut normal reste celui d'un enseignant-chercheur recruté sur un contrat à vie et qui permette d'avoir une stabilité dans ses activités d'enseignement, d'appui à la pédagogie et de recherche, bien évidemment.

Je dis souvent que j'ai fait mon post-doc en Allemagne. Quand je suis revenu et que je leur ai dit que j'étais recruté comme maître de conférences à l'université de Bourgogne, ils m'ont dit : « Mais pour combien de temps ? ». Je leur ai dit : « *A priori*, à vie. ». Et eux ils étaient dans un système, ils sont toujours dans un système où finalement ils ont des contrats de cinq ans renouvelés ou pas et qui met une pression et une tension considérable sur les personnels.

Nous, on a la chance d'avoir ce système-là, que je considère comme un bon système, qui est garant du service public et qui nous permet de mener à bien nos missions régaliennes d'enseignement et de recherche. Et il ne faut surtout pas que l'on le fragilise, ou que l'on... Donc voilà.

Donc je suis globalement totalement en phase, avec un bémol sur les contrats de projet, qui à mon avis dans certains cas peuvent être utiles.

Le Président.- La formulation...

M. Chevalier.- Je ne suis pas sûr de beaucoup aider, d'ailleurs, à la rédaction du document.

Le Président.- Non, parce que justement j'allais te lire le passage... te relire le passage.

C'est donc : « *les difficultés engendrées [peut-être générées, d'ailleurs] par plusieurs décennies de désinvestissement et d'accentuation des logiques de financement sur projet* ».

Donc c'est l'accentuation, ce n'est pas la logique de financement qui en elle-même est condamnée, je pense. C'est plutôt l'accentuation qui ne peut être que le

caractère de plus en plus exclusif de ce mode de financement, par opposition...
C'est cela, Peggy ?

Mme Cénac.- Oui.

Le Président.- Par opposition, on va dire...

M. Chevalier.- OK.

Le Président.- ...à un problème de financement récurrent.

Donc cela, c'est sur le fond.

Enfin, pour la logique des *tenure tracks* et la ministre a, paraît-il, offert en compensation des *tenure tracks*, donc qui est dans le projet de loi qui doit durer six ans, et puis au bout de six ans, il y a une promesse de poste de professeur ou de poste de directeur de recherche. Elle a promis en regard que chaque promotion qui sanctionne, on va dire, la fin d'une *tenure track* s'accompagne d'une promotion pour un maître de conférences à l'université. Donc voilà.

Il y a aussi, dans cette histoire, un effet d'aubaine, on va dire, qui peut finalement aboutir à équilibrer d'une certaine manière le résultat. Voilà.

Mais c'est dans six ans, c'est-à-dire les contrats de professeurs juniors, qui sont des contrats à durée déterminée de six ans, aboutiront au bout de six ans à la création de ces postes, qui sont des postes qui, a dit également la ministre, s'ajouteront aux postes dont nous disposons, ou dont nous ne disposons pas, d'ailleurs.

Donc voilà là-dessus, mais je pense que ce n'est pas l'objet même de la motion. L'objet de la motion, à mon avis, c'est de dire que l'on est très attentif, que l'on a bien conscience que le calendrier ne va pas, qu'il y a... que peut-être tout n'est pas, dans le texte, à rejeter. Mais que les cinq milliards par an sur les cinq années prévues ne suffisent pas à emporter notre conviction de modifier notre modèle.

Je crois que Luis, tu...

M. Le Moyne.- Oui, merci.

Moi, je suis tout à fait d'accord avec le texte, mais je suis aussi d'accord sur le fait que la précarité, elle existe déjà. Et il n'y a pas vraiment de contrats de projet. Donc ce sont des choses très différentes. Dans certains projets, il est important d'avoir un cadre contractuel adéquat, et donc je séparerais les deux problématiques.

L'explosion de la précarité, je la garderais ; la mise en place des contrats de projet, c'est à mon avis autre chose.

Donc d'accord pour l'explosion de la précarité, de mon côté personnel.

Ensuite, la généralisation sur le dernier paragraphe, « *les dotations annuelles des universités* », ne le prenez pas mal mais cela me fait un peu rire. Moi, quand j'étais maître de conférences à Paris VI, je n'ai jamais entendu que la dotation d'université posait problème.

Quand j'étais à l'UPMC, à l'université Pierre et Marie Curie, le temple de la science à Paris d'après sa propre autodénomination, la dotation d'université n'était pas un sujet. Les postes il y en avait, on cherchait même à se trouver des décharges d'enseignement pour faire nos services. Et je vous le dis... Et c'est connu pour cela.

M. Neige.- Paris VI est connue pour cela.

M. Le Moyne.- Oui. Oui, c'est connu pour cela.

Donc dire aujourd'hui que les dotations des universités posent problème, non. Notre université est très mal dotée, et s'il y a un plan de cinq milliards, il faut que cela aille aux universités qui en ont besoin. Si cela va à Paris VI...

Donc dans la formulation de ce dernier paragraphe je pense qu'il serait heureux d'accentuer sur l'idée des inégalités plutôt que sur la généralisation des dotations des universités. Là-dessus, il y a des universités qui ne sont absolument pas dans notre cas, je peux vous le garantir. En termes de dotation, la question ne se pose pas à Paris VI.

Le Président.- D'autres réactions avant de penser à une éventuelle évolution de la formulation ?

Luis tu proposes quelle formulation ?

Ou : « de diminuer significativement, sans attendre, les inégalités des dotations annuelles des universités ».

Parce qu'il y a... Cela peut être aussi même globalement, dans les universités, les dotations sont quand même globalement insuffisantes.

Alors sauf peut-être l'exemple que tu citais, mais quand tu regardes globalement le coût d'un étudiant en France, qui est annoncé à 13 800 euros dans une note du ministère en 2016 et que nous nous avons 5 600 euros, que, je le disais encore ce matin, UFC a 7 100. Donc même si ce n'est pas un écart très significatif, il nous arrangerait bien qu'il soit rattrapé. On ne peut pas dire que l'UFC est riche. Clermont Auvergne est à 6 900. Enfin, on voit bien qu'il y a des inégalités quand même très, très importantes. L'aspect peut être rappelé, des inégalités oui, mais même dans la pauvreté nous sommes (*mot inaudible*). Il y a quand même cet aspect-là.

Patricia.

Mme Fauque.- Non, moi, je pense qu'il faut laisser, mais qu'il faut augmenter la dotation annuelle des universités.

On parlait ce matin qu'il fallait investir et puis nos étudiants, les aider dans les systèmes informatiques ; on a besoin d'une université qui se tourne vers l'innovation, notamment technologique. Donc je pense qu'il faut augmenter la dotation des universités. Cela semble évident, à la fois pour les enseignants, mais aussi pour les étudiants.

Mme Pucéat.- Je suis assez d'accord, je pense que, Luis, l'université dont tu parles, est peut-être plus une exception que la règle.

M. Le Moyne.- Non, parce que regardez la logique qui est en cours. Aujourd'hui le Gouvernement a bon dos de dire « Les dotations des universités ont été augmentées », il y a des programmes IDEX, il y a des PIA, il y a des... etc. Et globalement, le budget dont disposent les universités peut s'afficher comme étant mirobolant à certains endroits de l'Hexagone.

Il faut préciser « les dotations annuelles des universités »... Peut-être préciser « et les inégalités entre elles » ou « les dotations récurrentes » ou quelque chose parce que, à mon sens je vous dis, comme certains endroits -à Strasbourg ou à Paris-, les dotations annuelles, ce n'est pas du tout la même image, le même... la même perception de notre situation actuelle.

Moi, je proposerais « les dotations annuelles et les inégalités entre les universités ».

Mme Pucéat.- Alors peut-être que ce dont on parle ici, c'est ce qui s'appelle la subvention pour charges de service public, en réalité. Il faut peut-être préciser cela. Parce qu'effectivement ce n'est pas la dotation globale, ça inclut tout ce qui arrive par les IDEX, si on parle de subventions pour charges de service public.

Le Président.- Oui.

Mme Pucéat.- On peut peut-être modifier ce mot-là, là. Dans la dernière partie, à la place de « dotation », on peut mettre « subvention pour charges de service public ».

M. Le Moyne.- Peut-être entre parenthèses.

Mme Fauque.- Je suis désolée, j'ai juste besoin de comprendre. Cela correspond à quoi la dotation de la charge de service public ?

M. Le Moyne.- Le Gouvernement sait très bien.

M. Helleu.- Ce sont les fonds que donne le ministère, et après, il faut rajouter les ressources propres et les ressources propres sont très diverses.

Non, on ne peut pas fonctionner que sur la base du socle que distribue le ministère. Cette base, elle augmente relativement peu. Maintenant, quand l'État la fait augmenter, il met la flèche, en fait, sur le projet. Donc il y a les crédits liés à l'ORE, donc on a des crédits spécifiques, mais en contrepartie de charges.

Quand il donne des sous pour l'accueil, c'est la même idée. Et cela, cela pose problème... Cela nous pose problème en termes de fonctionnement parce que quand il y a une augmentation des fluides ou une augmentation des tarifs électriques, cela va plus vite que la dotation que nous donne le ministère. Donc cela nous étonne. Et pour cela, il nous faut des ressources propres à côté.

Mme Pucéat.- Par exemple, le glissement vieillesse-technicité devrait faire partie de cette subvention pour charges de service public, et maintenant l'État ne compense plus. Donc on a de fait de moins en moins pour fonctionner.

Le Président.- Donc si on remplace « les dotations » par « de renforcer significativement, sans attendre, la subvention pour charges de service public des universités », est-ce que cela vous va ? C'est un peu plus technique, mais...

M. Le Moyne.- Si je peux encore intervenir.

Cela dépend à qui c'est destiné. Je suppose que c'est à notre tutelle ministérielle que cela s'adresse en priorité. Eux, ils savent très bien de quoi on parle. Donc ils sauront bien interpréter ce message.

Le Président.- « une dotation de base ». Oui, la « dotation de base », on comprend.

Mme Cénac.- On met un petit astérisque, bas de page : « subvention pour charges de service public ». Enfin, ce n'est pas dans le texte, mais cela y est quand même.

Le Président.- Oui, on peut ajouter l'astérisque.

Donc est-ce que le consensus se fait sur cette formulation ?

Donc comme déclaration, je propose d'approuver cette motion avec la modification que l'on vient de mentionner.

Y a-t-il des refus de vote ?

Des oppositions ?

M. Le Moyne.- Excusez-moi, mais est-ce qu'elle comporte la modification sur la précarité qu'on a évoquée, Sébastien, je crois, et moi aussi ou pas ? Il y a la mention de « *précarité* » et de « *mise en place des contrats de projet* ». On sépare ces deux points ou pas ?

Le Président.- « *la mise en place des contrats de projet qui se traduira par un accroissement de la précarité des emplois dans l'ESR* ».

C'est un accroissement, ce n'est pas le...

Mme Cénac.- La version a changé, donc la version papier, c'est celle que j'avais envoyée, mais après discussion avec Cyril Gomez tout à l'heure, la nouvelle formulation, ce n'est plus exactement celle que tu as lue, Luis. C'est :

« *La mise en place des contrats de projet qui se traduira par un accroissement de la précarité des emplois dans l'ESR* ».

M. Le Moyne.- Je mettrais « si elle se traduit un accroissement de la précarité ». Pourquoi pas dénoncer la précarité ? Parce qu'elle peut venir des contrats de projet, comme elle peut venir d'autre chose.

Mme Pucéat.- Ce qui est marqué ici, c'est que la mise en place des contrats de projet, cela provoquera une augmentation de cette précarité. Je pense que cela, c'est difficile de le dénier étant donné que ces contrats de projet seront des contrats à durée limitée. Ce n'est pas... Cela s'ajoute à cette précarité autre dont tu parles par ailleurs.

Mme Fauque.- Oui, encore moi. Je suis bavarde cet après-midi.

Est-ce que cette motion, elle est aussi... elle peut être aussi partagée par d'autres universités ? Est-ce que l'on n'aura pas plus de force si... Voilà. Je ne sais pas.

Mme Cénac.- Je sais qu'il y en a au moins une à Rouen qui a été votée. Au CA de Rouen.

Mme Fauque.- Est-ce que cela ne serait pas...

Mme Cénac.- Après, je ne sais pas dans d'autres CA, mais...

Mme Fauque.- En tout cas, il faudrait au moins nous concerter en fait.

Mme Pucéat.- Il faut voter avant peut-être de l'envoyer à d'autres universités pour que...

Mme Fauque.- ... Via la commission des présidents d'université.

Le Président.- Oui, on peut la transmettre à la CPU. De toute façon, cela va être... Oui, cela sera transmis, il n'y a pas de difficulté là-dessus, on verra. Il y avait une CPU aujourd'hui. Comme je n'ai pas pu y assister, je ne sais pas s'il y a une position globale de la CPU là-dessus.

Je continue la mise au vote. Je reprends depuis le début.

Y-a-t-il des refus de vote ?

Des votes contre ?

Des abstentions ? Une abstention.

30 voix pour, 1 abstention

Très bien, je vous remercie.

C'est sur ce dernier point, je pense, que...

Le Président.- Oui, pardon.

La motion est donc approuvée à l'unanimité moins une voix... moins une abstention.

Donc s'il n'y a pas d'autres questions diverses...

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Désolée, il n'y a pas que Luis qui a été bavard aujourd'hui.

Je souhaitais mettre à l'ordre du jour un point. Je pense que vous avez été... Enfin, vous avez reçu une lettre de collectifs de personnels précaires de la fac sur la mensualisation du paiement des vacances.

Donc il y a plusieurs universités qui ont mis en place cette mensualisation, il y a des solutions techniques qui existent. Actuellement, dans notre université, c'est très différent en fonction des composantes. Ces heures, c'est... représentent pour la majorité des vacataires une part non négligeable de leurs revenus. Et ce serait beaucoup plus satisfaisant pour leurs conditions de vie d'avoir cette mensualisation des heures qui sont effectuées par nos vacataires.

Et donc visiblement comme il y a des composantes dans lesquelles cela se fait, je pense que cela serait bien qu'il y ait une harmonisation et une mensualisation au niveau de l'uB.

M. Helleu.- On va regarder cet aspect-là. Cela dit, mensualiser pose pas mal de difficultés en termes de volume de travail que cela entraîne. Normalement, quand les gens ont de la vacation, il faut distinguer aussi. Il y a aussi des vacataires pour qui c'est un revenu complètement accessoire, pour d'autres c'est le seul revenu. Donc c'est le problème.

Mais le paiement mensuel, c'est aussi très, très lourd à... très lourd à faire au service paie, c'est un énorme boulot. Mais on regardera.

Mme Cénac.- Pour les personnels...

Pour les personnels aux finances les plus fragiles, attendre un an avant d'être payé, c'est compliqué aussi.

M. Helleu.- Enfin, les vacataires, ils sont payés tous les mois. Les vacataires administratifs, par exemple. Vous faites peut-être référence aux vacataires enseignants, c'est cela ?

Mme Cénac.- En tout cas, des vacataires sont venus en nous disant qu'ils n'étaient payés systématiquement qu'à la fin de l'année.

M. Le Moyne.- Oui, enseignants.

M. Helleu.- Enseignants, mais pas administratifs. Les administratifs, nous les payons régulièrement, tous les mois...

Mme Cénac.- Enseignants.

M. Helleu.- ... C'est mensuel.

Les enseignants, oui. Alors, il y a... C'est une, deux fois par an. Cela, c'est historique. On pourra regarder, mais tous les mois c'est extrêmement lourd à organiser.

Le Président.- J'ai abordé la question des vacataires enseignants quand j'étais doyen. En fait, en début de session de travail, on va dire, au début de l'année. Il y a... Le paiement doit se faire tout d'abord sur validation du service fait. Et ensuite, une fois que le traitement est fait, je le transmets au secrétariat... Enfin, directement aux services centraux. Cela partait à la DRFIP. Et entre le moment où la DRFIP recevait et le moment du paiement, il y avait déjà un mois et demi.

Donc oui, je pense que l'on peut progresser, mais il faut savoir que la DRFIP de manière générale fonctionne comme cela et il y a des délais d'exécution des ordres de paiement qui impactent aussi (*suite inaudible*).

Je veux dire par là que même si pour attester du service fait... Il fallait attester du service fait par exemple sur un mois. Donc si je l'atteste à la fin du mois de septembre, en tant que directeur de composante, je renvoie aux services centraux. Même si les services centraux le remettent absolument très, très rapidement, cela signifie que cela ne sera pas payé sur octobre, ni sur novembre parce que le délai de la DRFIP est de six semaines. Et cela, alors même que le service fait est attesté fin septembre.

Il y a aussi cette dimension-là. il y aura peut-être une amélioration du service interne, mais (*suite inaudible*).

Mme Cénac.- L'utilisation de Sage ne permet pas d'améliorer les choses pour cela ?

Le Président.- Je ne sais pas. Là, je ne peux pas te répondre. Enfin, « je ne peux pas te répondre ». C'est technique, je suis incapable.

M. Helleu.- On va regarder.

De mémoire, il y a deux paiements par an, il y en a un au mois de mars et un en septembre. Et après il faut aussi que toutes les saisies, etc., et le faire mensuellement, c'est extrêmement lourd à monter. Enfin, à la fois du côté des

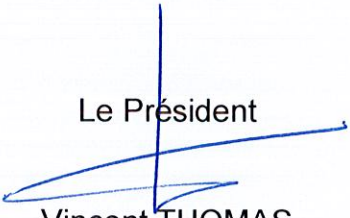
composantes et à la fois du côté du service paie. Mais on va regarder. On va revoir la question.

Le Président.- S'il n'y a pas d'autre question diverse, après cette journée marathon, je vous remercie pour... d'être restés aussi nombreux aussi tard. Je vous en avais prié ce matin et merci beaucoup pour la qualité des échanges. Je vous souhaite une bonne fin de journée et pour ceux qui... Si l'on ne se revoit pas d'ici la pause estivale, d'excellentes vacances bien méritées.

Au revoir.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15

Le Président

Vincent THOMAS